

2019 | RAPPORT ANNUEL ET FINANCIER





SOMMAIRE

► PROFIL DU GROUPE		4
Regards croisés sur HERIGE	4	Chiffres Clés
Ambition et Gouvernance	6	Faits marquants
► RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE		12
1. Déclaration de performance extra-financière	12	6. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
I. Modèle d'affaires et présentation des activités	12	7. Détenteurs du capital et des droits de vote
II. Vision et ambition RSE	16	8. Informations boursières
III. Risques RSE	19	9. Filiales et participations
IV. Méthodologie du reporting	20	10. Succursales
V. Le Groupe	21	11. Événements postérieurs à la clôture
VI. L'activité négoce : VM	25	12. Perspectives 2020
VII. L'activité menuiserie : ATLANTEM	28	13. Gestion des risques
VIII. L'activité béton : EDYCEM	32	14. Affectation du résultat
IX. Rapport de l'organisme de vérification	36	15. Rémunérations des membres du Conseil
2. Environnement économique et conjoncturel	38	16. Mandats des dirigeants et Commissaires aux comptes
3. Faits marquants	38	17. Achat par la société de ses actions
4. Comptes du Groupe	38	18. Rapport du directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire
5. Comptes sociaux d'HERIGE	41	19. Impact du changement de normes sur les comptes consolidés
► INFORMATIONS FINANCIÈRES		50
États financiers consolidés normes françaises au 31 décembre 2019	50	Comptes annuels 2019 d'HERIGE
Notes aux États financiers consolidés	53	Annexes aux comptes sociaux
► RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		88
► RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		95
Sur les comptes consolidés	95	Sur les conventions réglementées
Sur les comptes annuels	97	
► AUTRES INFORMATIONS		100
Renseignements concernant la société	100	Résolutions
Attestation du rapport financier annuel	101	

PROFIL DU GROUPE

REGARDS CROISÉS SUR HERIGE



Daniel ROBIN
Président
du Conseil de Surveillance

Amélioration de la rentabilité, décentralisation de notre organisation, recentrage sur notre cœur d'activité... ont été les principaux chantiers mis en œuvre ces dernières années pour faire de 2019, l'année du retournement économique pour le Groupe.

HERIGE se positionne comme un maillon essentiel dans la chaîne logistique du bâtiment associant ses activités de distribution à ses capacités de production dans l'univers de la construction. Le Groupe a pour ambition de participer à l'évolution de son secteur, tout en apportant des réponses concrètes à travers ses produits et services aux préoccupations de ses clients.

Dans un environnement de plus en plus rapide et concurrentiel, de nombreux enjeux émergent : densification urbaine, digitalisation, changement climatique, raréfaction des ressources... Autant d'opportunités qu'il nous faut saisir afin de permettre à nos activités de faire la différence et de jouer pleinement leur rôle.

Celui de repenser avec l'ensemble de nos parties prenantes notre chaîne de valeur et d'apporter des solutions propres à l'évolution des usages et transformation de la société,

Celui d'accompagner par l'innovation et le digital nos clients avec de nouveaux produits, de nouveaux services ou encore de nouveaux parcours phytiaux,

Celui de considérer le développement durable comme un levier de création de valeur.

Depuis mars dernier, nous rencontrons une crise sanitaire sans précédent, qui met en souffrance les Hommes comme l'ensemble de l'économie nationale. La rigueur de gestion, les dispositifs et décisions prises par le Groupe durant la période devraient se montrer robustes et pertinents pour résister et relancer nos activités. Nous saluons à ce titre l'ensemble des équipes qui, depuis le début, font preuve d'engagement et de professionnalisme sans faille.

Plus que jamais, nous sommes déterminés à développer notre entreprise familiale avec passion et engagement pour l'avenir.

Daniel ROBIN



Alain MARION
Président
du Directoire

Le Groupe affiche, sur l'exercice 2019, une croissance de ses activités de 2,8% avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 622,1 M€. Cette progression s'appuie sur une bonne performance de nos activités dans un contexte de marché contrasté et impacté par les restrictions fiscales.

La nette amélioration de la performance opérationnelle du Groupe et la qualité des investissements réalisés confortent notre stratégie menée depuis plusieurs années. Ainsi, la conquête de parts de marché sur l'activité Béton s'est traduite par de nouvelles acquisitions en 2019 et 2020 portant désormais notre couverture géographique, au travers de 33 centrales, du Finistère au Bassin d'Arcachon. Le Négoce, quant à lui, affiche un quasi doublement de son taux de marge d'exploitation en 2019, porté par la nouvelle dynamique de sa Direction générale et ses actions de développement commercial. Sur l'activité Menuiserie, la montée en puissance de notre nouveau site de production 4.0 va nous permettre de répondre à la demande croissante de nos clients et réseaux pour notre menuiserie AM-X.

2019 marque ainsi l'achèvement du retournement du Groupe. Renforcement de la situation financière, gouvernance décentralisée avec un pilotage renforcé sur les enjeux stratégiques, développement de nos activités industrielles, confèrent désormais un nouveau profil à HERIGE. Ainsi redéployée, l'entreprise est en ordre de marche pour bénéficier de cette nouvelle organisation alignée avec ses enjeux phares.

Dans le grave contexte de crise sanitaire rencontré depuis mars 2020, le sens de la responsabilité et l'engagement professionnel remarquable des équipes du Groupe ont permis d'apporter les réponses immédiates et nécessaires à la situation. La richesse de l'entreprise se révèle chaque jour et témoigne de notre capacité à concilier décentralisation et proximité avec des valeurs communes pour continuer à assurer notre rôle quotidien aux côtés de nos clients.

C'est avec cet état d'esprit, conquérant et volontaire que nous abordons les mois à venir – que nous savons cruciaux. Nous pouvons compter sur l'ensemble de nos équipes et notre culture pour affronter cet épisode complexe dans nos vies et celle de notre entreprise.

Alain MARION

AMBITION ET GOUVERNANCE



Alain MARION
Président du Directoire



Daniel ROBIN
Président du Conseil de Surveillance

Une ambitieuse "Vision" d'avenir partagée

Depuis plusieurs années, le Groupe a su s'adapter, repenser son organisation mais aussi son périmètre autour d'activités fortes. Retour sur la vision d'avenir avec Alain Marion, Président du Directoire, Daniel Robin, Président du Conseil de Surveillance d'HERIGE, et Jérôme Caillaud, son Vice-Président.

Quelles sont les évolutions stratégiques menées au sein du Groupe depuis ces dernières années ?

Alain Marion : "Depuis 2015, nous nous sommes attelés à mettre en œuvre une nouvelle organisation repensée autour de nos branches et animée par la holding. De nouvelles identités ont été déployées, mettant en avant nos enseignes commerciales et permettant ainsi à nos activités de s'affirmer plus clairement comme compétiteurs dans leurs domaines. Nous avons également simplifié notre portefeuille d'activités afin de mieux concentrer nos moyens. Au-delà de ces transformations internes, nous restons en veille sur l'accélération des changements, indispensables dans un monde en mutation et où il faut se renouveler perpétuellement. Dès son origine, le Groupe a su être proche de ses clients et de leurs attentes. Il a su saisir les opportunités de ces évolutions sociétales. Pour être dans notre temps, innovant, il faut être agile. Nous croyons en cette dynamique qui nous pousse à nous réinventer, à nous adapter, tout en préservant nos fondamentaux."

Quels sont les maîtres-mots qui pourraient exprimer le mieux la vision du Groupe pour demain ?

Daniel Robin / Jérôme Caillaud : "L'avenir du Groupe se dessine autour de cinq idées phares. *Durable*, car l'entreprise se doit d'être profitable pour assurer sa pérennité, faire croître le Groupe et en distribuer le bénéfice à tous.



Jérôme CAILLAUD
Vice-Président du Conseil de Surveillance



Humaine, car donner du sens et fédérer sont des priorités fortes de notre Groupe. Allier reconnaissance, respect de l'autre et progrès pour faire émerger les talents et leur donner les moyens de leur expression. *Agile* afin de n'écarter aucune option, de pouvoir ainsi saisir toute opportunité du marché dans l'univers du bâtiment. *Responsable*, car plus que jamais, nous nous devons de partager avec nos différentes parties prenantes, et assurer une politique respectueuse de l'environnement. Et enfin, *Familial*, car c'est l'ADN de notre Groupe, un projet commun et solide porté par les membres de nos familles, qui souhaitent s'inscrire dans une impulsion, porteuse de perspectives et d'avenir."

Quelles sont les nouveautés en matière de gouvernance ?

Daniel Robin / Jérôme Caillaud : "En tant qu'actionnaires, nous attachons de l'importance à nous inscrire au cœur du système. Ainsi, nous avons mis en place au sein des branches des comités de surveillance composés du Président du Directoire, d'un référent familial membre du Conseil de Surveillance et de deux autres membres des familles, d'un expert externe et du Directeur général de la branche, ils ont pour rôle de veiller à la stratégie opérationnelle mise en œuvre dans les branches et au bon fonctionnement de celles-ci.



Actionnaires familiaux et leurs enfants

Génération HERIGE, l'impulsion d'un actionariat familial

Le club « Génération HERIGE » favorise les rencontres entre dirigeants, actionnaires familiaux et leurs enfants afin de développer leur connaissance de l'entreprise, s'enrichir des valeurs familiales et préparer la nouvelle génération à ses futures responsabilités.

Le Conseil de Surveillance impulse les priorités stratégiques et les objectifs afin de développer l'entreprise dans une vision patrimoniale.



Daniel ROBIN
Président
Membre du Comité de rémunérations
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Jérôme CAILLAUD
Vice-Président
Membre du Comité de Surveillance Négocio
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Marie-Laure ROBIN RAVENEAU
Membre
Présidente du Comité de rémunérations
Cadre d'entreprise et membre familial



Sébastien CAILLAUD
Membre
Membre du Comité d'audit
Dirigeant cabinet d'expertise comptable et membre familial



Catherine FILOCHE
Membre indépendant
Présidente du Comité d'audit
Cadre d'entreprise et experte en finances et immobilier



Laurent CAILLAUD
Membre
Membre du Comité de Surveillance Béton
Cadre d'entreprise, élu et membre familial



Guylène ARDOUIN
Membre - représentante des salariés actionnaires
Membre du Comité d'audit
Connaissance métier Négocio



Caroline WEBER
Membre indépendant
Membre du Comité d'audit
Experte en finance et stratégie

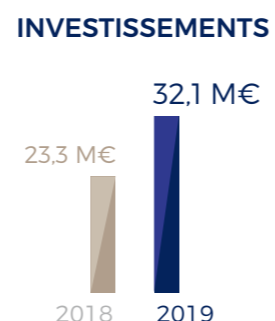
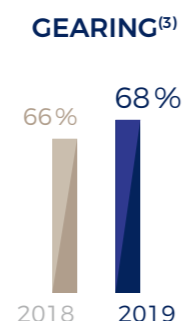
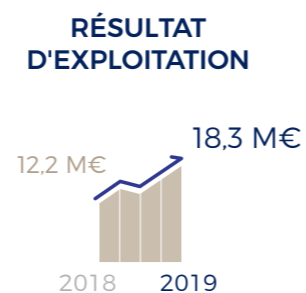
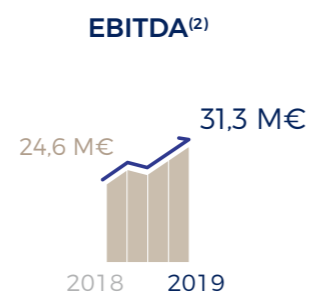
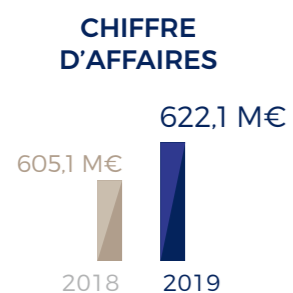
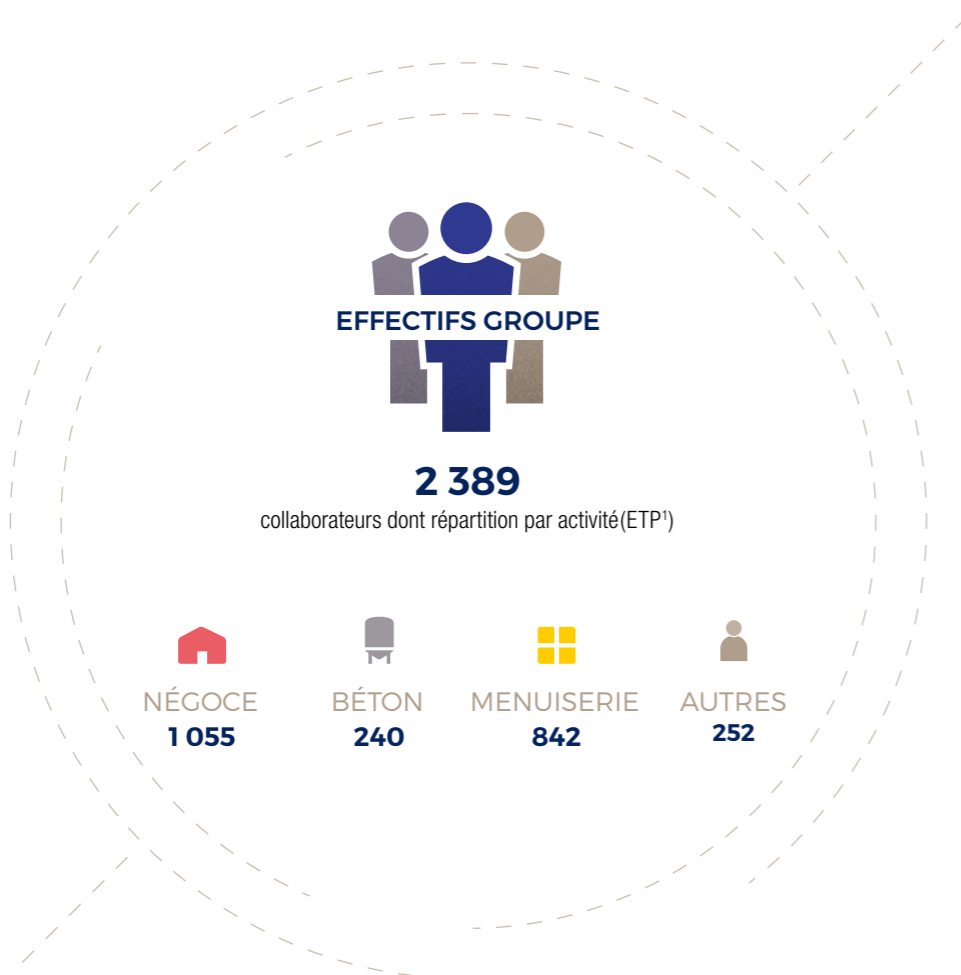


Olivier ROBIN
Membre
Membre du Comité de Surveillance Menuiserie
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Marie-Annick COUÉ
Membre - représentante des salariés
Connaissance métier Menuiserie

CHIFFRES CLÉS



(1) Équivalent temps plein
(2) REX + dotations nettes aux amortissements
(3) Ratio dettes nettes financières sur fonds propres
Toutes les données sont en normes comptables françaises.

FAITS MARQUANTS

Depuis 1907, le Groupe s'est développé alliant croissance interne et externe. Avec une première agence de Négoce créée en 1941, le Groupe a accueilli sa première centrale de Béton Prêt à l'Emploi en 1969 il y a cinquante ans.

Avec le rachat de Février en 1995, fabricant de menuiseries industrielles, le Groupe a poursuivi son développement en intégrant une activité de menuiserie industrielle. Entrée en bourse en 1990, l'entreprise s'est attachée à faire grandir ses activités et son maillage territorial.

En 2015, l'enseigne historiquement dénommée VM Matériaux prend l'appellation HERIGE pour asseoir sa notoriété et fédérer l'ensemble de ses marques: VM, ATLANTEM et EDYCEM.

Retour en images des temps forts 2019 de l'ensemble de ses activités:

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE



► CHANTIER D'ENVERGURE LNTP

Grâce à la qualité de son relationnel commercial, LNTP a livré un bassin enterré pour la rétention des eaux pluviales à l'un de ses clients historiques. Ce bassin tubulaire métallique est un produit très pointu techniquement. D'une capacité de 721 m³ et de 2,5 m de diamètre, il a nécessité sept convois exceptionnels de 21 m de long pour être transporté en pièces détachées sur le chantier!



► KER-AM

Le nouveau siège d'ATLANTEM à Noyal-Pontivy est une belle illustration de l'engagement RSE du Groupe. Ce bâtiment résume les grands axes de sa stratégie : co-construction avec les collaborateurs, performance thermique, innovation, engagement local...



CAPITAL HUMAIN

► CAMPUS TALENTS

Fier des femmes et des hommes qui le composent, HERIGE cultive ce capital humain à travers une démarche inédite et originale : le Campus Talents. Véritable formation «boîtes à outils», ce cursus de trois ans a permis aux collaborateurs et actionnaires de développer leur leadership, de découvrir des pratiques innovantes et surtout de progresser collectivement.



Membres du Campus Talents de la première édition

► ASSOCIATION MARTIAL CAILLAUD

Née en 1997 à l'initiative de collaborateurs, clients et actionnaires du Groupe, l'association Martial Caillaud initie des projets en faveur de l'éducation et de l'aide à la construction dans des pays défavorisés : écoles, orphelinats, cantines, centres de formation, etc. À l'occasion des 20 ans de l'association, celle-ci élargit ses missions et accompagne désormais l'Outil en main qui initie les jeunes à la découverte de métiers manuels.



INNOVATION



► SERIOUS GAME

Imaginé dans le cadre du dernier concours de l'innovation interne, le serious game «EDY'GAME» est une application interactive et ludique servant de support pour les différentes formations internes en sécurité d'EDYCEM!

► RENOUVELLEMENT DE LA CHAIRE DE RECHERCHE

Précurseur en matière de recherche et développement, EDYCEM est la première ETI en France à avoir signé une chaire de recherche avec un laboratoire labellisé CNRS de l'école Centrale Nantes. Un partenariat créateur de valeurs pour étoffer son offre de produits, développer et concrétiser de nouvelles idées.



Signataires de la chaire, représentants d'EDYCEM et de Centrale Nantes



CROISSANCE

Avec chaque année un programme d'investissements significatif, le Groupe assure une politique équilibrée alliant modernisation et croissance afin de disposer d'équipements récents et performants : renforcement du maillage territorial avec des opérations de croissance externe, modernisation des sites industriels et des points de vente, développement des infrastructures, accélération de la transformation digitale et montée en gamme des matériels et des équipements.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

I. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'entreprise a procédé conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.



I. MODÈLE D'AFFAIRES ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

► LE GROUPE

HERIGE apporte des solutions constructives à ses clients en combinant produits adaptés et services à valeur ajoutée. L'entreprise rassemble plus de 2 300 collaborateurs, fiers de contribuer au développement des activités de Négoce de matériaux de construction, de Béton ainsi que de Menuiserie industrielle. La proximité du terrain est une priorité rendue possible grâce au maillage territorial et à l'organisation décentralisée. Principalement présent dans le Grand Ouest de la France, l'entreprise cultive ses relations de confiance en se tenant aux côtés des professionnels et de leurs chantiers tout comme des particuliers et de leurs projets.

► LA GOUVERNANCE

Organisé dans un mode de gouvernance solide, le Groupe est animé par le Directoire et le Conseil de Surveillance. Le Directoire sur l'exercice 2019 est constitué du Président du Groupe, Alain MARION, du Directeur administratif et financier, Stéphane JAN, du Directeur général d'ATLANTEM, Bruno CADUDAL, et du Directeur général d'EDYCEM, Philippe QUENEAU. Il assure la direction, l'animation et la gestion en lien avec ses branches d'activité.

Le Conseil de Surveillance impulse les priorités stratégiques et les objectifs afin de développer l'entreprise dans une vision patrimoniale. Les collaborateurs sont représentés par un membre au sein du Conseil de Surveillance et par un représentant des salariés actionnaires. L'actionnariat salarié du Groupe se porte à hauteur de 3,61 %.

► NOS ACTIVITÉS

HERIGE est principalement implanté en Métropole sur le Grand Ouest avec un maillage géographique de proximité. Également présent à l'international, il produit des menuiseries au Canada.

Si l'activité de bâtiment s'est révélée plutôt favorable en 2019 – notamment pour le logement neuf – avec une croissance dynamique de 2 % sur les 3 premiers trimestres de l'année 2019, la croissance de l'activité de l'artisanat du bâtiment a fortement ralenti au 4^e trimestre avec + 0,5 %. Les prévisions 2020 tablent davantage sur la poursuite de ce ralentissement avec une croissance aux alentours de 0,5 % d'après la CAPEB*.

*Source : Note de conjoncture du 4^e trimestre de la CAPEB – janvier 2020



► VM, EXPERTS ET PARTENAIRES



Experts et Partenaires

Chiffre d'affaires⁽¹⁾
350,4 M€

VM distribue des matériaux de construction et de rénovation à destination des particuliers tout comme des professionnels du bâtiment. Ses 1 148 collaborateurs⁽²⁾ s'engagent au quotidien pour conseiller les projets de construction, de rénovation et l'achat de matériaux des clients. En tant qu'« Experts & Partenaires », la proximité, le conseil et le service sont le cœur de son métier.

Présent sur le Grand Ouest de la France, son réseau de 82 points de vente équipés d'espace libre-service, propose de nombreuses solutions en gros œuvre comme des parpaings, charpente, planchers, etc. Les équipes peuvent également conseiller les professionnels et les particuliers sur des matériaux en second œuvre comme l'isolation thermique par l'intérieur, les murs, cloisons, etc. De nombreux produits pour l'aménagement de la maison et du jardin sont proposés : revêtements de terrasse, bardages, carrelages, meubles de salle de bain, etc.

VM propose une segmentation de ses points de vente par expertise : VM l'Expert Matériaux & Construction, VM l'Expert Bois & Rénovation, VM l'Expert Carrelage & Ambiances et LNTP l'Expert TP & Environnement. Cette organisation permet de valoriser les spécificités des offres et services et de faciliter le quotidien des clients professionnels ou particuliers dans leurs projets.

Afin d'optimiser le service auprès de leurs clients et notamment leur assurer une disponibilité rapide des produits et des délais de livraison sous 24 heures, VM dispose d'une plateforme logistique équipée d'un magasin automatisé pour les produits carrelage.

Membre du réseau MCD* depuis 2000.

⁽¹⁾ Chiffre d'affaires 2019 en normes comptables françaises

⁽²⁾ Effectifs inscrits au 31.12.2019

*MCD : Matériaux de Construction Distribution



▷ EDYCEM, INFINIMENT BÉTON



Chiffre d'affaires⁽¹⁾
103,2 M€

Avec ses 273 collaborateurs⁽²⁾, EDYCEM affirme un véritable savoir-faire dans la fabrication de béton et de solutions constructives, auprès de tous les acteurs du bâtiment et des travaux publics du Grand Ouest. La branche travaille activement à proposer une offre complète de bétons et de services innovants en réponse aux demandes de ses clients.

Avec 27 centrales à béton dont 17 qui fabriquent des chapes fluides agréées, EDYCEM offre des produits alliant technicité et esthétique.

La marque s'articule autour de deux activités :

- EDYCEM BPE dispose d'un réseau de centrales à béton bénéficiant du marquage NF lui permettant de proposer des solutions béton de Rennes au Bassin d'Arcachon. L'activité dispose de moyens nécessaires lui permettant de proposer une large gamme de produits innovants comme la gamme de bétons autoplaçants, ONDALISS®, ou encore la gamme de bétons décoratifs, LUMILISS®, développés dans son laboratoire R&D, à destination des

professionnels comme des particuliers. Le planning de livraison prévisionnel centralisé par le pôle de commande ainsi que l'importante flotte de camions mise à disposition optimise la performance du service client d'EDYCEM BPE.

- EDYCEM PPL, préfabrique et commercialise des produits en béton pour la maçonnerie (blocs béton, planelles...), l'aménagement extérieur (dalles, pavés...) et la voirie (bordures, bande de guidage...), sur tout le territoire national. Elle dispose de plusieurs gammes emblématiques telles que le VERTICAL BLOC®, un bloc à bancher calibré ou encore PONCEBLOC® qui sont des blocs isolants.

EDYCEM cultive un esprit d'innovation et de services et ancre sa stratégie autour des bétons innovants, notamment au travers d'une chaire de recherche avec l'école Centrale Nantes. Cette collaboration lui permet de se différencier, de développer de nouveaux produits et d'insuffler une dynamique d'innovation.

(1) Chiffre d'affaires 2019 en normes comptables françaises
(2) Effectifs inscrits au 31.12.2019



▷ ATLANTEM



Chiffre d'affaires⁽¹⁾
140,5 M€

Présent nationally, ATLANTEM conçoit, fabrique et commercialise auprès des professionnels une offre complète multi-matériaux de menuiseries, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails. L'entreprise dispose de 9 sites de production en France, dotés d'équipements industriels performants. Elle compte 896 collaborateurs⁽²⁾. En associant le savoir-faire artisanal unique de menuisiers expérimentés à un équipement industriel de haute technicité, ATLANTEM s'engage sur une qualité totale. ATLANTEM intègre dès la conception de ses menuiseries extérieures, l'ensemble des paramètres techniques et réglementaires, ainsi que les normes de performance et de sécurité, qui permettent de répondre aux exigences environnementales en vigueur ou à venir. Sa culture de fabricant est fortement influencée par leur métier de créateur à façon et l'entreprise met la notion de service au client au cœur de ses promesses industrielles et commerciales : sur-mesure, performance,

proximité, compétitivité et réactivité sont leurs valeurs clés. Fiabilité, confort, sécurité, pérennité, esthétique, modernité, respect de l'environnement sont au centre de leurs exigences en matière de développement produits.

ATLANTEM anime 2 réseaux à destination des particuliers répartis sur l'ensemble de la France : Solabaie, avec 152 adhérents en 2019, propose une offre complète de menuiseries PVC, BOIS et ALUMINIUM, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails. Charuel avec 52 adhérents en 2019 commercialise les portails PVC et ALUMINIUM produits dans l'usine de Carentoir.

Incobois, spécialiste de la construction bois, répond aux chantiers du Grand Ouest de la France. De l'avant-projet à la mise en œuvre, l'entreprise apporte savoir-faire et qualité de fabrication.

(1) Chiffre d'affaires 2019 en normes comptables françaises
(2) Effectifs inscrits au 31.12.2019

II. VISION ET AMBITION RSE

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

HUMAIN

95,3 % d'emplois en CDI au sein du Groupe
290 personnes recrutées dont **71,4 % en CDI**
35,8 % d'embauches de **moins de 30 ans** et **15,5 %** de **plus de 50 ans**
Plus de **17 000 heures** de formation

DURABLE

Tri des déchets :
2415 T de déchets non dangereux, 49 678 T de déchets inertes et 143 T de déchets dangereux
Diminution des GES avec des investissements dans une **flotte moins polluante**, l'optimisation des **flux logistique**, la **modernisation des outils de production**
Projets socialement responsables : plus de 10 000 enfants accompagnés

CO-CONSTRUIT

Travail collaboratif entre **industrie et recherche**
Réflexion sur le **parcours et l'expérience client**
Gaïa Index : classement **54/230**

INNOVANT

Innovation produit : AM-X, SmartCEM®, Facil'VM
Concours de l'innovation interne : 12 idées primées et mise en œuvre progressive des projets
Nouvelle usine de menuiserie 4.0 à Saint-Sauveur des Landes

PERFORMANT

622,1 M€ de CA
18,3 M€ de REX
31,3 M€ d'EBIDTA
Une organisation en ordre de marche recentrée sur son **cœur d'activité**

MESURER

AGIR

AMÉLIORER

HUMAIN

2 361 collaborateurs (effectifs inscrits au 31/12/2019)
44 % d'ouvriers, **43 %** d'ETAM et **13 %** de cadres
Fidélisation des collaborateurs : **11 ans d'ancienneté** en moyenne

DURABLE

Politique de **tri des déchets** au sein des différentes activités
Politique engagée pour **réduire les GES**
Engagement solidaire

CO-CONSTRUIT

Une **chaire de recherche** avec EDYCEM et l'école Centrale Nantes
Le **client** au cœur de la stratégie VM
Participation au **Gaïa Index**

INNOVANT

Un **concours interne** de **l'innovation** pour développer les produits et services
Des **investissements** pour **moderniser les outils** industriels

PERFORMANCE

32,1 M€ d'investissements (hors croissance externe)
Acquisitions : 9 nouvelles centrales à béton en 2019/2020
Une **Gouvernance décentralisée** avec un pilotage renforcé sur les **enjeux stratégiques**

NOS RESSOURCES

► STRATÉGIE ET GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE

À l'écoute de ses clients au quotidien, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'innovation et d'amélioration continue de ses produits et services pour la construction et la rénovation de l'habitat. HERIGE s'engage dans une démarche durable et responsable qui se traduit par la mise en place d'actions spécifiques portant sur l'équilibre social, le respect de l'environnement et l'engagement sociétal.

Transversale par nature, la stratégie RSE est impulsée par le comité de direction du Groupe qui définit et valide les plans d'actions prioritaires dans le respect des principes et des valeurs de l'entreprise.









Depuis 2018, HERIGE s'est doté d'un nouveau comité de pilotage RSE, impliquant des acteurs des différentes activités. Il est constitué de Caroline Lutiner, Responsable RSE du Groupe et des pilotes RSE d'EDYCEM, Estelle Breillat, Directrice qualité et développement et Véronique Fontaine, Responsable prévention qualité, des pilotes VM, Céline Marchand, Directrice Supply chain et Lucie Fruchet, Responsable prévention sécurité ainsi que des pilotes d'ATLANTEM, Marie-Annick Coué, Directrice des ressources humaines et Nathalie Chotard, Chargée juridique.

Cette instance, qui s'est réunie 4 fois en 2019 a évoqué les enjeux du comité RSE, les tableaux de bord menés, le guide méthodologique créé et les enjeux de la déclaration de performance extra-financière.

Ce comité a pour responsabilité de mettre en œuvre la stratégie du Groupe en matière de RSE et de suivre la progression des objectifs. Il assure le reporting RSE à partir d'un outil dédié de collecte et de suivi des indicateurs. L'organisation opérationnelle de la RSE a également évolué, avec la création de comités spécifiques par activité en charge d'apporter une expertise et de proposer une orientation sur des sujets propres à leurs métiers.

Afin de nourrir sa réflexion, HERIGE participe à l'indice Gaïa qui assure un suivi des entreprises françaises cotées de taille intermédiaire. En fournissant de l'information extra-financière de qualité, le Gaïa-Index développe une approche adaptée intégrant les enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

► OBJECTIFS RSE

NATURE DE L'ENJEU	OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	2018	2019	2020
CAPITAL HUMAIN    	Diversité : emploi des jeunes et des seniors	Favoriser le taux d'embauche des moins de 30 ans (30%) et plus de 50 ans (10%) par la poursuite des accords génération	< 30 ans 31,5 % > 50 ans 11,1%	< 30 ans 35,8 % > 50 ans 15,5 %	Maintenir ces ratios
	Compétences des collaborateurs	Développer le nombre d'heures de formation par une politique de formation soutenue	16 934,50 H	17 251,95 H	Poursuivre la politique de formation
	Attractivité pour recruter des talents	Renforcer le nombre de candidatures reçues sur le site herige-recrute.fr en déployant une marque employeur attractive	7 891	8 787	Continuer à développer le nombre de candidatures reçues
	Santé et sécurité Accidentologie	Déployer une politique de sensibilisation à la santé et à la sécurité et réduire le nombre d'accidents et leurs impacts	Taux de fréquence Taux de gravité Taux d'absentéisme	25,85 2,85 5,3 %	23,76 1,52 5,09 %
OFFRE RESPONSABLE   	GES	Réduire nos émissions de CO2 et nos consommations énergétiques	19 406,67	19 823,52	Réduire nos émissions de GES
	Tri des déchets	Assurer une gestion responsable des déchets Volume des déchets triés sur les sites ICPE (en tonne)	NC	2 415,06 T DND 143,71 T DD 49 678,54 T déchets inertes	Poursuivre le tri de nos déchets sur l'ensemble de nos sites
	Achats responsables	Garantir la bonne pratique des achats par la signature de la charte des achats éthiques par nos collaborateurs	39	43 (dont 15 chez VM, 21 chez EDYCEM, 7 chez ATLANTEM)	Élargir la population signataire au sein de nos activités
ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE 	Éthique	Prévenir et lutter contre la corruption en sensibilisant nos collaborateurs à l'éthique des affaires	Diffusion de la politique anti-corruption	Diffusion de la politique anti-corruption Quiz sensibilisation sur ATLANTEM et EDYCEM	Développer les politiques de sensibilisation et de formation des personnels sensibles
	Conformité	Sensibiliser les équipes à la RCPD et assurer le suivi des registres de protection des données privées	NC	208	Maintenir le suivi des registres
	Impact sociétal	Participer au développement économique de nos territoires d'implantation et soutenir les projets solidaires à travers une politique de don	206	161	Continuer à accompagner les territoires et initiatives solidaires
DIALOGUE PARTIES PRENANTES	Notation extra-financière	Maintenir la présence du Groupe dans le Gaïa Index	/	54/230	Maintenir la présence au sein de l'index

► MATÉRIALITÉ RSE

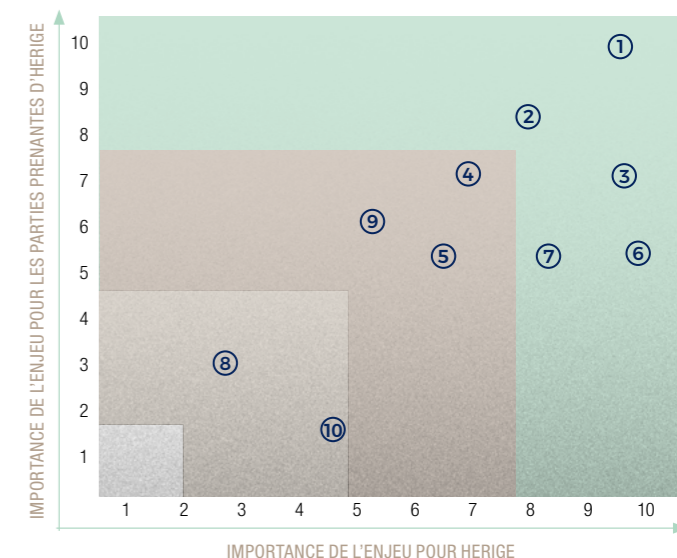
Le Groupe a réalisé une étude de "matérialité" via la conduite d'entretiens auprès des membres des comités de direction et Directeurs généraux des branches d'activité pour structurer les résultats préliminaires. L'évaluation et les résultats finaux ont ensuite été présentés et validés par l'ensemble des comités de direction, aboutissant à la définition des thèmes RSE à traiter et des mesures à prendre en priorité sur les années à venir.

Cette évaluation des enjeux clés a permis de définir la feuille de route RSE pour les 3 ans (2018-2020). Cohérents avec la stratégie d'affaires à long terme de l'entreprise, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes, ces objectifs s'appuient sur les quatre piliers de la dynamique RSE du Groupe : l'humain, l'offre responsable, l'éthique et la transparence, et le dialogue avec les parties prenantes.

Les objectifs de la matrice de matérialité sont de dessiner un cadre stratégique stimulant et impliquant pour le déploiement d'une RSE « utile » dans les branches. Il s'agit également de renforcer la politique RSE du Groupe en la connectant aux enjeux spécifiques des métiers pour faciliter le déploiement opérationnel de cette politique RSE. Enfin, l'ambition est de renforcer la communication RSE du Groupe en l'orientant sur des aspects significatifs et différenciants.

Cette méthode est basée sur la norme ISO26000, un référentiel international de lignes directrices et autour de sept questions centrales qui ont permis d'aboutir à la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux spécifiques par branche.

▷ MATRICE DE MATÉRIALITÉ



1 Matières premières et ressources - 2 Santé et sécurité - 3 Dialogue Parties prenantes - 4 Environnement - 5 Éthique et Transparence - 6 Conditions de travail - 7 Développement du capital humain - 8 Éducation - 9 Lutte contre la discrimination - 10 Éco-socio-conception

III. RISQUES RSE

Au-delà des travaux menés afin de cartographier les risques au sein de nos activités, l'identification de ces derniers constitue de véritables leviers de performance, d'économie et d'attractivité. Ils représentent des enjeux essentiels pour lesquels l'ensemble des équipes du Groupe se mobilise au quotidien.

Notre management est pleinement inspiré de nos valeurs, qui sont également au cœur de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, partenaires, etc.

Des cartographies des risques ont été mises en place sur nos activités industrielles en 2018. Pour le Négoce, l'analyse a débuté en 2019 et se poursuit sur l'exercice 2020. Ces travaux sont menés par l'auditeur interne, membre invité des comités RSE Groupe pour partager ses enjeux propres.

L'ensemble de nos risques sont couverts dans le cadre de nos 4 enjeux prioritaires :



IV. MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

L'animation de la démarche RSE pour l'ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurées par la responsable RSE au sein de la holding du Groupe. Un guide méthodologique ainsi qu'un processus de collecte en interne a notamment été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des

► PÉRIMÈTRES DE COLLECTE

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux ont été établis sur la base des obligations et des recommandations légales (L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce).

▷ REPORTING SOCIAL

Le périmètre retenu est le Groupe Métropole. Il se décompose en 21 sociétés comprenant 131 établissements basés en France métropolitaine.

Nombre d'établissements		
HERIGE	Autres	1
SACI	Autres	1
TBM	Autres	1
Cominex	Autres	1
VMD	Négoce	70
LNTP	Négoce	10
Financière VMD	Négoce	1
VM TRANSPORT	Négoce	1
EDYCEM Béton	Béton	21
BDO	Béton	1
BIV	Béton	1
Béton du Poher	Béton	3
CH Béton	Béton	2
PPL	Béton	1
EDYCEM Transport	Béton	1
ATLANTEM	Menuiserie	9
Incobois	Menuiserie	2
Financière Blavet	Menuiserie	1
Moisan	Menuiserie	1
TBM MENUISERIE	Menuiserie	1
Total		131

Pour les indicateurs sociaux en effectif inscrit, le point de référence retenu est le 31 décembre 2019. Les informations sur les effectifs et leurs mouvements sont donnés hors intérim et stagiaires et concernent le périmètre Métropole.

► SOURCE DES DONNÉES

Il existe différentes sources d'alimentation pour les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux, notamment :

- des données issues du SIRH Groupe, alimentées par le système de paie pour les indicateurs sociaux, ainsi que par l'outil d'analyse de la masse salariale, Eliot,
- des données remontées à travers l'ERP du Groupe pour certains indicateurs environnementaux en périmètre Métropole,
- des données collectées directement auprès des activités pour des indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux.

Les données financières sont, quant à elles, communiquées directement par la Direction financière.

données (qualitatives et quantitatives) sur les volets social, environnemental et sociétal. Cette méthodologie permet une analyse fine selon cinq critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés. Elle est intégrée à l'outil de reporting centralisé pour la collecte des données.

▷ REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Les indicateurs du volet environnemental concernent le périmètre Métropole. Toutefois, certains indicateurs ne couvrent pas, ou ne sont pas applicables, à l'ensemble de ses activités.

Pour le calcul de l'indicateur « déchet », le Groupe a fait le choix de retenir uniquement les sites concernés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), jugés les plus contributeurs en termes d'impact sur l'environnement, soit 31,3 % des sites (41 sites concernés dont 5 dans le Négoce, 8 dans la Menuiserie et 28 dans le Béton).

Sites ICPE		
ATLANTEM	Menuiserie	4
CHARPENTE	Menuiserie	4
VMD	Négoce	5
EDYCEM Béton	Béton	20
BDO	Béton	1
BIV	Béton	1
Béton du Poher	Béton	3
CH Béton	Béton	2
PPL	Béton	1
Total		41

Le calcul de l'indicateur « émissions de gaz à effet de serre » comprend uniquement le périmètre réglementaire.

▷ REPORTING SOCIÉTAL

Le périmètre retenu est le périmètre Métropole du Groupe pour les indicateurs sociétaux.

► RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre retenu dans la déclaration de performance extra-financière respecte les normes comptables françaises.

V. LE GROUPE



EFFECTIFS

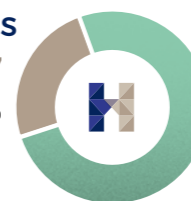
2 361

Effectifs inscrits total au 31.12.2019

FEMMES

577

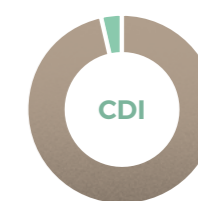
soit 24,4 %



HOMMES

1784

soit 75,6 %



Pourcentage de collaborateurs en CDI

95,3 %

► AXE 1: L'HUMAIN

Le Groupe cultive une politique de ressources humaines conjuguant à la fois attractivité et fidélisation avec la volonté de développer les compétences, de favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs et d'en attirer de nouveaux. Pour atteindre ces objectifs, il agit sur plusieurs leviers :

- la formation afin de garantir un niveau de compétence optimal de ses collaborateurs sur l'ensemble des activités,
- la prévention des risques et sécurité,
- une attractivité diversifiée,
- un dialogue social de qualité s'appuyant sur un management de proximité, des démarches attractives et de fidélisation vers tous les publics de collaborateurs.

▷ LA FORMATION

À travers une ambitieuse politique de formation, le Groupe accompagne ses collaborateurs au plus près de leur évolution professionnelle. L'enjeu est de leur permettre de maîtriser les savoir-faire fondamentaux dans leur métier mais également d'acquérir de nouvelles compétences.

En 2019, le Groupe a déployé 17 251,95 heures de formation pour 16 934,50 heures en 2018.

Répartition des heures de formation par CSP



OUVRIERS
35,1 %



ETAM
40,6 %



CADRES
24,3 %

▷ LA PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Soucieux de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, le Groupe se mobilise pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Cette politique volontariste s'appuie avant tout sur une démarche de prévention animée au sein de chacune de ses activités. Pour toujours rester à la pointe dans ce domaine, les activités du Groupe renouvellent régulièrement les dotations d'équipements de protections individuelles (EPI) : vêtements de travail à haute visibilité (gilets, parkas, polaires), casques et chaussures de sécurité, etc.

Avec chaque année un programme d'investissements significatif, le Groupe assure une politique équilibrée alliant modernisation et croissance afin de disposer d'équipements récents et performants. Cela porte notamment sur la montée en gamme des matériels et des équipements afin de garantir la sécurité des Hommes mais aussi de déployer de nouveaux outils informatiques afin de gagner en efficacité commerciale tout en facilitant le travail des équipes.

Formation prévention sécurité

Le principal outil de prévention à la sécurité reste les formations dédiées, notamment obligatoires (conduite d'engins de manutention, Sauveteur Secouriste du Travail, protection incendie, etc.). Un livret d'accueil « Les clés de la sécurité » et des journées dédiées, spécifiques par activité, rappellent aux collaborateurs les règles essentielles de sécurité. En 2019, on dénombre 6 543 heures de formations obligatoires, soit près d'un tiers des formations totales. Les formations non obligatoires sont dédiées à améliorer l'employabilité de nos collaborateurs.

Accidents du travail et taux de gravité (hors intérim)

	2019	2018
Taux de fréquence des accidents du travail (1)	23,76	25,85
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	90	93
Taux de gravité des accidents du travail (2)	1,52	2,85
Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail	5 774	10 818

À noter : Le chiffre 98 indiqué l'an passé correspondait à l'ensemble de l'absentéisme pour accident de travail et maladie professionnelle. Ce chiffre a été retraité des maladies professionnelles afin de correspondre de manière plus juste au calcul du taux de gravité et de fréquence des accidents de travail sur l'année N-1 et N.

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

	2019	2018
Taux d'absentéisme	5,09 %	5,3 %

▷ PRÉVENTION DE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Le Groupe encourage ses collaborateurs à se vacciner contre la grippe dans le cadre d'une campagne de vaccination saisonnière. Pour cela, il assure le remboursement de leur vaccin chaque année. Une démarche qui vise à préserver la santé des salariés et permet de réduire l'absentéisme au travail.

▷ ATTRACTIVITÉ

Digitalisation des recrutements

Véritable vitrine du Groupe, le site internet de recrutement (www.herige-recrute.fr) développe la marque employeur d'HERIGE et de ses différentes activités à travers la présentation de ses opportunités mais également via des témoignages, portraits métiers et présentation de notre politique sociale. Cette visibilité a été renforcée par une présence sur les réseaux sociaux professionnels. Une démarche qui porte ses fruits avec une augmentation du nombre de candidatures reçues passant de 8 787 candidatures en 2019 contre 7 891 candidatures reçues en 2018.

Recrutements	2019	2018
Nombre d'embauches (CDD/CDI)	290	368
Nombre d'embauches en CDI	207	222
Taux d'embauche en CDI	71,4 %	60,3 %
Nombre d'embauches en CDD	83	146
Taux d'embauche en CDD	28,6 %	39,7 %
Taux d'embauche en CDI et CDD des ≤ à 30 ans	35,8 %	31,5 %
Taux d'embauche en CDI et CDD des > à 50 ans	15,5 %	11,1 %

Effectifs inscrits par type de contrat

Effectifs inscrits au 31 décembre	2019	2018
Effectifs inscrits sur le périmètre	2 361	2 368
Répartition CDD/ALTERNANCE/CDI		
CDD	79	71
ALTERNANCE	31	33
CDI	2 251	2 264

Poursuite des accords « Générations »

En 2019, le Groupe a accueilli 35,8 % de salariés de moins de 30 ans en CDD ou CDI. En parallèle, HERIGE a poursuivi sa politique d'accueil de seniors (collaborateurs de plus de 50 ans), qui représentent 15,5 % des nouveaux recrutements, un chiffre en progression par rapport à 2018 où ils représentaient 11,1 % des embauches. Ces deux résultats s'inscrivent dans les accords « Générations » mis en place au sein de l'entreprise depuis 2013. Ils visent à favoriser l'emploi et le développement professionnel des jeunes et seniors avec comme engagement un taux d'embauche à hauteur de 30 % pour les moins de 30 ans et de 10 % sur la tranche des plus de 50 ans.

Les relations écoles et stagiaires, alternants

En 2019, le Groupe a accueilli 31 alternants sur les métiers du commerce et de la production.

L'alternance est un levier pour le maintien des compétences clés du Groupe par la formation de jeunes qui intègrent l'entreprise. Le recrutement des populations d'alternants et de stagiaires est ciblée en fonction des besoins prévisionnels de ressources. C'est une action de responsabilité sociale de l'entreprise qui permet de donner leur chance aux jeunes talents et de favoriser la mixité des équipes.

Les relais de cooptation

Pour accompagner son développement, HERIGE est en recherche permanent de nouvelles compétences. Le Groupe a décidé de s'appuyer sur ses propres collaborateurs, les mieux placés pour identifier dans leur réseau professionnel ou relationnel des profils intéressants. Lancé depuis plusieurs années, le dispositif de parrainage « Boost Cooptation » permet de recruter par le biais de ses salariés et de leur réseau. Cette dynamique va être amplifiée de nouveau en 2020.

▷ DIALOGUE SOCIAL

L'actionnariat salarié

Groupe familial mettant l'Homme au cœur de ses priorités, HERIGE a fait le choix d'ouvrir le capital à ses salariés. Avec une participation de 3,61 %, ces derniers sont représentés par une salariée au sein du Conseil de Surveillance. Offrir l'opportunité à ses collaborateurs d'investir dans leur entreprise et d'en partager les bénéfices est un signe fort de confiance réciproque.

La réunion annuelle des Conseils de Surveillance des fonds « HERIGE force 20 » et « HERIGE force 100 » a permis aux salariés actionnaires d'approuver les comptes. Ils ont également donné mandat aux Présidents des fonds pour voter en leurs noms les résolutions durant l'Assemblée Générale.

Avec le changement de marché passant d'Euronext à Euronext Growth, les fonds communs de placement sont amenés à évoluer. Ainsi, le fonds "Force 20" va devenir "Force 30". Il sera investi entre 10 % et au maximum 33,33 % de son actif en actions de la société HERIGE, entre 66,66 % et au maximum à 90 % de son actif en parts de placements monétaires. Le fonds "Force 100", va devenir "Force 60", et sera, quant à lui, investi au minimum à 33,33 % et jusqu'à 66,66 % de son actif en actions de la société HERIGE et au minimum à 33,33 % de son actif en parts de placements monétaires.

Le turn-over

On constate une hausse du turn-over passant de 11,3 % en 2018 à 12,4 % en 2019 dans un contexte de marché de l'emploi très dynamique sur le secteur du bâtiment.

Départs	2019	2018
Nombre de départs	295	270
Répartition des départs		
Retraite	33	42
Rupture conventionnelle	56	45
Démission	136	133
Cession de site/société	1	0
Licenciement économique	13	0
Licenciement autre	55	48
Décès	1	2
Turn-over		
Nombre de départs n /effectif inscrit n-1	12,4 %	11,3 %

► AXE 2: OFFRE RESPONSABLE

La préservation de l'environnement est une des préoccupations fortes d'HERIGE. Le développement de ses activités s'inscrit dans une volonté de maîtrise de leur impact et dans le respect des réglementations en vigueur.

▷ ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Des efforts importants sont engagés par le Groupe afin de maîtriser sa consommation énergétique et ainsi améliorer son bilan de gaz à effet de serre.

Impact carbone - Scopes 1 & 2 En tonnes eq CO ₂	2019	2018
Siège (dont 6 mois TBM sur le S1 2019)	1 558,09	3 168,57
Béton	5 003,02	3 836,83
Menuiserie	2 728,79	2 758,80
Négoce	10 533,62	9 642,48
Total - impact carbone Groupe	19 823,52	19 406,67

À noter : Le bilan de gaz à effet de serre 2018 a été actualisé sur la base de la déclaration faite à l'ADEME en juin 2019.

Pour ses activités industrielles, l'évolution des consommations de carburant et d'électricité s'explique par le développement de l'activité. L'entreprise travaille à mieux maîtriser ses impacts sur l'environnement avec notamment la modernisation en cours de ses installations : nouveau siège social à Noyal-Pontivy à très haut niveau de performance thermique, nouvelle usine de production, modernisation de centrales à béton et des outils de production, optimisation de ses flux logistiques, évolution de ses produits (nouvelle gamme AM-X) et développement de filières de traitement de ses déchets.

Pour l'activité de distribution de matériaux, l'accroissement d'activité a généré également une augmentation des consommations énergétiques. Afin de réduire l'empreinte carbone des transports et des engins de manutention, un plan de diminution des émissions est engagé. Ainsi, la branche optimise ses circuits de livraison avec de nombreux chantiers d'amélioration tels que l'investissement dans une flotte de véhicules moins polluants avec le remplacement progressif du matériel roulant vers du matériel moins émetteur (chariots moins polluants, flotte de véhicules de norme Euro VI), optimisation des tournées et réduction du nombre de kilomètres à vide grâce notamment à des outils de géolocalisation et massification des flux.

▷ GESTION DES DÉCHETS

Comme toute activité industrielle, le Groupe produit des déchets. Leur traitement est réalisé conformément à la réglementation et aux consignes de tri sélectif.

Tonnage des déchets produits annuellement (ICPE)	DND	DD	DÉCHETS INERTES
Menuiserie	1 590,11	104,12	-
Béton	309,25	4,25	49 585,45
Négoce	515,71	35,34	93,09
TOTAL	2 415,06	143,71	49 678,54

▷ CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Compte tenu du faible impact de ses activités sur la biodiversité, le Groupe n'a pas développé de politique spécifique en matière de protection de la biodiversité.

▷ AUTRES THÉMATIQUES

Le Groupe n'achète pas, ne transforme pas, ne distribue pas et ne commercialise pas de denrées alimentaires, et seul le siège de la menuiserie industrielle dispose de son propre restaurant d'entreprise. À ce titre la lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la précarité alimentaire, pour le respect du bien-être animal et une alimentation responsable, équitable et durable, ne constituent pas des enjeux majeurs pour le Groupe, et ne font pas l'objet de plans d'action spécifiquement engagés sur ces sujets, au-delà des mesures de vigilance et de bon sens que le Groupe exerce sur l'ensemble de ses consommations et déchets. Ainsi, la gestion du service de restauration a été confié à une entreprise locale qui assure une vigilance sur le gaspillage alimentaire et privilégie un approvisionnement en circuit court de produits frais et le plus bio possible.

► AXE 3: ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

▷ LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Acteur de référence dans le Négoce de matériaux de construction, le Béton ainsi que la Menuiserie industrielle, les équipes du Groupe sont implantées largement sur le territoire national. Partout où il est présent, le Groupe attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable afin d'exercer ses activités avec intégrité.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe promeut une culture d'intégrité et de conformité reposant sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques applicables et le principe d'une tolérance zéro pour la corruption, sous toutes ses formes.

Une organisation dédiée

Dans ce cadre, le Groupe a adopté le code de conduite anti-corruption Middennext et a mis en place un comité d'éthique constitué de représentants de chacune de ses activités. Ce code définit les normes de comportement applicables à ses activités et expose les lignes directrices pour les décisions que les salariés du Groupe peuvent être conduits à prendre sur divers sujets d'ordre éthique. Il est composé de sept membres : les trois Directeurs des ressources humaines des activités, l'auditeur interne, le responsable innovation RH Groupe, le Directeur de la trésorerie et la juriste corporate immobilier. L'organisation vise à permettre une gestion à la fois centralisée du dispositif, afin d'en garantir une application maîtrisée et homogène, et une gestion opérationnelle, déclinée au niveau des différentes activités.

Cartographie des risques

À ces dispositifs, le Groupe a procédé avec l'appui d'un cabinet externe à une cartographie des risques sur ses activités de Béton et de Menuiserie en 2018 et de son activité Négoce en 2019.

À date, le Groupe n'est pas présent dans des pays considérés à risque de non-respect des Droits de l'Homme.

Sensibilisation des collaborateurs et formation des personnes exposées

La communication et la formation constituent le fondement de la sensibilisation interne et externe, et de la capacité à lutter contre la corruption. À ce titre, dans la continuité des actions de formation et de sensibilisation engagées, un nouveau plan de sensibilisation et de formation sera engagé à partir de 2020 sur l'ensemble des activités du Groupe.

Consultable sur son site internet, le code de conduite anti-corruption s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale de la loi dite Sapin 2 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

*RSSI : Responsable sécurité des systèmes d'information

**RCPA : Responsable du plan de continuité d'activité

Il reprend des principes déjà formulés dans la charte des achats responsables antérieurement adoptée par l'ensemble de ses activités, tels que :

- l'équité de traitement des fournisseurs,
- la prévention des conflits potentiels d'intérêt et de corruption,
- le respect de la politique cadeaux et invitation.

Il a fait l'objet d'un déploiement à travers un module de formation à destination des cadres, qui eux-mêmes assurent la formation et l'information auprès de leurs collaborateurs.

Chaque salarié peut, dans le cadre des règles définies par la loi, lancer une alerte via une adresse mail confidentielle, qui est suivie et instruite par le comité d'éthique.

▷ ACHATS RESPONSABLES

En matière d'achats, le Groupe fait preuve d'exemplarité en s'engageant dans une démarche responsable. Cette politique se matérialise par une charte achats responsables partagée par l'ensemble des activités du Groupe et construite autour de sept points d'exigence :

- équité de traitement des fournisseurs,
- confidentialité des informations commerciales et techniques,
- transparence sur le processus d'achat,
- prévention des conflits d'intérêts,
- respect de la politique cadeaux et invitation,
- raisonnement en coûts et impacts globaux,
- invitation à développer des achats responsables.

Le suivi du registre des signatures de la charte est assuré par l'auditeur interne du Groupe. Un travail d'actualisation va être mis en œuvre en 2020 afin d'élargir la population signataire.

▷ PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données en mai 2018, le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de l'application de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce document présente la finalité de traitement des données personnelles des collaborateurs pour :

- la gestion administrative des personnels,
- la mise à disposition d'outils informatiques,
- l'organisation du travail,
- la gestion des carrières et de la mobilité.

Un plan de formation a été mis en œuvre par le DPO (Data Protection Officer) du Groupe auprès des principaux services collecteurs d'information au sein du Groupe afin qu'ils puissent identifier les données traitées dans le cadre de leurs fonctions et de mettre en œuvre les registres de traitement adéquats.

▷ SÉCURITÉ IT

Une nouvelle organisation instaurant des comités de pilotage sécurité IT a été définie en fin d'année 2019. Celle-ci est pensée autour d'un RSSI* central et de RCPA* par activité. Le RSSI est responsable du processus de maîtrise des risques SI pour le Groupe et à ce titre anime l'ensemble du dispositif de sécurité de l'information. Le RCPA est responsable de la continuité d'activité métier. Il pilote l'élaboration et teste des procédures de continuité métier à mettre en œuvre en cas de défaillance prolongée du SI (par exemple en cas de cyberattaque) ou en cas de sinistre majeur indépendant du SI (pandémie, inondation ou incendie des locaux, etc.).

Le RCPI interviendra à compter de 2020 une fois par an auprès du Comité de Direction Groupe et du Comité d'audit. À ce titre, il dressera le bilan des actions majeures menées dans l'année, présentera la revue des risques et validera les principales actions à mettre en œuvre.

D'un point de vue opérationnel, des comités de pilotages sécurité trimestriels se tiennent en présence du RSSI et des différents responsables informatiques des activités afin d'assurer un bilan des actions majeures, de partager la synthèse des tableaux de bord sécurité IT, de partager leurs retours d'expérience (mise en œuvre de solutions, traitement des incidents de sécurité, etc.) et de planifier et valider conjointement les campagnes de sensibilisation en direction des collaborateurs.

► AXE 4: DIALOGUE PARTIES PRENANTES

À travers ses activités commerciales, le Groupe cultive des relations de proximité et a noué des partenariats solides et dans la durée avec ses clients et fournisseurs. Il est également très impliqué dans le tissu local et auprès d'associations.

▷ INVESTIR DANS L'INNOVATION

L'innovation est au cœur de la stratégie de développement d'HERIGE. S'engager aux côtés de la recherche et du développement contribuent à la performance de son offre. Ses équipes, en faisant appel à toutes les compétences en interne comme en externe, se mobilisent au quotidien afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits et services mais également de nouvelles méthodes de travail plus agiles et efficaces en permettant notamment de se démarquer de la concurrence.

▷ ENGAGEMENT SOCIAL

Le Groupe cultive un esprit propre à développer les relations au niveau local et à bâtir des partenariats solides et de long terme. Il s'inscrit dans une démarche de proximité avec le tissu régional et associatif par des actions et engagements pour des projets socialement responsables et porteurs d'avenir.

Le Groupe a ainsi été partenaire en 2019 de plusieurs structures et événements touchant à l'innovation et à la RSE :

- Le Village by CA Atlantique Vendée : cette pépinière de start-ups, dont HERIGE est partenaire ambassadeur, vise à accompagner des jeunes pousses innovantes en phase d'accélération. Elles bénéficient à plein de l'expertise et du réseau du Groupe. En retour, le Groupe s'appuie sur leurs compétences pour développer de nouveaux produits et services. En 2019, le Village by CA Atlantique Vendée a accompagné 35 start-ups.
- Le Forum RH : cet événement s'est tenu du 8 au 9 octobre 2019 et sa 8^e édition était consacrée au « sens ». HERIGE a participé aux conférences, ateliers et retours d'expériences pour favoriser le bien-être de ses collaborateurs, un levier pour améliorer la performance de l'entreprise.
- Le Social Change : ce grand rendez-vous annuel de la Responsabilité Sociétale des Entreprises s'est tenu à Nantes le 15 novembre 2019. À cette occasion, Daniel Robin, Président du Conseil de Surveillance a partagé sa vision et la stratégie du Groupe pour allier développement économique et RSE, preuve de l'engagement d'HERIGE.
- La nuit de l'IA : première édition de « Les Rendez-vous de l'Avenir » qui a pour vocation d'aider les entreprises à intégrer les enjeux de demain. Organisée par le Medef Vendée le 14 novembre 2019, cette soirée articulée autour de conférences a proposé une meilleure compréhension des enjeux et des pistes de réflexions en matière d'intégration de l'IA dans les process d'aujourd'hui et de demain.

Le Groupe est également membre du MFQM (Mouvement Français Qualité & Management) et de l'association vendéenne Ruptur.

HERIGE s'engage, par ailleurs, depuis de nombreuses années dans des associations à but humanitaire et solidaire. C'est le cas notamment avec l'association Martial Caillaud (association loi 1901) qui initie depuis 20 ans des opérations touchant à l'éducation et à la construction dans des pays défavorisés. Ainsi, les actionnaires, clients et collaborateurs se mobilisent à travers le monde. Depuis 1997, celle-ci a développé de nombreuses actions en Afrique, en Asie ou encore en Amérique du Sud. Son objectif étant de soutenir des projets constructifs en faveur des jeunes et de l'éducation, elle a construit ou agrandi des écoles, centres de formation, orphelinats, foyers de jeunes filles, etc.

Le Groupe a consacré 161 K€ en 2019 en dons et partenariats, contre 206 K€ en 2018.

▷ PARTICIPATION AU GAÏA INDEX

Depuis sa création, le Groupe participe à la campagne d'évaluation annuelle ESG Gaïa Rating. L'agence de notation ESG Gaïa Rating est utilisée par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décision d'investissement. En 2019, HERIGE figure en progression dans ce classement qui distingue les 70 meilleures PME et ETI françaises cotées en termes de performances environnementales, sociales et de gouvernance. Ce référentiel se distingue par la pertinence du benchmark offert et constitue un point de référence exigeant qui encourage le Groupe et ses activités à rester mobilisés afin d'y figurer tous les ans. HERIGE s'est classé 54^e sur 230 PME-PEA et 41^e sur 86 entreprises dont la catégorie de chiffre d'affaires est supérieure à 500 M€.

VI. L'ACTIVITÉ NÉGOCE : VM



► AXE 1: CAPITAL HUMAIN

▷ SANTÉ SÉCURITÉ

Postes de travail: priorité à la prévention

La cellule de prévention sécurité a été renforcée en 2018 avec l'intégration de deux personnes, dont un relais Hygiène Sécurité Environnement (HSE). Ces recrutements ont permis de renforcer les actions de prévention. L'une des priorités est de favoriser le maintien et le retour à l'emploi, à travers l'accompagnement des collaborateurs dans leurs démarches administratives mais également par l'adaptation des équipements :

- aménagement de 4 postes de travail, principalement administratifs (tables et sièges adaptés),
- investissement dans un modèle de siège conducteur adapté,
- changement de véhicule pour un commercial souffrant de problème de dos.

Accident de travail

S'il n'y a pas eu d'amélioration du nombre d'accidents du travail (AT), on constate cependant une baisse de leur gravité qui est de 1,2 en 2019. En plus du tableau de bord mensuel des indicateurs ouvert à tous depuis 2018, un récapitulatif hebdomadaire des accidents de travail est désormais transmis depuis cette année au Comité de direction pour une revue.

Accidents du travail et taux de gravité (hors intérim)

	2019	2018
Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾	27,3	27,7
Nombre d'accidents du travail	48	49
Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾	1,2	2
Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail	2 067	3 596

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

	2019	2018
Taux d'absentéisme	4,64 %	5 %

Renouvellement des dotations EPI

VM a poursuivi le renouvellement des équipements de protection individuelle (EPI) en élargissant tout d'abord les publics concernés. Après les managers en 2018, c'était au tour en 2019 des fonctions supports et des commerciaux d'être équipés.

Afin de répondre au plus près des besoins métiers des équipes, une gamme spécifique est en cours de constitution. Un travail de sourcing auprès de plusieurs fournisseurs a été mené en 2019 afin d'améliorer la qualité des EPI et d'enrichir le catalogue. Les collaborateurs disposent désormais de chaussures de sécurité plus confortables et de nouveaux vêtements de haute visibilité (t-shirt, parka, polaire, petit gilet et bientôt gilet sans manche et sweat). Une première campagne sur un type de gant précis a été menée fin décembre 2019. Elle sera élargie à d'autres modèles en 2020, suite au questionnaire envoyé à tous les salariés.

Des protocoles d'intervention renforcés

Les deux catégories de personnels les plus exposées sont les magasiniers et les chauffeurs. Les principaux risques ont en effet lieu dans la cour de matériaux et lors des déplacements. Les protocoles ont donc été renforcés. Pour tous les déplacements sur les chantiers et sur les points de vente, les collaborateurs doivent porter leurs vêtements de haute visibilité. En complément, une campagne de marquage au sol sur l'ensemble des sites a été engagée en 2019 et va se poursuivre en 2020 : mise en place de flèches de circulation et délimitation des zones de déchargement et des places de parking, etc.

Une communication renforcée...

En complément du port d'EPI et de vêtements à haute visibilité, VM a décidé en 2019 de renforcer sa communication. Le service HSE se déplace dès que possible sur le lieu de l'accident. Son compte-rendu fait ensuite l'objet d'un flash accident diffusé à l'ensemble des collaborateurs (11 entre juillet et décembre 2019). Ils permettent de revenir sur les causes de l'incident, d'apporter une analyse et de présenter les actions correctives mises en place.

... pour favoriser une culture commune de la sécurité

Les flashes accident sont complétés par des flashes "prévention" (rappel du port des EPI, intervention de nuit, évolution de réglementation, etc.) et des flashes "bonnes pratiques", disponibles et consultables sur le réseau interne. Tous ces flashes servent de support pour le manager lors des débriefings avec les équipes, ce qui permet de mieux partager et diffuser les bonnes pratiques.

VM a organisé dès le premier trimestre 2020 une journée sécurité. Cet événement déployé sur l'ensemble des points de vente, la plateforme et le siège a pour ambition la construction d'une culture commune de la sécurité, la sensibilisation des collaborateurs et clients sur une nécessaire prise en compte des bons réflexes dans les gestes et décisions au quotidien. Elle permet ainsi de rappeler les consignes, présenter les équipements de protection individuels, organiser des ateliers, avec les clients et les collaborateurs, tels que la manipulation des extincteurs ou encore la procédure à suivre en cas de situation d'étouffement. Ces actions sont largement relayées en interne par un dispositif de communication spécifique : sur le réseau collaboratif interne et à travers un poster distribué sur l'ensemble des sites rappelant les règles d'or de la sécurité.

Poursuite des investissements dans les équipements de sécurité

La branche Négoces a poursuivi en 2019 ses investissements dans les matériels roulants :

- chariots élévateurs : phares à LED, avertisseur lumineux au sol, feu à éclats, alarme recul, vitesse limitée à 13 km/heure,
- camions : caméra de recul, échelle escamotable pour monter en sécurité dans le véhicule.

En veille sur les nouvelles technologies

VM est en veille permanente sur les nouvelles technologies afin à la fois d'améliorer la sécurité et le confort au travail :

- aide au port de charge sur les chariots élévateurs grâce à un petit ascenseur qui guide le collaborateur et lui indique le moment où il atteint sa capacité limite de port de charge,
- modification de la structure du plateau du camion, qui a été inclinée pour faciliter l'arrimage des sangles,
- développement d'une sangle à cliquet inversé pour prévenir des troubles musculo-squelettiques,
- mise en place d'un système d'accroche de lève-palette automatique équipé d'un contrôle visuel.

► EMPLOI ET COMPÉTENCES

Un travail important a été lancé en 2019 sur la définition des valeurs de l'entreprise dont l'une d'entre elles porte sur l'épanouissement des équipes. Cette volonté s'illustre notamment à travers un plan de formation ambitieux.

Effectifs inscrits par type de contrat

Effectifs inscrits au 31 décembre	2019	2018
Effectifs inscrits sur le périmètre	1 148	1 084
Répartition CDD/ALTERNANCE/CDI		
CDD	29	17
ALTERNANCE	18	18
CDI	1 101	1 049

Départs	2019	2018
Nombre de départs*	154	151
Répartition des départs		
Retraite	19	17
Rupture conventionnelle	27	28
Démission	72	73
Cession de site/société	0	0
Licenciement économique	8	0
Licenciement autre	28	32
Décès	0	1
Turn-over		
Nombre de départs n / effectif inscrit n-1	14,21 %	13,25 %

* Les départs suite à la fin de période d'essai ne sont pas comptabilisés.

Le chiffre 1 094 indiqué l'an passé comprenait les 10 salariés de COMINEX qui sont désormais intégrés au périmètre « Autres ».

Formation: un effort en hausse

La volonté de VM est de développer les compétences de ses collaborateurs afin de les faire progresser mais également afin de mieux satisfaire ses clients. Cet effort s'illustre en chiffres avec un total de 9 127,5 heures dispensées en 2019, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2018.

Développer les compétences métiers

Un accent tout particulier a été porté sur les compétences métiers. Une nouvelle formation (un à deux jours) a démarré depuis le second trimestre 2019 autour de trois thématiques : efficacité commerciale (fondamentaux de la vente, prospection, découverte d'un client, animation commerciale), techniques métier (maison de A à Z, carrelage, bois, aménagements extérieurs) et management.

L'ensemble des directeurs de site ont suivi ce dernier module qui portait sur la délégation de pouvoir, avec un volet important sur la partie responsabilité et la sécurité. Ces formations vont se poursuivre en 2020 et seront systématiquement dispensées à tous les nouveaux managers.

Mieux structurer le programme d'intégration

Une réflexion a été engagée afin d'étoffer et de mieux structurer le programme d'intégration en l'ouvrant à l'ensemble des métiers, du magasinier jusqu'au directeur de secteur. Ce parcours doit permettre aux nouveaux arrivants de disposer d'une vision plus globale de l'entreprise.

► DIALOGUE SOCIAL

Toujours plus de proximité

En 2019, 20 réunions de CSE se sont tenues avec les instances du personnel. Le déploiement de représentants de proximité, décidé en 2018, porte ses fruits en facilitant les remontées du terrain sur le climat social de l'entreprise. Autre illustration de cette recherche de proximité, Eric Rouet, le nouveau Directeur général de VM, a décidé, dès sa prise de fonction en juin 2019, d'aller à la rencontre des équipes en visitant l'ensemble des sites. Cette tournée a fait l'objet d'un reportage photo, qui a été diffusé sur le réseau social interne.

Un nouvel accord pour le télétravail

Au second semestre 2019, la Direction de VM a signé un nouvel accord avec les représentants syndicaux pour favoriser le télétravail. Cette décision, qui répond à une demande des collaborateurs, va permettre d'améliorer les conditions de travail, en limitant notamment la fatigue liée aux déplacements.

Nouveaux véhicules : à l'écoute du terrain

En 2019, VM a fait l'acquisition de 13 nouveaux camions. Ces livraisons ont systématiquement eu lieu en présence du conducteur, de son coordinateur et du responsable du parc. Elles sont l'occasion de remonter les remarques de l'utilisateur pour améliorer les futurs camions et de mieux partager les bonnes pratiques. Pour preuve, de nouvelles options pensées par les conducteurs (lève-palette télescopique, flash led durant les opérations de grutage, accrochage automatique du lève-palette, etc.) devraient être intégrées en 2020. Cette démarche d'écoute, qui a été renforcée en 2019, est également une façon de valoriser leur métier.

Égalité femmes-hommes

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les entreprises françaises de plus de 250 salariés ont l'obligation de publier leur performance en matière de parité salariale en répondant à cinq critères :

- les écarts de rémunération,
- les augmentations individuelles,
- les taux de promotions,
- les augmentations après le retour de congé maternité,
- le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

VM Distribution obtient 86/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

Pour la société LNTP, les indicateurs calculables représentent moins de 75 points. L'index ne peut donc être calculé.

► AXE 2: OFFRE RESPONSABLE

► INDUSTRIE PROPRE

Optimisation de la gestion des déchets

VM a pris la décision de confier la gestion de ses déchets à un prestataire unique. L'objectif est de mieux maîtriser la chaîne de collecte et de tri et également de faciliter le déploiement de nouvelles actions d'amélioration. Cette démarche, qui va concerner 3/4 des sites, a démarré en 2019 et va se poursuivre en 2020.

Tonnage des déchets produits annuellement (ICPE)	DND	DD	DÉCHETS INERTES
VM	515,71	35,34	93,09

Réutilisation des palettes en bois

Les actions mises en place en 2018 pour optimiser la gestion des palettes en bois se sont poursuivies en 2019. Les palettes usagées sont toujours récupérées avant d'être remises en état par un prestataire. En 2019, 1 155 palettes ont été réparées. La mise en place de la consigne des palettes sur les points de vente s'est même accélérée. En effet, de plus en plus de fournisseurs optent pour ce système.

Solution de reprise des déchets des clients

Pour répondre à l'obligation de récupération des déchets de ses clients générés par son activité, VM travaille à la mise en place d'offres de reprise sur l'ensemble de ses sites (soit en direct, soit via un partenariat). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la responsabilité élargie du distributeur.

Mise en conformité des sites ICPE

VM investit fortement afin de maintenir en conformité ses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Trois sites ont été concernés en 2019, avec soit un démantèlement complet du système de traitement du bois, soit un changement de process en passant de bacs à immersion à aspersion, afin d'utiliser moins produits.

Chaîne de valeur responsable

La branche Négocier poursuit ses efforts afin de maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre.

Impact carbone - Scopes 1 & 2 en tonnes eq CO ₂	2019	2018
Négocier	10 533,62	9 642,48

Répartition impact carbone - Scopes 1 & 2	2019
CARBURANT (ESSENCE/GAZOLE)	83,92 %
ÉLECTRICITÉ	3,13 %
GAZ (Chauffage et Bouteille)	7,99 %
FIUOL	0,79 %
GNR	4,15 %
GPL	0,02 %

Des véhicules moins polluants

VM a renouvelé sa flotte de camions avec 11 nouveaux véhicules en privilégiant les camions de la Norme Euro 6, qui sont moins polluants. C'est également le cas pour ses chariots élévateurs, ils sont remplacés progressivement, 8 chariots électriques et 13 chariots au gaz en 2019.

Optimisation des circuits de transport

L'ensemble de la flotte de véhicules est désormais équipée de l'outil de géolocalisation. Ces indicateurs permettent de mieux mettre en évidence les incohérences sur certaines tournées et ainsi de mieux cibler les plans d'amélioration. Ces analyses permettent d'optimiser les circuits de transports en réduisant notamment le nombre de kilomètres à vide et ainsi de générer des gains économiques et écologiques.

En veille sur les modes alternatifs

VM est en veille sur les modes de transports alternatifs. Des discussions ont notamment été engagées avec des prestataires pour la location de véhicules GNV. Si la réflexion est bien avancée, il existe encore des contraintes fortes liées à son activité. Le principal frein est que ses camions équipés d'une grue ont une plus forte consommation, ce qui oblige un rechargement en gaz journalier et donc de disposer de stations à proximité des sites concernés. Des solutions sont en train d'émerger mais l'offre du marché n'est pas encore en adéquation avec les besoins de la branche Négocier.

► AXE 3: ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

► RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

La branche Négocier s'inscrit dans le respect de la loi Sapin II. En 2019, elle a notamment mis à jour tous ses contrats avec ses fournisseurs, en intégrant des notions de responsabilité sociétale et éthique.

► RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Le client est au cœur de la nouvelle stratégie de VM. Pour mieux les accompagner, la branche Négocier a décidé d'activer plusieurs leviers : formations sur l'efficacité commerciale pour mieux les conseiller (cf. Emploi et Compétences), outil de mesure de satisfaction et enfin refonte complète du parcours client.

► MIEUX MESURER LA SATISFACTION CLIENT

Afin de mieux évaluer la satisfaction client, une réflexion a été engagée en 2019, avec la rencontre de plusieurs prestataires, afin de définir et de construire une méthode de mesure : appel client, audits inopinés, client mystère, etc. Son déploiement est prévu sur 2020. Toujours dans une recherche d'amélioration continue, VM envisage également d'organiser des tables rondes clients en 2020.

► REFONTE DU PARCOURS CLIENT

L'autre grand chantier porte sur la refonte du parcours client. L'objectif est de mieux affirmer l'identité VM, d'offrir plus de clarté dans la promesse commerciale, de s'engager plus fortement sur la disponibilité des produits, les délais de livraison et de garantir un niveau de service identique sur chaque point de vente. Pour l'agencement intérieur des points de vente, VM compte faire appel à un prestataire extérieur. Tout ce travail, qui mobilise fortement les équipes depuis 2019, devrait se concrétiser en 2020.

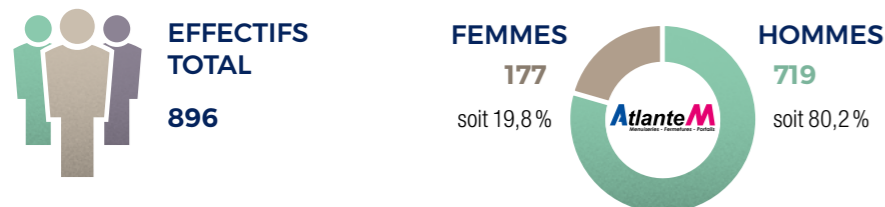
► AXE 4: DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

► DONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La branche Négocier reste toujours fortement engagée dans son environnement social. En plus de l'implication de ses collaborateurs dans l'association Martial Caillaud, VM a mené en 2019 plusieurs actions de solidarité auprès d'associations locales :

- dons de matériaux à l'antenne d'Emmaüs des Essarts, ce qui représente en volume l'équivalent de 4 camions,
- dons de 14,5T de déchets métalliques au club Smash Basket de l'Herbergement. Ce dernier organise l'enlèvement et conserve les bénéfices de la revente à une société de recyclage.

VII. L'ACTIVITÉ MENUISERIE : ATLANTEM



▶ AXE 1 CAPITAL HUMAIN

▷ SANTÉ SÉCURITÉ

Accidents de travail

Sur l'année 2019, ATLANTEM a connu une dégradation du nombre d'accidents du travail et du nombre de jours d'arrêt pour la Menuiserie principalement.

À la suite de chaque incident, le manager effectue un rapport avant de mettre en place des actions correctives. Afin d'accélérer cette démarche d'amélioration continue, un préventeur-sécurité sera recruté en 2020. L'un de ses chantiers portera sur la digitalisation du livret d'accueil sécurité.

Accidents du travail et taux de gravité (hors intérim)

	2019	2018
Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾	21,0%	23,2%
Nombre d'accidents du travail	29	32
Taux de gravité des accidents du travail ⁽²⁾	2,1%	2,0%
Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail	2 880	2 877

À noter : Le chiffre de 4 556 indiqué l'an passé correspondait à l'ensemble de l'absentéisme pour accident de travail et maladie professionnelle. Ce chiffre a été retraité des maladies professionnelles afin de correspondre de manière plus juste au calcul du taux de gravité et de fréquence des accidents de travail sur l'année N-1 et N.

Pour 2018 : le chiffre 37 pour les accidents de travail indiqué l'an passé correspondait à l'ensemble des accidents de travail, y compris les "sans arrêt.

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

	2019	2018
Taux d'absentéisme	5,86%	6%

Des bâtiments pensés pour améliorer les conditions de travail

Plusieurs nouveaux sites sont sortis de terre en 2019. Au-delà des gains de productivité, l'objectif était également d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Nouveau siège

Le nouveau siège de Noyal-Pontivy a été livré en 2019. Les collaborateurs (une centaine concernée) ont intégré leurs nouveaux bureaux en février-mars. Désormais regroupés sur un même site, ils disposent de bureaux, dont l'organisation spatiale facilite les échanges entre les services. L'ancien siège, situé à proximité, va être démoli en 2020. Les espaces libérés permettront d'optimiser l'organisation logistique et sécuriser les flux de circulation.

Usine de Noyal-Pontivy

L'usine de production de Noyal-Pontivy a également bénéficié d'importants travaux de réhabilitation, livrés début 2019 : pose de bardages extérieurs renforçant l'isolation thermique, création de nouvelles ouvertures favorisant la lumière naturelle et installation d'une verrière équipée d'un système de fermeture automatique afin de mieux réguler la température du bâtiment.

Nouvelle usine de Saint-Sauveur-des-Landes

L'autre grand projet a été la construction d'une nouvelle usine à Saint-Sauveur-des-Landes. Le bâtiment a été livré en septembre 2019. Les collaborateurs avaient même pu s'approprier en amont leurs nouveaux postes de travail grâce à la réalité virtuelle (démarche menée sur 2018 et 2019). Auparavant répartis dans plusieurs bâtiments éloignés, ils sont désormais regroupés sur un même site, ce qui permet l'amélioration des échanges et des gains en matière de réactivité. Tout a été imaginé pour améliorer le confort et les conditions de travail que ce soit dans les aménagements (éclairage naturel, isolation thermique, etc.), mais également dans les process. L'utilisation d'AGV (chariots automatiques à guidage laser) permettra notamment de réduire les ports de charge.

Poursuite de la démarche "Lean durable"

Un chantier important a été mené en 2019 dans le cadre de la démarche qualité "Lean durable". Il a concerné le transfert de l'atelier de Cholet dans de nouveaux bâtiments (une plateforme logistique située à proximité). Le déménagement, toujours en cours, va s'étaler jusqu'en 2022. La prochaine étape, prévue en 2020, sera la mise en place d'un réfectoire et de nouveaux vestiaires suivie d'une extension de 2 000 m² pour y installer la partie débit. En attendant, les premiers collaborateurs intégreront le nouvel atelier au premier trimestre 2020.

Le site actuel est organisé sur plusieurs niveaux, avec l'utilisation d'un monte-charge pour transporter les pièces de menuiserie en bois d'un atelier à l'autre. L'ensemble de la nouvelle plateforme, qui sera sur un même niveau, va permettre de mieux sécuriser et fluidifier les process tout en réduisant les ports de charges. Le nouveau bâtiment sera également plus lumineux.

Des équipements plus ergonomiques

Cette volonté d'amélioration des conditions de travail s'est également illustrée en 2019 par des investissements dans de nouveaux équipements :

- Acquisition d'un fauteuil adapté, d'un repose-pieds et d'un clavier adapté pour deux collaborateurs du site Incobois de Saint-Georges-de-Montaigu. Ils ont notamment bénéficié de l'accompagnement de l'ergonome de la médecine du travail.
- Achat de fauteuils de bureaux neufs pour tous les collaborateurs du nouveau siège et de la nouvelle usine de Saint-Sauveur-des-Landes.

Des espaces de détente pour une meilleure qualité de vie au travail

Au-delà des aménagements des postes de travail, d'autres projets ont été engagés afin également d'améliorer la qualité de vie au travail.

Offre de restauration sur place

La gestion du service de restauration du nouveau siège a été confiée à une entreprise locale (Convivio) qui privilégie un approvisionnement en circuit court de produits frais et le plus bio possible. 60 personnes déjeunent en moyenne chaque jour dans le restaurant d'entreprise.

Un espace de restauration est mis en place sur la nouvelle usine de Saint-Sauveur-des-Landes. Il propose un système de livraison repas par boîte nominative par l'intermédiaire d'une société extérieure, avec mise à disposition d'un four de remise en température. Les salariés fonctionnant en 2x8 disposent d'un micro-onde pour réchauffer leurs plats.

Autres thématiques

ATLANTEM n'achète pas, ne transforme pas, ne distribue pas et ne commercialise pas de denrées alimentaires, et seuls les collaborateurs du site de Noyal-Pontivy disposent de leur propre restaurant d'entreprise.

À ce titre, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, une alimentation responsable, équitable et durable, ne constituent pas des enjeux majeurs pour ATLANTEM, et ne font pas l'objet de plans d'action spécifiquement engagés sur ces sujets, au-delà des mesures de vigilance et de bon sens exercés sur l'ensemble de ses consommations et déchets.

Salle de détente

Dans le cadre des travaux sur ses trois sites de Noyal-Pontivy et de Saint-Sauveur-des-Landes, ATLANTEM en a également profité pour aménager des salles de détente (avec coin lecture et informatique, jeux de fléchettes et baby-foot) et les espaces extérieurs (avec terrasse, terrain de pétanque et plantations d'arbres fruitiers).

▷ EMPLOI ET COMPÉTENCES

Poursuite des recrutements

Pour accompagner le développement de son activité, ATLANTEM a fortement recruté en 2019. Plus de 100 nouveaux collaborateurs ont été intégrés, dont une grande partie en production, mais également dans les services supports et au sein de la force commerciale.

Recrutements	2019	2018
Nombre d'embauches (CDD/CDI)	101	121
Nombre d'embauches en CDI	61	50
Taux d'embauche en CDI	60%	41%
Nombre d'embauches en CDD	40	71
Taux d'embauche en CDD	40%	59%
Taux d'embauche en CDI et CDD des ≤ à 30 ans	32%	35%
Taux d'embauche en CDI et CDD des > à 50 ans	10%	8%

Effectifs inscrits par type de contrat

Effectifs inscrits au 31 décembre	2019	2018
Effectifs inscrits sur le périmètre	896	872
Répartition CDD/ALTERNANCE/CDI		
CDD	40	47
ALTERNANCE	9	8
CDI	847	817

Départs	2019	2018
Nombre de départs*	101	81
Répartition des départs		
Retraite	11	14
Rupture conventionnelle	15	12
Démission	47	43
Cession de site/société	0	0
Licenciement économique	5	0
Licenciement autre	22	12
Décès	1	0
Turn-over		
Nombre de départs n /effectif inscrit n-1	11,60%	9,4%

* Les départs suite à la fin de période d'essai ne sont pas comptabilisés.

Recrutement sans CV

Afin d'attirer de nouveaux talents, la branche Menuiserie mène régulièrement des campagnes de communication : réseaux sociaux, spots radio et édition de flyers déposés dans les commerces, etc. Elle a décidé d'innover en organisant en novembre 2019 un job dating sans CV sur le site de Noyal-Pontivy. Elle s'est inspirée de la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) développée par Pôle emploi. Elle permet d'évaluer les compétences et les capacités des candidats à travers plusieurs tests d'habileté reproduits dans un environnement de travail proche du poste visé. Sur les 70 participants, 17 candidats ont été recontactés pour une dizaine de recrutements. Cette démarche devrait être reconduite au printemps 2020 sur le site de Cholet.

Reconnaissance de l'engagement des collaborateurs

ATLANTEM assure une reconnaissance de l'engagement de ses collaborateurs en organisant chaque année ou plusieurs fois par an des remises de médailles du travail. À ce titre, une remise de médailles pour les collaborateurs avec plus de 10 ans d'ancienneté a été organisée sur le site CIOB MOISAN de Pleugriffet en 2019.

Gestion du temps

ATLANTEM a déployé en 2018 un nouvel outil de suivi de temps. Ce dispositif va permettre d'améliorer la gestion du temps car il donne une visibilité sur l'activité des salariés et permet de planifier les tâches au plus près des besoins. Au quotidien, les salariés et managers imputent leurs temps de travail en badgeant leurs heures. Par ailleurs, pour harmoniser les besoins individuels et ceux de l'organisation, les entretiens professionnels et annuels d'évaluation sont réalisés sur cet outil depuis 2019.

Des formations pour favoriser la montée en compétences

Pour poursuivre la montée en compétences de ses équipes, ATLANTEM a engagé plusieurs nouvelles actions de formation en 2019 :

En direction du service client

La branche Menuiserie avait travaillé en 2018 à la construction d'un certificat de qualification professionnelle interbranches (CQPI) à destination du service client. L'ensemble des équipes, soit une quarantaine de collaborateurs, va être formé sur 4 ans. La première promotion de 6 personnes a démarré en septembre 2019 et s'achèvera au printemps 2020.

En direction des commerciaux

10 nouveaux commerciaux ont bénéficié en septembre-octobre 2019 d'une formation de perfectionnement sur la nouvelle gamme de menuiserie AM-X. Comme c'était déjà le cas en 2018, elles ont été dispensées par d'autres collaborateurs binômes. Une nouvelle illustration de la volonté d'ATLANTEM de capitaliser sur les savoir-faire internes pour mieux diffuser les bonnes pratiques.

L'ensemble des commerciaux a été formé en décembre 2019 à la méthode des couleurs, animée par le cabinet Chrysalide. Elle permet de donner des clés et des outils pour mieux s'adapter à son interlocuteur.

En direction des conducteurs

Lors de la mise en service d'un nouveau véhicule, chaque chauffeur bénéficie d'une formation de prise en mains et d'éco-conduite (une demi-journée). 4 sessions ont été organisées en 2019.

Poursuite de la structuration de la GPEC

Le nouvel outil pour les entretiens annuels de progrès prend forme. En 2019, le service RH a travaillé, en lien avec les managers, sur la construction des matrices de compétences, qui seront intégrées en 2020 dans les formulaires d'entretiens. Des premiers tests d'entretien ont déjà été effectués. Une fois déployé, cet outil sera une véritable aide à la décision. Le manager pourra positionner chacun de ses collaborateurs par rapport aux compétences définies afin de mieux individualiser le programme de formation.

DIALOGUE SOCIAL

Relations avec les élus

Avec le passage en CSE en avril 2019, les CHSCT de chacun des sites n'existent plus. Afin de maintenir une relation de proximité avec les élus, ATLANTEM a fait le choix de maintenir des comités de pilotage sur chacun des sites.

Organisées à l'initiative du directeur, ces réunions trimestrielles ont lieu en présence du manager, du technicien de maintenance, de représentants du personnel, de salariés concernés et avec invitation de la médecine du travail et si nécessaire de la direction du travail (Carsat). Elles abordent les mêmes thématiques que les anciens CHSCT : analyse des accidents de travail, maladies professionnelles, réorganisation de sites, etc.

Le compte-rendu est remonté à la commission SST. Cette dernière, qui comprend trois représentants du personnel volontaires, se réunit tous les trimestres afin de préparer le CSE. La première commission SST a eu lieu en décembre 2019, suivie 15 jours plus tard du premier CSE. Les prochaines commissions sont prévues en février 2020.

Des réunions de proximité

Pour mieux remonter les besoins du terrain, la branche Menuiserie avait mis en place dès 2018 des réunions mensuelles "Ça se discute". Ces temps d'échanges ont été maintenus en 2019 avec 10 réunions.

Nouveaux sites : les collaborateurs fortement associés

Sur tous les grands projets d'aménagement, les salariés ont été à chaque fois sollicités pour remonter leurs attentes que ce soit sur le transfert de l'atelier de Cholet (groupes de travail pour réfléchir à l'implantation, l'aménagement et l'organisation de la production) ou l'aménagement des espaces de pause (offre de restauration, salle de détente, aménagements extérieurs).

Travailleurs handicapés : taux d'emploi respecté

Anticipant la nouvelle loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", ATLANTEM a effectué en 2019 des simulations sur l'ensemble de ses sites. Même avec les nouvelles modalités de calcul, tous respectent le taux d'emploi de personnes en situation de handicap fixé à 6 % de l'effectif.

Égalité femmes-hommes

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les entreprises françaises de plus de 250 salariés ont l'obligation de publier leur performance en matière de parité salariale en répondant à cinq critères :

- les écarts de rémunération,
- les augmentations individuelles,
- les taux de promotions,
- les augmentations après le retour de congé maternité,
- le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

ATLANTEM obtient 83/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

Pour la société INCOBOIS, les indicateurs calculables représentent moins de 75 points. L'index ne peut donc être calculé.

AXE 2 : OFFRE RESPONSABLE

INDUSTRIE PROPRE

Réduction des déchets

Tonnage des déchets produits annuellement (ICPE)	DND	DD
ATLANTEM	1 281,52	104,12
CHARPENTE	308,59	0
TOTAL	1 590,11	104,12

Afin de réduire sa production de déchets, la branche Menuiserie intervient à plusieurs niveaux :

Sur les chantiers

- récupération en septembre 2019 sur le chantier d'un de ses clients de 2 900 anciennes menuiseries (châssis PVC et vitrage) par son fournisseur Deceuninck afin de les traiter,
- mise en place de palettes acier consignées à partir de 2020.

Sur ses sites

- remplacement des gobelets en plastique par des mugs réutilisables sur le siège, l'usine de Saint-Sauveur-des-Landes et le site de Carentoir. Cette démarche devrait être étendue en 2020 aux autres établissements,
- recyclage du papier/carton en partenariat avec le Groupe Paprec. Des poubelles distinctes seront mises en place en 2020 pour encore mieux optimiser le tri,
- recyclage de bois traité de la charpente de la société CIOB MOISAN auprès d'ARMOR PANNEAUX pour les valoriser en agglomérés.

Auprès de ses fournisseurs

- travail sur les profils avec ses fournisseurs afin d'augmenter le taux d'aluminium recyclé (de 84 % en 2018 à 86 % en 2019),
- 80 % des approvisionnements en bois de l'atelier Cholet sont labellisés : origine légale des Bois, FSC et PEFC (renouvellement des forêts),
- mise en place sur le site de Noyal-Pontivy du recyclage des cartons du fournisseur de quincailleries MACO. Ils sont réutilisés pour l'envoi des accessoires de menuiseries.

Une usine zéro papier

En plus de développer une chaîne logistique ultraperformante, la nouvelle usine 4.0 de Saint-Sauveur-des-Landes répond également aux enjeux environnementaux. La digitalisation des flux d'informations a pour objectif notamment de s'inscrire dans une démarche zéro papier.

Un atelier de Cholet bientôt classé ICPE

L'extension de l'atelier de Cholet sera réalisée selon les prérogatives de la DREAL (fumée, air, poussière de bois, traitement des produits et incendie). Une fois les travaux terminés, le site sera classé ICPE. Pour réduire la consommation d'énergie, tous les éclairages seront au LED. Le débit des compresseurs, qui a été automatisé, s'adaptera en fonction de l'utilisation. Les trappes d'aspiration seront également pilotées automatiquement, ce qui limitera les pertes de chaleur dans l'atelier.

CHAINE DE VALEUR RESPONSABLE

Des véhicules moins polluants

Suite à la séparation des activités de la société de transport TBM interne au Groupe, ATLANTEM a récupéré la gestion en propre de sa flotte. Une étude a été lancée en 2019 afin d'évaluer sa capacité de financement de tracteurs moins polluants. En 2020, 2 camions EURO 3 et EURO 4 seront notamment remplacés par 2 camions EURO 6 dans le cadre du renouvellement du parc.

Optimisation des flux de transport

Pour optimiser ses circuits logistiques, ATLANTEM a décidé de massifier ses flux autour de 2 nouveaux hubs : une plateforme logistique à proximité de Saint-Étienne pour le secteur Sud-Ouest et l'usine de Saint-Sauveur-des-Landes pour le Grand Ouest.

Voiture électrique

ATLANTEM a prévu d'acquérir en 2020 une voiture électrique pour les déplacements professionnels des salariés du siège. En attendant, des bornes de recharges électriques ont déjà été installées sur le parking.

Réduire son empreinte carbone

Impact carbone - Scopes 1 & 2	2019	2018
Menuiserie	2 728,79	2 758,80

Répartition impact carbone - Scopes 1 & 2	2019
CARBURANT (ESSENCE/GAZOLE)	43,71 %
ÉLECTRICITÉ	13,16 %
GAZ (Chauffage et Bouteille)	34,89 %
FIOUL	4,32 %
GNR	3,92 %

AXE 3 : ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

Sensibilisation aux risques de corruption

Un quiz sur la loi anti-corruption a été organisé en novembre 2019. Il a permis de montrer que les collaborateurs maîtrisaient très bien le sujet, avec 84 % de bonnes réponses sur près de 250 répondants. Afin de renforcer la sensibilisation à ces enjeux, la charte éthique a été élargie à une trentaine de personnes supplémentaires. Une formation anti-corruption est également programmée en présentiel dans le courant du premier semestre 2020.

AXE 4 : DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

SATISFACTION CLIENT

Afin d'animer et renforcer la démarche d'amélioration continue, un Directeur qualité avait été recruté en juillet 2018. Plusieurs actions se sont déjà concrétisées en 2019 :

- développement d'un module SAV dans l'ERP DIAPASON. Cet outil permet un suivi en temps réel des réclamations et donc plus de réactivité dans la remontée des anomalies et la mise en place d'actions correctives,
- mise en place d'un point qualité (mensuel, voire hebdomadaire) entre le Directeur qualité et les sites de production de menuiseries et de fermeture. Il permet de référencer toutes les malfaçons (internes et fournisseurs), de lancer les actions correctives en production, de mieux centraliser les anomalies pour alerter les autres sites qui pourraient rencontrer la même difficulté,
- actualisation en juillet 2019 de la procédure de contrôle qualité d'Inco Bois en lien avec la certification FCBA.

En parallèle à la structuration de sa démarche qualité, ATLANTEM poursuit toujours ses enquêtes de satisfaction client (toutes les six semaines).

CHAINE DE VALEUR RESPONSABLE

Partenariats avec les ESAT

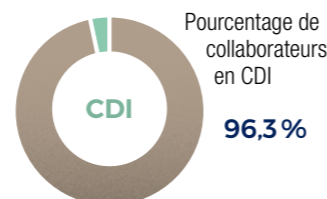
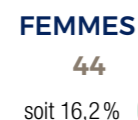
ATLANTEM s'engage à favoriser l'insertion de tous les publics. Cette volonté s'illustre à travers les partenariats noués avec plusieurs organismes spécialisés (ESAT, CAT, réinsertion professionnelle).

Le service RH a notamment fait appel en 2019 au service d'un ESAT pour l'impression et le découpage des bulletins de vote des élections du CSE.

Plusieurs sites ont également signé des contrats de prestations avec des organismes spécialisés pour :

- l'entretien des espaces verts : Marseille, Boué, Carentoir et Maizières La Grande Paroisse,
- la découpe d'éléments (aluminium, volet roulant, étrépillons) : Cholet, Boué, Saint-Georges-de-Montaigu,
- la fabrication des palettes bois : Noyal-Pontivy et Languidic.

VIII. L'ACTIVITÉ BÉTON : EDYCEM



▶ AXE 1: CAPITAL HUMAIN

▷ SANTÉ SÉCURITÉ

Accidents du travail et taux de gravité (hors intérim)

	2019	2018
Taux de fréquence des accidents du travail (1)	31,01 %	30,63 %
Nombre d'accidents du travail	13	12
Taux de gravité des accidents du travail (2)	1,97 %	4,84 %
Nombre de jours calendaires d'arrêt pour accident du travail	827	1 898

$$(1) \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000\,000$$

$$(2) \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt pour accident de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées des effectifs sur l'année de référence}} \times 1\,000$$

Absentéisme

	2019	2018
Taux d'absentéisme	6,0 %	5,0 %

Déploiement de la méthode 5S

Dans le cadre de sa démarche API (Amélioration de la Performance Industrielle), le service qualité d'EDYCEM a mené en 2019 plusieurs nouveaux chantiers 5S :

Sur les moyens de transport

2 nouveaux véhicules ont été aménagés afin d'améliorer l'ergonomie et les conditions de travail. Des rangements adaptés ont été installés afin de faciliter l'accès des outils et prévenir les risques musculo-squelettiques lors des manipulations. Ces aménagements représentent pour chaque camion un investissement d'environ 3000 €. En parallèle, un état des lieux de l'ensemble des véhicules est également réalisé chaque année afin de s'assurer de leur bon état. C'est l'occasion d'échanger avec le conducteur sur son utilisation au quotidien et de partager les bonnes pratiques.

Dans le laboratoire

Un autre axe d'amélioration, qui concerne cette fois-ci le laboratoire, a été identifié dans le cadre de la démarche 5S. EDYCEM a investi dans une nouvelle chambre climatique qui permet à la fois de favoriser les économies d'énergie et d'offrir plus d'autonomie pour les techniciens. Les nouvelles centrales à béton sont également désormais systématiquement équipées d'un nouveau local laboratoire afin de faciliter leurs interventions sur site.

Dans les nouvelles centrales à béton

Pour chaque création de nouvelles centrales à béton, l'espace de travail a été optimisé afin de réduire les manipulations de charges lourdes et faciliter l'accès aux matériels de prélèvement. Ce travail, mené en lien avec le service maintenance dans le cadre des chantiers 5S, a concerné en 2019 les centrales à béton de Candé et de Vertou et est prévu pour 2020 sur celle de Bordeaux.

Aménagement des postes de travail pour plus de confort

La volonté d'amélioration des conditions de travail s'est également illustrée en 2019 par des investissements dans de nouveaux équipements :

- réaménagement des postes de travail de 2 collaborateurs pour plus de confort,
- investissement dans des matériels informatiques plus ergonomiques (écran, clavier et souris).

Intervention d'un professionnel du sport

Un professeur de sport est intervenu chez EDYCEM afin de montrer aux collaborateurs comment bien s'échauffer et s'étirer pour prévenir des troubles musculo-squelettiques. Au total, 5 séances, par groupe de 10 personnes, ont été organisées, entre avril et juin 2019 : au siège, au laboratoire, à l'école Centrale Nantes et auprès du comité RSE.

Matériel ergonomique et léger

EDYCEM a développé la Battech2®, un outil 2-en-1, à la fois barre de répartition et balai débouleur pour l'application des chapes fluides. Elle apporte un aspect optimal à toutes les surfaces de chapes fluides et bétons autonivelants et permet un gain de temps. Ergonome, léger et disposant d'un système réglable en hauteur, ce matériel réduit la pénibilité des collaborateurs sur les chantiers.

▷ EMPLOI ET COMPÉTENCES

Effectifs inscrits par type de contrat

Effectifs inscrits au 31 décembre	2019	2018
Effectifs inscrits sur le périmètre	273	237
Répartition CDD/Alternance/CDI		
CDD	6	4
Alternance	4	5
CDI	263	228

Départs	2019	2018
Nombre de départs	22	20
Répartition des départs		
Retraite	3	7
Rupture conventionnelle	6	4
Démission	8	7
Cession de site/société	1	0
Licenciement économique	0	0
Licenciement autre	4	2
Décès	0	0
Turn-over		
Nombre de départs n/effectif inscrit n-1	9,3%	8,6%

Poursuite des recrutements

L'embauche de nouveaux collaborateurs s'est poursuivie en 2019, suite notamment à l'acquisition en avril de 3 nouvelles centrales à béton. Des recrutements complémentaires de chauffeurs ont été également réalisés. Un job dating dédié à cette population a notamment été organisé sur le site de La Roche-sur-Yon, complété par une communication renforcée sur les réseaux sociaux. Tous les nouveaux arrivants bénéficient désormais pleinement du nouveau parcours d'intégration déployé depuis 2018. EDYCEM a intégré par ailleurs 3 nouveaux alternants au sein du service qualité, du service commercial et du contrôle de gestion.

Recrutements	2019	2018
Nombre d'embauches (CDD/CDI)	31	17
Nombre d'embauches en CDI	22	11
Taux d'embauche en CDI	71 %	65 %
Nombre d'embauches en CDD	9	6
Taux d'embauche en CDD	29 %	35 %
Taux d'embauche en CDI et CDD des ≤ 30 ans	42 %	12 %
Taux d'embauche en CDI et CDD des > 50 ans	16 %	12 %

Renforcement de la marque employeur

En 2019, EDYCEM a déployé une nouvelle stratégie éditoriale à travers divers canaux de communication comme son site internet, ses réseaux sociaux et ses newsletters afin de valoriser sa marque employeur. Cette stratégie de communication ciblée a ainsi généré une hausse de 124 % du nombre de candidatures sur le site de recrutement en 2019, passant ainsi de 292 à 655 candidatures reçues via ce canal de recrutement.

Des actions de formations ciblées

Toujours dans cette volonté de favoriser la montée en compétences de ses collaborateurs, la branche Béton a déployé, en plus des formations obligatoires, de nouvelles actions de formations :

Mieux sensibiliser à la sécurité

Lancé en 2018, le serious game « EDY'GAME » répond parfaitement aux attentes des collaborateurs. Ce support, à la fois ludique et interactif, est désormais pleinement intégré aux cursus de formation sécurité et est utilisé pour l'ensemble des collaborateurs.

Maîtrise des outils digitaux...

Tous les collaborateurs ont été formés à l'utilisation du nouveau réseau social interne. Un effort plus particulier a été porté sur les chauffeurs. EDYCEM a profité des formations obligatoires AIPR pour consolider leur maîtrise des nouveaux smartphones (équipés fin 2018) et plus particulièrement du nouvel outil de géolocalisation et l'application EDY'GAME sur la sécurité. 80 conducteurs ont été concernés par cette formation organisée en janvier.

... et bureautiques

Après une première expérimentation concluante en 2018, 7 nouveaux collaborateurs ont bénéficié en 2019 de formations bureautiques en e-learning.

CQP centralier en reconnaissance de savoir-faire

Un nouveau certificat de qualification professionnelle (CQP) centralier a été mis en place en 2019. 2 collaborateurs en ont bénéficié et ont validé leur cursus en janvier 2020, ce qui représente également une belle reconnaissance de leur savoir-faire.

▷ DIALOGUE SOCIAL

Égalité femmes-hommes

À compter du 1^{er} septembre 2019, les entreprises françaises de plus de 250 salariés ont l'obligation de publier leur performance en matière de parité salariale en répondant à cinq critères :

- Les écarts de rémunération,
- Les augmentations individuelles,
- Les taux de promotions,
- Les augmentations après le retour de congé maternité,
- Le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Pour la société EDYCEM, les indicateurs calculables représentent moins de 75 points. L'index ne peut donc être calculé.

Des réunions de proximité en complément du CSE

En complément du CSE centralisé, EDYCEM a poursuivi en 2019 l'organisation des réunions de proximité sur ses sites. Ces rencontres, permettent de bénéficier d'une meilleure cartographie du climat social dans l'entreprise. Au total, 12 réunions ont eu lieu en 2019 (dont 7 pour le BPE et 5 pour le BPI) et ont traité des sujets tels que la sécurité et condition de travail et l'organisation du travail.

Une enquête de climat social lancée en 2019

Une grande enquête de satisfaction interne a été réalisée en mars dernier. 160 collaborateurs des 250 d'EDYCEM qui possèdent une boîte mail, ont reçu un questionnaire en ligne. Il portait sur les conditions de travail, l'usage des outils numériques, etc. Les retours ont été positifs avec une réelle satisfaction sur l'ambiance de l'équipe. Les membres du CSE ont également demandé une enquête complémentaire en sélectionnant un panel représentatif d'une dizaine de personnes. Effectuée par un prestataire indépendant, cette seconde enquête a conforté les premiers résultats, confirmant que le climat social était bon chez EDYCEM.

Nouveau siège: un projet partagé

EDYCEM a présenté fin 2019 un des projets phares de 2020 : l'aménagement du nouveau siège à Boufféré (85). Ce projet a été partagé avec la cinquantaine de collaborateurs concernés et ils ont été associés à la réflexion. Ainsi, le choix du terrain s'est porté sur un site proche du siège actuel afin de limiter les déplacements de l'ensemble des équipes du siège.

Un réseau social interne pour mieux échanger

Créée en 2018, la communauté "EDYCEM Life" a su rapidement trouver son public. Après les commerciaux sédentaires, c'était au tour des chauffeurs d'être formés en 2019 à son utilisation. Ce réseau social interne permet de remonter et de mieux partager les informations en interne sur les actualités et la vie de l'entreprise : record de production, photos de chantiers, nouveaux matériels, moments de convivialité, petits jeux, événements de partenaires, etc. Cet outil, très valorisant pour les collaborateurs, permet aussi de renforcer le sentiment d'appartenance et de créer une vraie culture commune d'entreprise.

▶ AXE 2: OFFRE RESPONSABLE

▷ INDUSTRIE PROPRE

Des installations plus respectueuses de l'environnement

La maîtrise de l'impact de ses activités sur l'environnement fait partie des priorités de la branche Béton. Elle investit ainsi régulièrement dans de nouveaux équipements favorisant :

- les économies d'énergies : éclairage LED et moteurs avec variateurs de puissance pour les malaxeurs sur la centrale à béton de Candé en 2019,
- une meilleure gestion des retours de béton : bassin de sédimentation pour le traitement des boues et bacs de décantation pour la récupération des eaux de process sur 25 centrales à béton.

Vers un modèle de centrale à béton RSE

L'expérimentation de valorisation des retours de bétons, engagée en 2018, sur la centrale à béton de Challans a été concluante. Une grande partie des 2 300 tonnes a été transformée en remblais en 2019. L'objectif est même d'aller au-delà en faisant de ce site une référence de centrale RSE d'ici 2021. Cette première expérience est pour l'instant difficilement duplicable sur les autres sites, car ils ne disposent pas des surfaces nécessaires pour stocker ces gisements. Pour autant, la réflexion se poursuit et a même été élargie aux autres déchets.

Registre des déchets: pour mieux optimiser le tri sélectif

En 2019, EDYCEM a engagé une réflexion autour de la structuration d'un registre des déchets. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des sites afin d'identifier leurs besoins et les solutions à mettre en place afin de mieux les traiter. L'une des premières réponses a été la mise en place de nouvelles bennes (gravats, cartons, papiers et déchets industriels banals) afin d'optimiser le tri sélectif. Le déploiement a débuté en 2019 sur le siège, l'activité "Préfa" et va se poursuivre en 2020 sur les autres sites BPE.

Toujours afin de réduire les déchets, les gobelets en plastiques ont été remplacés par des gobelets recyclables (dans les machines à café) et par des mugs personnalisés (effectif au siège et en cours sur les autres sites).

Gestion des déchets

Tonnage des déchets produits annuellement (ICPE)	DND	DD	DÉCHETS INERTES
EDYCEM BPE	204,59	-	47 158,38
EDYCEM BPI	104,66	4,25	2 427,07
TOTAL	309,25	4,25	49 585,45

Empreinte carbone

Les émissions de gaz à effet de serre sont en progression du fait de l'intégration de la partie Transport à compter du 1^{er} juillet 2019 avec la création d'EDYCEM Transport et de l'acquisition de trois nouvelles centrales à béton à compter du 1^{er} avril 2019.

Impact carbone - Scopes 1 & 2	2019	2018
Béton	5 003,02	3 836,83

Impact carbone - Scopes 1 & 2

Carburant (ESSENCE/GAZOLE)	87,53 %
ÉLECTRICITÉ	5,12 %
GAZ (Chauffage et Bouteille)	0,43 %
FIOUL	0,00 %
GNR	6,92 %

Consommation d'eau

En 2019, la consommation d'eau est maîtrisée face à l'augmentation de la production de béton prêt à l'emploi. Pour limiter l'impact sur l'environnement, toutes les nouvelles centrales à béton sont systématiquement équipées d'un système de traitement et de recyclage des eaux (bacs de décantation équipés de pompes).

Consommation d'eau en L/m ³	2019	2018
Consommation d'eau en production "eau du puits" (en L/M ³)	12,47	14
Consommation d'eau en production "eau du réseau" (en L/M ³)	19,90	19
Consommation d'eau en production "eau décantée" (en L/M ³)	83,43	81
Consommation d'eau en production "eau chargée" (en L/M ³)	16,15	18

▷ CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE

Recherche de nouveaux produits et services

L'innovation est au cœur de la stratégie d'EDYCEM. L'objectif est d'apporter des solutions techniques à ses clients pour faciliter la mise en œuvre de leurs chantiers. En 2019, elle a ainsi développé plusieurs nouveaux produits :

- une chape fluide sans pellicule de surface (Kalkiss SP), qui évite aux applicateurs de revenir sur le chantier réduisant ainsi les déplacements,
- un bloc FL (fondations longrines) pour l'activité "Préfa", qui permet aux clients de limiter le coffrage (tout-en-un) limitant ainsi les déchets générés sur le chantier,
- la poursuite du développement de l'outil EDY'HOME (simulation d'aménagement intérieur).

L'application, dont le nom est issu d'un travail collaboratif, était en phase de test en 2019 pour une commercialisation prévue en 2020. Ce dispositif innovant permet ainsi à EDYCEM de partager avec ses parties prenantes.

Des comités RSE pour entretenir la dynamique

Afin de promouvoir la RSE en interne, des comités dédiés ont été mis en place depuis 2019. Ils se réunissent tous les trimestres. 4 ont déjà été organisés, dont le premier en avril. Ces comités, qui réunissent des référents collecteurs de données, permettent de dresser un état des lieux d'avancement des actions, en fléchant également des points de vigilance.

4 grands axes (bien-être au travail, gestion des déchets, éthique et transparence et ancrage local) ont été identifiés pour 2019 suite à une enquête menée en interne. Ces questionnaires "EDYCEM et moi" ont été envoyés à chacun des collaborateurs afin de les impliquer également dans la démarche.

► AXE 3: ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

EDYCEM s'engage à installer et pérenniser les meilleures pratiques de gouvernance, notamment celles d'indépendance, de transparence, de contrôle des conflits d'intérêts et d'éthique.

Loi Sapin II : des collaborateurs sensibilisés

Un questionnaire a été envoyé en 2019 à chaque collaborateur afin d'évaluer leur connaissance de la loi anti-corruption. 99 personnes sur 230 y ont répondu, dont 27 % ont fait un sans-faute. Des formations ont été mises en place en présentiel en 2019 et seront poursuivies sur les autres populations en 2020 afin de compléter ces actions.

La protection des données au cœur des projets

La protection des données fait partie des préoccupations d'EDYCEM et irrigue désormais dans tous les projets. Toutes les nouvelles applications (EDY'HOME et EDYbet.Only notamment) disposent de conditions générales d'utilisation de même que les 3 sites internet (BPE, corporate et Préfa PL) et les newsletters. Ces dernières précisent explicitement que les internautes disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et un droit à la portabilité de leurs données récoltées.

▷ RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Empreinte produit : une communication transparente renforcée

Afin de garantir en toute transparence à ses clients la fiabilité de ses produits, EDYCEM a mis en place différentes actions en 2019 :

- communication de documents normalisés qui présentent les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit de construction (classement A+, label E+C-, fiche HQE, fiches de données environnementales et sanitaires). Les bons de livraison ont également été enrichis d'une rubrique supplémentaire "Environnement et Sanitaire", qui détaille notamment les enjeux d'une démarche HQE. Tous ces supports permettent ainsi aux clients de mieux qualifier la qualité environnementale des produits fournis par EDYCEM,
- participation à une nouvelle campagne d'essais inter-laboratoires organisée par GINGER CEBTP. Elle a pour objectif de fournir à chaque laboratoire participant des éléments d'appréciation numérique lui permettant d'évaluer ses capacités et ses moyens techniques, et ainsi assurer la qualité de ses résultats d'essais.

► AXE 4: DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

▷ PRÉPARATION AUX MÉTIERS DE DEMAIN

Dans les lycées et les collèges

EDYCEM accueille ou intervient régulièrement dans les lycées et les collèges pour présenter ses métiers et susciter des vocations :

- en septembre 2019 au lycée technique Livet de Nantes. Une intervention appréciée et qui a été renouvelée janvier 2020 avec le service qualité d'EDYCEM qui a présenté les métiers auprès des étudiants du BTS Bâtiment,
- en juin avec l'accueil d'élèves du collège Villebois Mareuil (Montaigu) au sein de l'activité "Préfa" et des collègues Auguste et Jean Renoir et Nicolas Haxo (La Roche-sur-Yon) en novembre sur la centrale à béton de La Roche-sur-Yon. L'activité a été présentée et une sensibilisation aux différents métiers a été menée.

L'association Martial Caillaud en levier

Portée par le Groupe, l'association Martial Caillaud initie depuis 20 ans des projets en faveur de l'éducation et d'aide à la construction dans des pays défavorisés. Afin de relancer sa dynamique, EDYCEM a décidé de faire appel à ses collaborateurs. L'objectif était également qu'ils s'approprient les enjeux et les missions de l'association. Fin 2019, un questionnaire leur a été adressé afin de comprendre leurs attentes et prendre en compte leurs propositions. L'une des premières décisions a été la mise en place en d'une tombola pour récolter des fonds pour l'association tout au long de l'année 2020.

L'association Martial Caillaud a noué depuis plusieurs années un partenariat avec l'association "L'outil en main" dans laquelle des retraités bénévoles transmettent leur savoir-faire à des jeunes. À ce titre, EDYCEM souhaiterait proposer à certains de ses clients de devenir à leur tour formateurs, une fois à la retraite.

▷ CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE

Poursuite des partenariats avec les grandes écoles

EDYCEM a participé en juillet 2019 à un hackathon (challenge créatif issu de l'univers des start-ups) organisé avec l'IMIE, Ecole de la filière numérique en Pays de la Loire. La branche Béton a confié aux étudiants le développement d'une application smartphone pour la saisie et la mise à jour des temps consacrés au crédit impôt recherche. Elle devrait être lancée courant 2020.

Favoriser les synergies entre universités et start-ups

Depuis 2018, EDYCEM a confié le développement de l'application EDYbet.Only permettant de qualifier la nature des parements en béton, à des étudiants de l'école Centrale Nantes, Audencia (école supérieure de commerce de Nantes) et de l'ESA (École Supérieure d'Agriculture d'Angers). Ce travail se poursuit désormais en lien avec la start-up "Gustav by cocktail" hébergée au sein de la pépinière de start-ups du "Village by CA Atlantique Vendée".

À l'initiative d'EDYCEM, l'école Centrale Nantes est venue présenter en juin 2019 à "Gustav by cocktail" sa nouvelle technologie de fabrication de maison 3D ("Bati print 3D"), en présence de plusieurs collaborateurs de la branche Béton. Cette intervention a été l'occasion de renforcer les liens avec l'université et de faire émerger de futurs collaborations.

Renouvellement de la chaire avec l'école Centrale Nantes

EDYCEM collabore depuis 2001 avec l'école Centrale Nantes pour innover et étoffer son offre de produits et services. Pour accélérer la recherche et développement (R&D), une chaire de recherche a été signée en 2015. Les résultats ayant dépassé toutes les attentes, le partenariat a été renouvelé en 2019 pour 5 ans. Cette nouvelle Chaire portera sur le développement de bétons responsables. 3 nouvelles thèses devraient être préparées et porteront sur les enjeux de développement durable et les défis climatiques de demain, ancrés au cœur du projet d'EDYCEM. Ces travaux de recherche se projettent vers le développement de matériaux de construction à faible empreinte environnementale. Ils répondent aux exigences techniques actuelles, en matière d'isolation thermique pour les bâtiments et de protection envers les risques naturels pour les ouvrages de Génie Civil.

La proximité quotidienne et la recherche commune de qualité menée entre EDYCEM et l'école Centrale Nantes permettent d'enrichir la maîtrise technique des produits. Chaque matériau est étudié en profondeur grâce à des techniques expérimentales et numériques avancées, ce qui conduit à l'amélioration continue des produits et permet d'en proposer d'autres tels que le béton isolant qui fait l'objet d'un brevet.

Pour rappel, EDYCEM est la première et seule ETI en France à avoir signé une chaire de recherche avec un laboratoire labellisé CNRS rayonnant à l'international sur ce domaine. Sur le plan académique, les objectifs initiaux de la première Chaire sur les bétons innovants ont été atteints avec 3 thèses de doctorat, 8 stages de master, 6 projets industriels pour les élèves Centraliens, des publications internationales et nationales avec différentes conférences dans la région Pays de la Loire, en France et à l'étranger.

Aux côtés des clubs et des associations locales

EDYCEM accompagne fortement les réseaux associatifs à but humanitaire et social. Elle soutient ainsi plusieurs structures et actions responsables :

- mécénat auprès du club de Rink Hockey "La Vendéenne",
- financement de la participation de 11 collaboratrices à "La Josephine", course solidaire en faveur de la ligue contre le cancer, organisée le 22 septembre à La Roche-sur-Yon. L'initiative sera reconduite en 2020.

Aux côtés des clients et prospects sur les réseaux

Un nouveau site internet

Un nouveau site internet pour l'activité BPE a été développé en 2019 pour renforcer la connaissance de l'activité et de ses produits auprès des particuliers. Son contenu a été construit et orienté afin de mieux répondre aux besoins de cette audience : conseils, mise en relation avec les professionnels, création d'un blog alimenté notamment grâce aux informations remontées par le réseau social interne.

Une présence renforcée sur les réseaux sociaux

Grâce aux remontées du réseau social interne, plus de contenus sont diffusés sur les autres réseaux sociaux, ce qui a mécaniquement boosté leur fréquentation. Pour preuve, EDYCEM a enregistré entre janvier et novembre 2019 une progression de + 140 % de ses abonnés sur LinkedIn et de + 40 % sur Facebook. La vidéo de présentation de sa solution EDY'ECO compte même déjà plusieurs centaines de vues.

Une newsletter réseau

Une newsletter trimestrielle a été lancée en 2019 auprès du réseau des applicateurs ONDALISS® des sols. L'objectif est de valoriser les chantiers des clients, l'offre produits et de partager les bonnes pratiques. Face à son succès, une seconde newsletter devrait être diffusée en 2020 pour cette fois-ci les gammes de bétons décoratifs.

IX. RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société HERIGE (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée

de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L225-102-1, R225-105 et R225-105-1 du Code de commerce.

► RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

► INDÉPENDANCE ET CONTROLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des

politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

► RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R225-105 du Code de commerce,
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

► NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 2 mars et le 20 avril 2020 pour une durée d'environ 8 jours/ hommes.

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats,
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,

• nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance,

• nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R225-105,

• nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques,

• nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité,

• nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés,

• nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration,

• nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations,

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽¹⁾ et couvrent entre 41 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests⁽²⁾,
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes,

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

► CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 20 avril 2020

FINEXFI

Isabelle Lhoste
Associée

(1) Périmètre social - branches sélectionnées : Négocier de matériaux et activité Menuiserie et Charpente - sociétés sélectionnées pour les tests : VM Distribution et ATLANTEM / Périmètre environnemental : branches sélectionnées : Négocier de matériaux, activité Béton et activité Menuiserie et Charpente - sociétés sélectionnées pour les tests : VM Distribution, ATLANTEM et EDYCEM.

(2) Indicateurs vérifiés : Effectifs inscrits, La formation (politiques), La prévention des risques et sécurité, Attractivité, Dialogue social, Emission de gaz à effet de serre, Gestion des déchets, Consommation d'eau de production (EDYCEM BPE uniquement).

2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONJONCTUREL

Le secteur du bâtiment, dans lequel intervient le Groupe HERIGE, a connu en 2019 une nouvelle baisse des permis de construire (-2,3 %) exclusivement provoquée par celle relative au logement collectif (-5,3 %) tandis que celle afférente au logement individuel a évolué positivement (+2,4 %). Les mises en chantier ont enregistré en 2019 une baisse plus faible (-1,0 %), principalement imputable au logement collectif (-1,4 %), et ressortent stables sur le logement individuel.

Des facteurs structurels demeurés favorables (désir d'accession à la propriété et démographie dynamique) ainsi qu'une remontée progressive du moral des acteurs en 2019 ont limité l'impact négatif des modifications des dispositifs publics en 2018 (forte restriction du PTZ, réduction du CITE).

3. FAITS MARQUANTS

► MANAGEMENT

Éric ROUET, nouveau Directeur général de la branche Négoce, a intégré le Groupe le 3 juin 2019. À l'issue d'une première étape de retournement, il a engagé un plan moyen terme pour amener son périmètre au niveau de performance des références du secteur.

Gérard CHARRIER, ancien Directeur général et Secrétaire général du Groupe, a fait valoir ses droits à la retraite fin décembre 2018 après 40 ans au sein du Groupe.

Dominique BEAUFRAND, Directeur des Ressources humaines du Groupe, a quitté ses fonctions le 13 août 2019.

► GOUVERNANCE

Le Groupe a poursuivi la décentralisation de la responsabilité opérationnelle à ses branches d'activité. Au cours du premier semestre de l'année écoulée, les tâches assurées par le SACI (centre de services partagés) ont été redistribuées à ces dernières, à l'exception, à date, du service informatique. Le périmètre de la société de transport du Groupe, TBM, a été réparti entre les trois branches d'activité.

► ABOUTISSEMENT DE LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE ET RESTRUCTURATION DES DERNIÈRES ACTIVITÉS DÉFICITAIRES

La réflexion stratégique menée en 2018 par le Groupe a abouti à l'engagement d'une politique de croissance externe dans le domaine du Béton Prêt à l'Emploi. Celle-ci s'est traduite par une prise de participation majoritaire dans la société Béton du Poher (acquisition de 100 % des titres en avril 2019 et cession de 30 % en décembre 2019 à la société Quéguiner) et l'annonce d'un projet de rachat de six centrales à béton auprès du Groupe BHR.

La branche Menuiserie a inauguré en mars 2019 son nouveau siège social et son usine de Saint-Sauveur-des-Landes dédiée à la menuiserie AM-X est opérationnelle depuis la fin de l'année.

La branche Négoce a fermé son site déficitaire de Laleu (La Rochelle) et son point de vente Bricorama de Saint-Aignan-sur-Cher (dans le contexte du rachat des franchises par ITM) et poursuit son plan d'apurement des derniers centres déficitaires.

4. COMPTES DU GROUPE

► CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

À l'issue de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 622,1 M€, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2018. En retraçant les sites non comparables de l'activité Négoce, et la société Béton du Poher, la progression de chiffre d'affaires atteint +2,6 %.

Au terme d'un premier semestre dynamique (+5,0 %), le rythme de croissance a légèrement fléchi au troisième trimestre (+3,8 %) avant une baisse conjoncturelle de -3,1 % sur le dernier trimestre. Les principales raisons sont les conditions météorologiques défavorables, un fort effet de base sur l'activité Béton lié à une hausse sur le dernier trimestre 2018 (+16 % versus 2017), et une moindre réactivité de l'appareil productif de la branche Menuiserie, en partie liée à la courbe d'apprentissage de l'usine AM-X.

L'activité Négoce, à périmètre de sites comparables, affiche une croissance de +1,2 %, principalement tirée par celle des Travaux publics et, dans une moindre mesure, par le Négoce généraliste.

Avec +11,1 %, la branche Béton présente la plus forte progression annuelle d'activité (hors impact de la croissance externe), tant portée par les volumes que par l'augmentation du prix de vente moyen du Béton Prêt à l'Emploi (+2,5 % par rapport à 2018).

L'évolution de l'activité Menuiserie (-2,7 % à périmètre comparable) est impactée par des arbitrages réalisés sur le produit PVC pour améliorer la marge et par un retard de saisie des entrées de commandes de menuiseries AM-X sur le dernier trimestre.

L'activité Autres (+5,8 %) bénéficie du fort dynamisme de la société Cominex (Trading de pierres naturelles).

Répartition du chiffre d'affaires consolidé (en M€)	2019	2018 ⁽¹⁾	Var % 2019/2018	Var % 2019/2018 à périmètre comparable ⁽²⁾
Négoce de matériaux	350,4	352,5	-0,6 %	+1,2 %
Industrie du Béton	103,2	87,0	+18,7 %	+11,1 %
Menuiserie industrielle	140,5	145,7	-3,6 %	-2,7 %
Autres	59,3	56,2	+5,6 %	+5,8 %
Éliminations inter-secteurs	-31,3	-36,2	-	-
Total CA consolidé	622,1	605,1	+2,8 %	+2,6 %

(1) Données retraitées en normes françaises.

(2) Données retraitées des sites non comparables de l'activité Négoce.

► COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En 2019, le résultat d'exploitation du Groupe ressort à 18,3 M€ (2,9 % du chiffre d'affaires) contre 12,2 M€ (2,0 % du chiffre d'affaires) l'année précédente, soit une progression de 6,1 M€, dont :

- un effet variation de périmètre de +1,7 M€ (impact de la fermeture de sites déficitaires du Négoce et intégration de la société Béton du Poher le 1^{er} avril 2019),
- un effet de base favorable de +1,6 M€, dont +0,9 M€ de correction du taux d'accident du travail en faveur de la branche Menuiserie en conclusion d'un litige pluriannuel avec l'URSSAF, et de 0,7 M€ d'allègements et de corrections fiscales,
- un effet volume de +5,8 M€ (croissance du chiffre d'affaires de 2,6 % à périmètre de sites comparables),
- un effet taux de marge de +2,3 M€, soit +0,4 point de marge intégrant un effet négatif du poids des activités de 1,1 M€ principalement impacté par la baisse de la menuiserie, et un effet positif lié à l'amélioration de la marge commerciale de l'activité Négoce et du recul des chantiers PVC sur la branche Menuiserie,
- une augmentation des frais de personnel à hauteur de -1,2 M€ (amélioration du ratio de 0,3 point du chiffre d'affaires),
- une augmentation des charges externes à hauteur de -3,3 M€ (baisse du ratio de -0,2 point du chiffre d'affaires, impact de l'augmentation du poids de l'activité Béton),

- un rééquilibrage de la provision sur stock de -0,3 M€ (reprise en 2018 avec compensation en marge),
- une augmentation des autres charges d'exploitation hors amortissements de -0,2 M€,
- une augmentation des amortissements à hauteur de -0,3 M€.

Le résultat financier s'améliore de 0,6 M€, en raison d'une diminution notable du taux d'intérêt supporté et malgré l'augmentation de la dette nette liée à celle des investissements.

Le résultat exceptionnel ressort à -1,6 M€ en 2019 (impact de la réorganisation des structures centrales dans le cadre de la partition) contre -4,7 M€ en 2018 (coûts engagés dans le contexte de la réflexion stratégique et provisions pour fermeture de sites déficitaires de l'activité Négoce).

Pour 2019, la charge d'impôt s'élève à -4,8 M€ contre -0,5 M€ en 2018, soit une augmentation de -4,3 M€ essentiellement due à celle du résultat fiscal consolidé.

Les amortissements et dépréciations d'écarts d'acquisition ressortent à -2,5 M€ en 2019 (amortissement sur 20 ans de l'écart d'acquisition du Négoce et dépréciation complémentaire du périmètre canadien), contre -3,1 M€ en 2018.

Ainsi, le résultat net ressort à 7,5 M€ en 2019 contre 1,3 M€ en 2018.

Le résultat par action part du Groupe s'établit à 2,58€ en 2019 contre 0,46€ en 2018.

Compte de résultat (en M€)	2019	2018
Chiffres d'affaires	622,1	605,1
Résultat d'exploitation	18,3	12,2
Marge d'exploitation	2,9 %	2,0 %
Résultat financier	-1,9	-2,5
Résultat courant des sociétés intégrées	16,4	9,7
Résultat exceptionnel	-1,6	-4,7
Impôts sur les résultats	-4,8	-0,5
Résultat net des sociétés intégrées	10,0	4,4
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2,5	-3,1
Résultat net de l'ensemble consolidé	7,5	1,3
Marge nette	1,2 %	0,2 %
Résultat net part du Groupe	7,5	1,3

► RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Résultat d'exploitation (en M€)	2019		2018		Var. 2019/2018	
	Montant	% CA	Montant	% CA	Montant	% CA
Négoce de matériaux	7,0	2,0 %	3,9	1,1 %	3,0	0,9 %
Industrie du Béton	5,1	5,0 %	2,7	3,1 %	2,5	1,9 %
Menuiserie industrielle	4,2	3,0 %	4,5	3,1 %	-0,3	-0,1 %
Autres	2,1	3,5 %	1,0	1,8 %	1,0	1,7 %
Éliminations inter-secteurs	-0,1	0,2 %	-	-	-0,1	0,2 %
Total REX consolidé	18,3	2,9 %	12,2	2,0 %	6,1	0,9 %

Porté par le dynamisme des Travaux publics et, dans une moindre mesure, par celle des points de vente généralistes, l'activité Négoce a connu une croissance de 1,2% à périmètre comparable tandis que son taux de marge progressait de 0,3 point du chiffre d'affaires (progression générale du taux de marge commerciale, marquée sur les points de vente spécialistes). La marge brute, tirée principalement par l'effet volume, a ainsi progressé de 2,3 M€, hors impact de la fermeture des points de vente déficitaires.

Sur le périmètre comparable, les charges d'exploitation (amortissements inclus) ont progressé à hauteur de -0,3 M€ en optimisation de la variation du chiffre d'affaires (+0,2 point du chiffre d'affaires), soit une progression du REX de +2,0 M€ (+0,6 point du chiffre d'affaires) à laquelle s'ajoute l'impact positif de la fermeture des sites déficitaires (1,0 M€ de résultat d'exploitation et 0,3 point de chiffre d'affaires).

L'activité Béton, portée par le dynamisme du secteur et la prise de parts de marché, a connu une forte croissance organique (+11,1%), sensiblement équivalente dans le domaine du Béton Prêt à l'Emploi (+11,4% dont +2,5% de progression du prix de vente moyen) et dans celui du Béton industriel (+12,4%).

À périmètre de centrales comparables, la marge s'est améliorée de 4,3 M€ par rapport à 2018 (impact de l'activité principalement), tandis que les amortissements ont diminué de 0,2 M€ et que les charges d'exploitation n'ont augmenté que de -2,5 M€, soit un allègement de 2 points du chiffre d'affaires (expliqué à proportion identique par l'optimisation des frais de transports et par l'écrasement des charges fixes).

► STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total du bilan ressort à 341,7 M€, en augmentation de 7,8% par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison de l'augmentation des immobilisations à hauteur de 20,8 M€ (impact du niveau des investissements en organique de 32,1 M€ et de la prise de participation à 70% dans la société Béton du Poher).

► BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE

Actif (en M€)	2019	2018
Immobilisations et Impôts différés actifs	148	127
Stocks	77	73
Clients	33	35
Autres créances	39	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45	34
Total Actif	342	317

► IMMOBILISATIONS ET INVESTISSEMENTS

L'année 2019 a été marquée par une forte accélération des investissements, soit 32,1 M€ contre 23,3 M€ en 2018 et 16,1 M€ en 2017. Celle-ci est principalement due à l'achèvement du projet de l'usine à Saint-Sauveur-des-Landes, dédiée à la production de menuiseries AM-X.

► ACTIF NET COURANT - BFR

Le besoin en fonds de roulement est passé de 52,3 M€ (31,1 jours de chiffre d'affaires) au 31 décembre 2018 à 41,7 M€ (24,1 jours de chiffre d'affaires) au 31 décembre 2019, soit une diminution de 10,6 M€ (7,0 jours de chiffre d'affaires) qui se décompose de la manière suivante :

- impact sur les variations de périmètre : -0,5 jour soit -0,8 M€ lié à la diminution des sites du Négoce,
- impact croissance annuelle des activités : 1,3 M€,
- impact de la diminution du chiffre d'affaires du dernier trimestre 2019 en comparaison du quatrième trimestre 2018 : -5,5 M€,
- effet rotation : -5,6 M€ principalement expliqué par l'impact de la réduction des retards clients, et la baisse des autres actifs suite aux remboursements de CICE.

Hors l'effet de l'intégration de la société Béton du Poher, le résultat d'exploitation de la branche Béton a progressé de 2,0 M€ (1,8 point du chiffre d'affaires), auxquels s'ajoute un impact variation de périmètre de 0,5 M€, représentant 0,1 point du chiffre d'affaires de la branche.

Impactée commercialement par l'abandon du segment chantier sur le PVC, l'activité Menuiserie est ressortie en baisse de 2,7% malgré la montée en puissance d'AM-X et celle des produits de fermeture. En revanche, le taux de marge de la branche s'améliore de 0,7 point du chiffre d'affaires, notamment grâce à la contribution du mix-clients du PVC. Pénalisée par le manque de volume, la marge brute de la Menuiserie a reculé de 1,0 M€ par rapport à 2018.

En dehors de la conclusion favorable d'un litige pluriannuel avec l'URSSAF sur le taux de cotisation sociale relatif aux accidents de travail (0,9 M€), les charges opérationnelles (hors amortissements) sont restées stables par rapport à 2018. Le niveau des amortissements ayant crû de -0,5 M€ (impact de l'investissement dans l'usine de Saint-Sauveur-des-Landes), le résultat d'exploitation de la branche Menuiserie est, en 2019, ressorti à -0,3 M€ (-0,1 point du chiffre d'affaires) par rapport à 2018.

La progression de 1,0 M€ du résultat d'exploitation de l'activité Autres s'explique principalement par la forte croissance de l'activité de Cominex (+46,1% par rapport à 2018) et, dans une moindre mesure, par la progression du taux de marge sur le périmètre Négoce DOM.

La hausse de l'actif économique est néanmoins limitée à +8,0 M€ en raison d'un allègement du BFR à hauteur de -10,6 M€, lié principalement à un effet de saisonnalité à la clôture (chiffre d'affaires du dernier trimestre en recul de 3,1%).

► CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 99,0 M€ contre 93,3 M€ au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 5,7 M€, dont +7,5 M€ liés au résultat net de 2019 et -2,1 M€ liés à la distribution de dividendes.

Capitaux part du Groupe (en M€) au 1 ^{er} janvier 2019	93,3
Résultat de la période	7,5
Augmentation de capital	-
Distribution de dividendes	-2,1
Écarts de conversion	0,6
Transaction sans perte ou prise de contrôle	-
Variation de périmètre	-
Variation des actions propres	-0,3
Paiements en actions	-
Autres	-
Capitaux part du Groupe (en M€) au 31 décembre 2019	99,0

► ENDETTEMENT FINANCIER NET

En M€	2019	2018
Emprunts	96,3	80,2
Concours bancaires courants	16,3	15,8
Trésorerie	-43,5	-32,7
Équivalents de trésorerie	-1,4	-1,7
Endettement net	67,6	61,7

► FLUX DE TRÉSORERIE

En M€	2019	2018
Trésorerie d'ouverture	16,8	26,3
Flux de trésorerie générés par l'activité	30,5	12,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-33,6	-20,5
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	13,4	-1,8
Incidence de la variation des taux de change	0,1	-
Trésorerie de clôture	27,3	16,8
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	10,4	-9,5

La position de trésorerie (hors actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement) s'est améliorée de 10,4 M€ en 2019 soit :

- un montant d'emprunts souscrits (40,2 M€) excédant de 6,6 M€ les décaissements d'investissements de l'exercice (33,6 M€) liés au refinancement d'activités récemment retournées,
- des flux de trésorerie générés par l'activité (30,5 M€) supérieurs de 5,9 M€, grâce à l'amélioration du BFR, aux remboursements d'emprunts (-24,7 M€),
- une distribution de -2,1 M€ de dividendes.

5. COMPTES SOCIAUX D'HERIGE

► PARTICIPATIONS

En juillet 2019, la société HERIGE a cédé à la société Financière Blavet 16 216 titres de la société TBM pour une valeur de 0,3 M€.

► ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE a augmenté progressivement au cours de l'année. Au 31 décembre 2019, il s'établit à 29,70€ contre 23,50€ au 31 décembre 2018.

► ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de la société HERIGE, société mère du Groupe, est constitué majoritairement de prestations administratives et informatiques. Celui-ci s'est élevé à 6,0 M€ en 2019 contre 7,0 M€ en 2018.

► RÉSULTAT

Sur l'exercice 2019, le résultat d'exploitation s'établit à 0,2 M€ contre 0,4 M€ en 2018.

Les prestations générales ont baissé (-1,0 M€) du fait d'une diminution de certaines charges rétrocedées.

Les charges de personnel après prise en compte des transferts de charge, ont également baissé (+0,8 M€) suite au départ à la retraite du Directeur général au 31 décembre 2018 (0,5 M€).

Le résultat financier s'est apprécié de 2,1 M€, passant de 4,0 M€ en 2018 à 6,1 M€ en 2019. Il intègre une baisse des charges d'intérêts du fait du remboursement de l'emprunt obligataire (+0,1 M€), une baisse des dividendes reçus (-1,6 M€), un effet positif sur les dépréciations de titres de participation et de comptes courants (+2,7 M€) et sur les dépréciations d'actions propres suite à la hausse du cours de bourse (+0,8 M€).

Le résultat exceptionnel s'élève à -0,9 M€ en 2019 contre -1,7 M€ en 2018, soit une hausse de 0,8 M€ due à la baisse des charges de restructurations sur l'exercice.

Au 31 décembre 2019, le gearing (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à 67,7% contre 66,1% au 31 décembre 2018, la dette financière nette ayant crû légèrement plus que le niveau des fonds propres (+9,6% contre +7,0%).

La variation de trésorerie (hors équivalent de trésorerie) ressort en écart favorable de 19,9 M€ par rapport à l'exercice précédent (+10,4 M€ de variation 2019 contre -9,5 M€ en 2018), et se décompose de la manière suivante :

- progression de l'autofinancement, hors variation du BFR : +1,5 M€,
- effet de base favorable sur variation du BFR 2018 : +6,1 M€,
- impact variation BFR 2019 : +10,0 M€ (effet saisonnalité du dernier trimestre 2019 sur le BFR lié à l'activité),
- impact augmentation des décaissements d'investissements : -13,1 M€,
- impact évolution du solde des emprunts souscrits par rapport aux emprunts remboursés (+15,6 M€ en 2019 contre -0,8 M€ en 2018) : +16,4 M€,
- autres impacts : -1,1 M€ (dividendes principalement).

Le produit d'impôt de l'intégration fiscale est en baisse de 3,9 M€ sur l'exercice (0,1 M€ en 2019 contre 4,0 M€ en 2018), du fait de la hausse du résultat d'ensemble, dont 6,3 M€ liés à la hausse de l'activité, 4,8 M€ d'effets de base 2018 sur les retraitements sur dépréciations de comptes courants et 2,5 M€ liés à la non-imputation des déficits antérieurs en 2019 versus 2018.

Le résultat net ressort à 5,3 M€ sur l'exercice contre 6,6 M€ en 2018.

► ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucun frais de développement n'a été activé au cours de l'exercice par la société HERIGE.

► CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts (CGI) sont :

- les loyers non déductibles sur véhicules pour 12 661€ et l'impôt correspondant pour 4 220€,
- la taxe sur les véhicules de sociétés pour 4 243€ et l'impôt correspondant pour 1 414€.

► INTÉGRATION FISCALE

Le périmètre d'intégration est constitué de la SA HERIGE et des filiales suivantes :

- SAS ATLANTEM Industries
- SAS ClOB Moisan
- SAS Financière VM Distribution
- SAS SACI
- SAS VM Distribution
- SAS T.B.M.
- SAS EDYCEM
- SAS Financière Blavet
- SAS EDYCEM Béton
- SAS Préfa des Pays de Loire
- SAS Sefimat
- SAS Alcora
- SAS Incobois
- SAS Cominex

► INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2019 se décomposent de la manière suivante :

	Factures reçues non réglées au 31 décembre 2019 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31 décembre 2019 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-	-	-	1	11	12	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées (TTC en K€)	-	-	-	3	6	9	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	nc	nc	nc	nc	nc	nc	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	-	-	-	-	-	-	nc	nc	nc	nc	nc	nc
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC en K€)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture Délais contractuels : 30 jours fin de mois						Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

► RÉPARTITION DU CAPITAL

Évolution du capital sur les cinq dernières années	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice					
- par incorporation de réserves	-	-	-	-	-
- par augmentation de capital	-	-	-	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-
- par exercice des bons de souscription d'actions	-	-	-	-	-
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
Capital social en €	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465

6. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

► PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Directoire, les Directeurs généraux et les directions supports établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la Direction générale du Groupe,
- une réunion mensuelle des Comités de Direction de branche a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre,
- au trimestre, les Directeurs généraux commentent leurs informations quantitatives et qualitatives (CA, résultat, effectif, volumes, etc.). Ces informations alimentent le rapport d'activité trimestriel du Directoire à destination du Conseil de Surveillance. Ces procédures permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

► PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par le service financier du Groupe, qui est chargé, en outre, de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information, de l'exploitation et de la maintenance des outils de consolidation. Dans le cadre de la consolidation, chaque filiale contrôle et traite ses comptes et les communique selon un calendrier fixé par le Groupe. Après examen par le Directeur général concerné, les informations financières

sont remontées au service consolidation, qui en réalise la revue et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés selon les normes françaises. Un rapport consolidé, accompagné de commentaires et d'analyses sur les événements et les points significatifs de la période, est remis chaque mois (hors janvier et juillet) à la Direction générale du Groupe. Les comptes consolidés annuels sont ensuite contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes. Les filiales font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par les auditeurs locaux qui adaptent leurs diligences aux exigences légales locales et à la taille des sociétés. Ces comptes sont également présentés au Comité d'audit et des risques. En complément des budgets et des clôtures mensuelles, le Groupe a adopté une procédure de prévision trimestrielle de ses résultats de manière à revoir régulièrement ses estimations en fonction de l'évolution réelle de ses résultats et des actions correctrices en cours. L'établissement des comptes s'effectue à l'aide de l'ERP « Movex » pour les informations des comptes individuels et de « SAP BFC » pour la réalisation de la consolidation. Ce reporting constitue l'un des fondements du contrôle interne du Groupe dans le domaine de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

► COMMUNICATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Chaque année, un échéancier des obligations périodiques du Groupe est réalisé et communiqué aux personnes travaillant sur la communication des informations financières. En amont, les équipes contribuant à l'élaboration de ces informations respectent un calendrier permettant de garantir le respect des échéances.

7. DÉTENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'établit à 4 490 464,50 €, réparti en 2 993 643 actions de 1,50 € chacune.

	2018		2019	
	% du capital	% droit vote	% du capital	% droit vote
Groupe familial dont:	62,10 %	74,26 %	64,80 %	75,87 %
SOFICA	17,68 %	21,37 %	17,68 %	21,40 %
SOFIRO	18,83 %	22,75 %	24,21 %	27,56 %
SICAT	10,51 %	12,69 %	10,51 %	12,70 %
ROBIN Daniel	2,49 %	3,01 %	2,42 %	2,93 %
HVB*	2,49 %	3,01 %	-	-
Autres personnes (physiques et morales)	10,10 %	11,43 %	9,98 %	11,28 %
Actionnariat salarié	3,89 %	4,31 %	3,61 %	4,04 %
Autodétention	5,55 %	-	5,36 %	-
Public	28,46 %	21,43 %	26,23 %	20,09 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

* La société HVB a été absorbée par la société SOFIRO en date du 30 décembre 2019.

► ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 décembre 2019, soit de manière nominative, soit par l'intermédiaire de divers fonds communs de placement : 3,61 %, soit 108 152 actions.

8. INFORMATIONS BOURSIÈRES

► MARCHÉ DU TITRE HERIGE

L'action HERIGE est cotée depuis le 25 juillet 2018 sur le marché « Euronext Growth ».

Le nombre d'actions s'élève à 2 993 643 au 31 décembre 2019.

Cours de l'action sur les 14 derniers mois

Mois	Nombre de titres échangés	Capitaux en K€	Cours moyen de clôture	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier cours
Janvier 2019	5 933	140,84	23,56	25,00	22,50	23,20
Février 2019	6 785	157,19	23,25	24,80	21,60	24,10
Mars 2019	4 104	100,57	24,39	25,20	23,70	23,70
Avril 2019	13 663	340,74	24,87	26,20	23,70	25,90
Mai 2019	18 197	522,77	27,21	30,00	25,60	29,70
Juin 2019	61 188	1 632,03	28,31	30,30	24,30	25,10
Juillet 2019	14 390	380,85	26,90	28,80	25,00	26,00
Août 2019	6 153	156,04	25,36	27,50	23,70	26,60
Septembre 2019	15 114	434,27	27,95	30,30	25,30	28,90
Octobre 2019	8 240	239,18	29,17	30,50	27,20	29,10
Novembre 2019	10 055	304,57	30,49	31,90	28,00	30,80
Décembre 2019	6 253	190,06	30,76	32,00	28,50	29,70
Janvier 2020	4 561	134,96	29,73	30,80	27,80	28,80
Février 2020	12 890	340,33	27,39	30,80	21,20	23,20

► RACHAT D' ACTIONS

Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, la société a procédé à :

- l'attribution de 4 950 actions gratuites,
- la sortie de 930 stock-options du plan 2016 suite à leur levée.

► AUTODÉTENTION

Depuis le 30 septembre 2005, la société a confié à Portzamparc SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Dans le cadre de sa mise en conformité avec la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, un nouveau contrat de liquidité a été conclu entre la société HERIGE et la société Portzamparc, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019.

La société autodétient, au 31 décembre 2019, 158 441 actions HERIGE directement et 2 005 titres par le contrat de liquidité, soit un total d'autodétention de 160 446 titres représentant 5,36 % du capital social.

► TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 19 du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, nous vous indiquons les transactions sur les titres de la société déclarées au cours de l'exercice 2019 par les dirigeants d'HERIGE, ou une personne liée :

- Société HVB, personne liée à Olivier ROBIN, membre du Conseil de Surveillance : acquisition de 35 837 actions sur la période d'avril à décembre 2019, moyennant un montant global de 1 027 924 €.
- Monsieur Alain MARION, Président du Directoire : levée d'options d'achat de 930 actions au prix unitaire de 16,26 € en date du 28 mai 2019.

► ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2019

Le nombre d'actions échangées au cours de l'exercice 2019 a été de 170 075, soit une moyenne de 667 titres par séance contre 1 397 en 2018 et 1 269 en 2017. Le total des capitaux échangés s'est élevé à 4,6 M€, soit une moyenne par séance de 18 036 € pour un cours moyen à la clôture de 26,85 €.

Le cours de bourse du 31 décembre 2019 s'établit à 29,70 € représentant une capitalisation boursière de 88,9 M€.

Des actions ont également été acquises et cédées au titre du contrat de liquidité :

Actions inscrites au 1 ^{er} janvier 2019	1 773
Rachat au CIO et à la Société Générale des 34,85% du contrat de liquidité non détenus en 2018	948
Actions achetées	15 058
Actions vendues	15 774
Actions inscrites au 31 décembre 2019	2 005

Dividendes par action



Les performances de 2019 permettaient au Groupe d'envisager une progression de dividendes par rapport à 2018. Cependant compte tenu des incertitudes liées au contexte de l'épidémie de Covid-19, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Situation au 29 février 2020

- Pourcentage du capital autodétenu : 5,42 %
- Nombre de titres annulés : 0
- Nombre de titres en portefeuille : 162 217
- Valeur comptable du portefeuille : 4,1 M€
- Valeur de marché du portefeuille : 3,8 M€

Données par action

En €	2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au 31/12 ⁽¹⁾	2 893 960	2 900 092
Bénéfice par action	2,58	0,46
Actif net par action	34,22	32,19
Dividende	0,00	0,75

(1) Voir note 26 des annexes aux comptes consolidés.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

► PARTICIPATIONS

En juillet 2019, la société HERIGE a cédé à la société Financière Blavet 16 216 titres de la société TBM pour une valeur de 0,3 M€.

► PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Il n'y a pas de participation réciproque dans le Groupe.

► ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Tableau de comparaison 2019/2018 des chiffres d'affaires et des résultats des filiales et sous-filiales.

Sociétés	Méthode de consolidation	Chiffre d'affaires HT en K€		Résultat de l'exercice en K€	
		2019	2018	2019	2018
Négoce de matériaux de construction					
FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION	IG	1 889	1 790	-886	-672
VM DISTRIBUTION	IG	298 630	301 244	3 867	903
SNC VM DISTRIBUTION	IG	6 794	6 731	5 415	5 240
LNTD	IG	47 591	47 802	418	-193
SCI JACMI	IG	55	54	55	53
SCI LA PLAINE - Société fusionnée au 30 novembre 2019	IG	-	159	-	79
SCI MEGNIEN IMMO - Société fusionnée au 30 novembre 2019	IG	-	352	-	214
VM TRANSPORT - Société créée le 12 mars 2019	IG	1 117	-	37	-
Industrie du Béton & Béton Prêt à l'Emploi					
EDYCEM	IG	5 481	9 226	1 106	-849
EDYCEM BÉTON	IG	70 042	62 572	2 208	516
PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL)	IG	15 710	13 980	508	170
BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV)	IG	2 954	2 248	85	54
CH BÉTON	IP	5 273	5 794	73	-63
BÉTON DES OLLONES	IG	4 388	4 043	173	54
BÉTON DU POHER - Société acquise le 01 avril 2019	IG	6 601	-	93	-
EDYCEM TRANSPORT - Société créée le 12 mars 2019	IG	401	-	-2	-
Menuiserie industrielle					
FINANCIÈRE BLAVET	IG	887	857	2 503	2 613
ATLANTEM INDUSTRIES	IG	127 656	131 289	3 182	3 991
CIOB MOISAN	IG	3 470	3 653	-9	16
INCOBOIS	IG	8 040	7 726	184	25
SCI SOFIMOI	IG	2	2	-50	-57
SCI DUCLOS	IG	315	243	-10	106
T.B.M.	IG	3 808	5 451	21	127

Sociétés	Méthode de consolidation	Chiffre d'affaires HT en K€		Résultat de l'exercice en K€	
		2019	2018	2019	2018
Autres					
ALCORA	IG	-	-	-61	-223
FENE-TECH (ex VM MATÉRIAUX CANADA)	IG	9 085	-	-190	98
ATLANTEM CANADA - Société fusionnée au 01 janvier 2019	IG	-	19	-	238
FENÊTRES LAPCO Inc. - Société fusionnée au 01 janvier 2019	IG	-	2 245	-	170
FENE-TECH Inc. - Société fusionnée au 01 janvier 2019	IG	-	7 146	-	179
SACI	IG	3 160	4 648	-20	1 532
COMINEX	IG	16 323	-	889	-
BIPLAN - Société dissoute le 30 novembre 2019	IG	-	118	21	-211
SEFIMAT	IG	419	348	29	-9
SEFIMAT SERVICES - Société fusionnée au 31 Juillet 2019	IG	-	349	-	-17
SOREPRO	IG	13 052	11 842	133	-192
BTP SERVICES	IG	9 205	9 944	482	352
VM GUADELOUPE	IG	3 408	3 477	94	-18

IG : intégration globale.

IP : intégration proportionnelle.

10. SUCCURSALES

La société HERIGE n'a pas de succursales.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Acquisition de 6 centrales à béton

EDYCEM Béton, filiale Béton du Groupe HERIGE, a finalisé l'acquisition auprès de BHR de 6 centrales à béton basées en Sarthe (72) et en Mayenne (53) dont le projet avait été annoncé le 2 décembre 2019.

L'ensemble du périmètre repris comprend 35 salariés et réalise un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 10 M€. L'activité Béton bénéficiera en 2020 de ces 6 nouvelles centrales performantes, intégrées dans les comptes consolidés du Groupe au 1^{er} mars 2020.

Épidémie de Covid-19

Pour contribuer à endiguer au plus vite l'épidémie de Covid-19, et conformément aux annonces présidentielles du 16 mars annonçant le début du confinement, le Groupe a pris la décision le 17 mars 2020 de fermer temporairement les établissements étant dans l'impossibilité d'adopter d'autres processus sécurisants immédiats. Cette décision a été également motivée par la conséquence de l'arrêt brutal de l'activité des clients et fournisseurs. Cependant, dans ce contexte économique en forte tension, et pour répondre aux sollicitations des pouvoirs

publics à reprendre l'activité, le Groupe a repris à partir du 23 mars, de manière strictement encadrée, l'activité de certains points de vente VM et LNTD et certains sites EDYCEM pour la clientèle professionnelle. Le Groupe a mis en place des modalités exceptionnelles d'organisation et des protocoles sanitaires spécifiques de reprise d'activité partielle afin de veiller à la sécurité optimale de tous, priorité absolue du Groupe. Cette reprise partielle et progressive des activités est réalisée sur la base du plein accord des collaborateurs le souhaitant et est régulièrement ajustée en fonction du développement de l'épidémie sur le territoire national.

L'impact de cette crise sanitaire sur l'exercice 2020 n'est pas encore estimable à ce jour mais les conséquences de l'arrêt partiel des sites auront un effet significatif sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre et le résultat opérationnel.

Cependant, et du fait d'une marge de manœuvre de trésorerie, de lignes de découverts bancaires suffisantes et de mesures d'organisation pour assurer un pilotage resserré de la trésorerie, l'impact du Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation du Groupe qui mettra tout en œuvre pour assurer un redémarrage rapide dès que possible.

12. PERSPECTIVES 2020

En 2020, Le Groupe HERIGE entend se concentrer sur sa politique d'innovation, poursuivre sa dynamique de croissance externe, et maintenir un programme d'investissements internes ambitieux en accompagnant les branches d'activité dans leur création de valeur.

La Menuiserie industrielle prévoit la mise en place des derniers investissements dédiés à son site de production AM-X ainsi que la modernisation continue des machines et outillages de ses autres sites de production.

L'industrie du Béton poursuit la modernisation de son parc industriel et roulant et continue l'élargissement de son périmètre par l'acquisition de nouvelles centrales.

La priorité de la branche Négoce, après une année de retournement, est désormais d'intensifier les efforts d'efficacité opérationnelle centrés sur les services, la satisfaction client, la progression durable de la rentabilité, et l'épanouissement des équipes, conformément au plan moyen terme annoncé par son nouveau Directeur général.

13. GESTION DES RISQUES

► RISQUES OPÉRATIONNELS

▷ RISQUES DE MARCHÉ

Le marché de la construction dans lequel le Groupe intervient est cyclique et fortement influencé par le contexte économique général.

Ainsi, l'évolution de la croissance, l'indice de confiance des ménages, le niveau des taux d'intérêts et la fiscalité peuvent avoir une incidence sur l'activité.

La tendance à moyen et à long terme du marché de la construction demeure favorable. En effet, celui-ci devrait bénéficier du déficit structurel de logements et de taux de crédits immobiliers toujours attractifs. Cependant, les modifications de certaines mesures gouvernementales (PTZ, CITE) constituent un facteur d'incertitude.

Dans un contexte de concurrence forte, le Groupe a fait évoluer son organisation et son fonctionnement opérationnel afin de renforcer ses liens de proximité avec ses clients et de leur proposer des solutions adaptées aux évolutions de marché et à leurs attentes. La complémentarité de ses activités, associée à la mise en œuvre d'actions commerciales ciblées et au développement de produits innovants au travers de ses activités industrielles, vise à renforcer le positionnement du Groupe en tant que spécialiste en solutions constructives.

L'aboutissement en 2015 de la réflexion stratégique et les choix en découlant sur les années suivantes ont pour objectif d'ancrer le Groupe dans son cœur d'activité.

▷ RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT

Historiquement, le Groupe s'est développé en équilibrant croissance externe et croissance interne.

L'exercice 2019 a vu la poursuite du programme d'investissements, concentrés sur l'optimisation de notre périmètre existant, notamment dans les branches industrielles.

Afin de garantir une meilleure maîtrise des risques, les projets d'investissements sont soumis à la validation du Directoire et du Conseil de Surveillance.

▷ RISQUES DE CRÉDIT CLIENT

Le risque de crédit est géré opérationnellement au niveau de chacune des branches du Groupe. Chaque service « crédit client branche » évalue la qualité de crédit des clients sur la base de leur situation financière, des données historiques et d'autres facteurs. Des limites de crédits sont fixées sur la base de notations internes et externes. L'utilisation de ces limites fait l'objet d'un suivi régulier.

Afin d'évaluer la politique crédit client, un comité de crédit par branche a été mis en place sous la présidence du Directeur administratif et financier du Groupe. Se réunissant trimestriellement, il analyse la politique crédit branche au travers des dimensions risque, cash et processus.

▷ RISQUES FOURNISSEURS ET DE MATIÈRES PREMIÈRES

Dans le cadre de son activité, le Groupe est peu exposé au risque de dépendance auprès de ses fournisseurs. Néanmoins, la substitution d'un fournisseur, notamment pour les activités industrielles, peut nécessiter un long processus de sélection et d'intégration. Afin de maîtriser ce risque, le Groupe cherche à sécuriser ses approvisionnements par une rationalisation du nombre de fournisseurs et par le renforcement de la contractualisation de la relation avec ses principaux partenaires.

▷ RISQUES LIÉS AU SYSTÈME D'INFORMATION

Un dysfonctionnement ou un arrêt des infrastructures et applications informatiques pourrait entraîner une rupture des flux d'informations et avoir un impact sur l'activité du Groupe. Afin d'assurer la continuité de son exploitation, le Groupe a externalisé l'hébergement de ses serveurs (deux périmètres étanches l'un par rapport à l'autre) et a mis en place les moyens permettant le rétablissement de son environnement informatique dans les meilleurs délais. De plus, les risques informatiques sont régulièrement réévalués dans le cadre du plan de sécurité des systèmes d'information.

▷ RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION

Le Groupe œuvrant au service des professionnels du BTP, est dépendant de l'approvisionnement de ses fournisseurs et de la continuité d'exploitation des chantiers et des artisans, eux-mêmes dépendants des particuliers, en tant que clients finaux.

Des conditions climatiques rigoureuses, notamment en hiver, peuvent engendrer l'arrêt des chantiers de construction et donc limiter la livraison de matériaux, avec une incidence sur le chiffre d'affaires et la marge du Groupe.

En outre, une crise sanitaire généralisée et son corollaire, un large confinement des acteurs du marché, peut conduire le Groupe, d'une part à restreindre ponctuellement son offre faute de pouvoir garantir la pleine santé de ses collaborateurs sur sites, et d'autre part à subir le tarissement provisoire de la demande. La gestion présente de la crise occasionnée par la pandémie de coronavirus témoigne de la capacité du Groupe à adapter rapidement sa structure opérationnelle, à maintenir l'activité de ses fonctions support en télétravail et à préserver ses ressources financières par un pilotage serré de sa trésorerie.

► RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les sites du Groupe peuvent être soumis à des risques industriels, tels que l'incendie, l'explosion et/ou les bris de machines. Ils sont également soumis à des réglementations environnementales évolutives imposant de respecter des normes strictes en matière de protection de l'environnement, santé et sécurité au travail, et sont donc exposés au risque de non-respect de ces réglementations. Afin de limiter les risques environnementaux et ceux liés à la sécurité des Hommes, le Groupe développe des politiques d'investissement et de formation adaptées aux besoins et aux caractéristiques de chacun de ses sites. En complément, les processus qualité et les audits réalisés par des ingénieurs conseils permettent aux directions opérationnelles d'actualiser leurs plans d'actions sur la base des travaux et recommandations formulées.

► RISQUES DE LITIGES JURIDIQUES, FISCAUX ET SOCIAUX

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est susceptible de faire l'objet de procédures à son encontre. Sur la base des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

► RISQUES LIÉS À LA DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Le Groupe possède un montant significatif d'actifs incorporels, lié principalement aux écarts d'acquisition (34,0 M€). Les tests de valeur pratiqués ont amené à comptabiliser une dépréciation de 1,1 M€ au cours de l'exercice écoulé. Une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 1,4 M€ a également été actée en 2019.

► RISQUES FINANCIERS

▷ RISQUE DE TAUX

La politique et la gestion du risque de taux sont réalisées de manière consolidée par la Direction financière d'HERIGE. Le Groupe a pour objectif de maîtriser la charge de sa dette nette consolidée. Dans un environnement de taux bas, la politique du Groupe a évolué et vise à s'endetter principalement à taux fixe. Afin de couvrir le risque d'une augmentation des taux d'intérêts sur dette existante, le Groupe est susceptible d'utiliser des instruments financiers tels que les swaps de taux et les caps.

▷ RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré par la Direction financière du Groupe avec comme objectif la mise en place de financements adaptés aux besoins et l'optimisation du coût financier de la dette. Ce risque de liquidité repose sur la prévision du besoin de financement du Groupe, fondé sur des budgets d'activités et d'investissements, ainsi que sur l'évolution du BFR et le remboursement de la dette.

Le financement du Groupe est principalement réalisé au moyen d'emprunts à moyen et à long terme, de lignes de crédit, qui ne sont pas nécessairement confirmées, et de cessions de créances commerciales.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe s'est efforcé de mettre en place des contrats financiers sans clause de type « covenants ». Ainsi, au 31 décembre 2019, il n'existe pas de telles clauses dans les contrats d'emprunts.

► ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

La politique d'assurance et de couverture des risques est pilotée par la Direction financière du Groupe qui s'entoure, à chaque fois que cela est nécessaire, de conseils et de cabinets spécialisés. Les contrats souscrits auprès de compagnies

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Tous risques (assurance multirisque)	Dommages aux biens	Limite de 50 M€ par événement et par établissement
	Perte d'exploitation activités Négoce et Béton (hors BPI)	12 mois de marge brute
	Perte d'exploitation activité Menuiserie et Béton uniquement BPI	18 mois de marge brute
Responsabilité civile (les exclusions sont conformes au marché)	RC générale première ligne	Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC après livraison)
	RC générale deuxième ligne intervenant après épuration des garanties du contrat RC générale première ligne	Jusqu'à 5 000 000 € en excédent du montant du contrat RC générale première ligne (RC après livraison)
	Décennale (concerne certaines de nos productions)	Jusqu'à 6 000 000 € par sinistre et par an (après réception)

La société HERIGE a également souscrit à :

- un contrat d'assurance responsabilités des dirigeants. Sont assurés les dirigeants de droit (prévus aux statuts) et les dirigeants de faits (personnes physiques investies des fonctions de direction, de représentation, de contrôle ou de surveillance) d'HERIGE et de toutes ses filiales. Ce programme couvre les dommages et intérêts alloués aux tiers lésés ainsi que les frais de dépenses engagés devant toutes les juridictions,
- un programme de couverture des risques « Atteintes à l'environnement » dans le cadre du renforcement de la législation environnementale. Ce programme couvre la responsabilité civile des sociétés du Groupe liée aux atteintes à l'environnement vis-à-vis des tiers, la responsabilité environnementale des filiales elles-mêmes, les frais de prévention, de réparation et d'urgence ainsi que les frais de dépollution et de remise en état auxquels s'ajoute une garantie perte d'exploitation. Le montant maximal de garantie par sinistre est de 5 000 000 €,

▷ RISQUE DE CHANGE

Actuellement, le Groupe réalise principalement ses opérations dans la zone euro. Ainsi, le risque de la variation des taux de change sur le résultat consolidé du Groupe n'est pas significatif.

Toutefois, dans le cadre de son activité à l'international, le Groupe peut couvrir les risques de change sur ses transactions par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, swaps et options de change.

▷ RISQUE SUR LE CAPITAL

L'objectif du Groupe, en matière de gestion du capital, est d'assurer sa capacité à poursuivre et à développer son exploitation afin de pouvoir rémunérer l'ensemble de ses partenaires et de maintenir une structure de capital optimale pour réduire le coût du capital.

Le Groupe utilise le ratio d'endettement comme indicateur. Ce ratio correspond à l'endettement net divisé par les capitaux propres.

Son pilotage s'effectue principalement par la maîtrise de l'endettement net, mais aussi par des opérations ponctuelles sur le capital. Le Groupe peut également revoir sa politique de dividendes versés aux actionnaires.

d'assurance lui assurent de façon raisonnable la prise en charge des coûts à engager pour maintenir la pérennité des activités, dont les deux principales garanties sont résumées dans le tableau suivant :

- un programme spécifique de couverture du risque fraude et cybersécurité, couvrant principalement les frais et dépenses consécutifs à une atteinte du système d'information, les biens et dépenses au titre d'une fraude. Le montant maximal de garantie par sinistre est de 4 500 000 € pour le risque fraude et 6 000 000 € pour le risque cybersécurité.

En complément, HERIGE déploie différents dispositifs auprès de l'ensemble de ses collaborateurs en matière de prévention sécurité, de formation, de qualité et de reporting afin de limiter l'exposition aux risques. À la date de rédaction de ce rapport, aucun sinistre majeur ou significatif susceptible de modifier les conditions de couverture des assurances n'est connu.

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat contenue dans la cinquième résolution soumise à l'Assemblée est la suivante :

Montant à répartir :	
Report à nouveau antérieur :	7 799 930,77 €
Bénéfice de l'exercice :	5 346 014,69 €
Total à répartir :	13 145 945,46 €
Affectation proposée :	
Affectation à la réserve facultative :	1 500 000,00 €
Le solde au poste « Report à nouveau »	11 645 945,46 €

Conformément aux dispositions légales, nous vous indiquons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	
	par action	global*
2016	0,50 €	1 496 821,50 €
2017	0,50 €	1 496 821,50 €
2018	0,75 €	2 245 232,25 €

*Montant incluant les actions d'autodétention.

15. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le montant de la rémunération globale à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2019 est proposé dans la septième résolution à la somme de 96 600 €.

16. MANDATS DES DIRIGEANTS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de Madame Catherine FILOCHE, membre du Conseil de Surveillance, arrive à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous proposons, dans la huitième résolution, de renouveler ses fonctions pour une durée de trois exercices qui expireront lors de l'Assemblée tenue en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que Madame Catherine FILOCHE est membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2017. Diplômée d'Audencia, elle a commencé sa carrière chez Arthur Andersen en 1990 avant de rejoindre la société MDH (filiale immobilière de Marceau Investissements) au poste de Directeur financier

en 1995. Catherine FILOCHE a ensuite intégré la société Maisons du Monde en 1998 en tant que Directeur financier pendant cinq ans puis en tant que Secrétaire général depuis 2004. Elle a notamment pris en charge les relations bancaires et investisseurs ainsi que tous les dossiers immobiliers liés à la logistique. Depuis 2014, Catherine FILOCHE est responsable de la franchise à l'international et, depuis 2016, du développement de l'activité B2B.

Le mandat du Directoire arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de la réunion sera appelé à délibérer sur son renouvellement.

17. ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS

La neuvième résolution soumise à l'Assemblée propose le renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 24 mai 2019 de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen 596/2014 (règlement MAR).

Les objectifs du programme de rachat sont les mêmes que l'année précédente.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de dix-huit mois et dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 290 000 titres,
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 50 €,
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 14 500 000 €.

18. RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quatre résolutions aux conditions de quorum et de majorité extraordinaires vous sont soumises.

► ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

Si vous renouvelez l'autorisation d'achat d'actions évoquée précédemment, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de commerce, il conviendra d'autoriser le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci et de lui conférer tous pouvoirs pour constater la ou les réductions de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

L'autorisation d'annulation est donnée pour la même durée que l'autorisation de l'acquisition, à savoir 18 mois.

► AUTORISATION A CONFÉRER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Nous vous proposons, aux termes de la onzième résolution, d'autoriser le Directoire à consentir au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société (et/ou des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes dans le cadre des dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de commerce.

Les conditions légales d'attribution de ces options sont les suivantes :

- le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Directoire le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où les options de souscription ou d'achat d'actions seront consenties. Il ne pourra également être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société pour les options d'achat,
- ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le Directoire procédera dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue,

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie :
 - dans le délai de dix séances de bourse précédant la date à laquelle les comptes consolidés annuels et intermédiaires ou, à défaut les comptes annuels et semestriels sont rendus publics, ainsi que le jour de la publication,
 - moins de 20 séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital,
 - dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information privilégiée et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et le Directoire pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises ou souscrites sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

Votre autorisation comportera, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Conformément à la loi, lecture vous est faite du rapport spécial de vos Commissaires aux comptes sur cette opération.

► MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous proposons, aux termes de la douzième résolution, de modifier les statuts pour les mettre en harmonie avec la législation en vigueur, et notamment la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE) et la loi de simplification du droit des sociétés n° 2019-744 du 19 juillet 2019 (loi Soihli). Les articles modifiés sont les suivants :

- l'article 10 relatif à l'identification des actionnaires au porteur est modifié pour prendre en compte la possibilité pour la société de demander les informations directement auprès des intermédiaires habilités, et non plus seulement auprès du dépositaire central (article 198 de la loi PACTE),
- l'article 18 relatif à l'organisation du Conseil de Surveillance est modifié pour prendre en compte la possibilité pour le Conseil de Surveillance de prendre certaines décisions par consultations écrites (article 15 de la loi Soihli),

- les articles 20 et 20bis relatifs à la rémunération des membres du Conseil et aux censeurs sont modifiés pour remplacer le terme « jetons de présence » par le terme « rémunération » (article 185 de la loi PACTE),
- l'article 22 relatif aux Commissaires aux comptes est modifié conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi PACTE (article 20),
- l'article 23 relatif aux Assemblées Générales est mis en harmonie avec le décret du 8 décembre 2014 (prise en compte des actions détenues au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée pour la participation des actionnaires aux Assemblées -et non plus au troisième jour).

La treizième résolution soumise à votre approbation porte sur la modification de la durée du Directoire (article 14 des statuts), durée que nous vous proposons de passer de deux à quatre ans.

19. IMPACT DU CHANGEMENT DE NORMES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Dans le cadre du transfert des actions sur le marché Euronext Growth en date du 25 juillet 2018, les comptes consolidés clos au 31 décembre 2019 sont publiés en normes françaises, avec une ouverture au 31 décembre 2018 dans le même référentiel.

Les principaux impacts sur les comptes consolidés sont les suivants :

- la société CH Béton auparavant traitée en mise en équivalence, est intégrée proportionnellement dans les comptes à hauteur de 50 %,
- les sociétés retraitées selon la norme IFRS 5 ne font plus l'objet d'un retraitement spécifique et n'apparaîtront plus sur les lignes « Actifs et Passifs destinés à être cédés » et « Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession »,
- les actions propres achetées en vue d'être attribuées aux salariés ne seront plus comptabilisées en déduction des capitaux propres mais classées en valeurs mobilières de placement,

- le montant brut des écarts d'acquisition a été modifié en prenant en compte les acquisitions de minoritaires, impactant auparavant uniquement les capitaux propres,
- les écarts d'acquisition de l'activité Négoce sont amortis sur une durée de 20 années,
- le traitement de l'affacturage dans les comptes consolidés est identique à celui retenu dans les comptes sociaux,
- la présentation du chiffre d'affaires est modifiée suite à divers reclassements entre les deux référentiels (marge arrière, escomptes financiers et programme de fidélisation clients).

Tous les impacts du changement de normes entre le référentiel IFRS et le référentiel normes françaises sont détaillés dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NORMES FRANÇAISES AU 31 DÉCEMBRE 2019

BILAN CONSOLIDÉ

► ACTIF

En K€	Notes	2019	2018
ACTIF IMMOBILISÉ			
Écarts d'acquisition	6	33 974	33 175
Immobilisations incorporelles	7	5 539	4 635
Immobilisations corporelles	8	105 470	86 055
Immobilisations financières	9	2 259	2 454
Titres mis en équivalence		-	-
Total actif immobilisé		147 242	126 319
Actif circulant			
Stocks et en-cours	10	76 751	73 232
Clients et comptes rattachés	11	32 757	34 877
Avances et acomptes et fournisseurs débiteurs	12	20 353	20 806
Autres créances et comptes de régularisation	12	19 633	27 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	44 931	34 316
Total actif circulant		194 425	190 584
TOTAL ACTIF		341 667	316 903

► PASSIF

En K€	Notes	2019	2018
Capital et réserves			
Capital	15	4 490	4 490
Réserves consolidées		89 704	89 902
Actions autodétenues	15	-2 634	-2 399
Résultat part du Groupe		7 461	1 348
Total capital et réserves part du Groupe		99 021	93 342
Intérêts minoritaires			
Réserves		882	139
Résultat		82	-13
Total Intérêts minoritaires		964	126
FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
		99 986	93 469
Provisions			
Impôts différés passifs	14	259	1 125
Provisions pour risques et charges	16	22 054	23 293
Total des provisions		22 314	24 417
Dettes			
Emprunts et dettes financières	18	112 579	96 061
Dettes fournisseurs	19	75 625	72 204
Dettes fiscales et sociales	19	19 202	19 487
Autres dettes et comptes de régularisation	19	11 961	11 264
Total des dettes		219 367	199 017
TOTAL PASSIF		341 667	316 903

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En K€	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	20	622 081	605 064
Production immobilisée et transferts de charges		1 231	1 232
Achats consommés		-388 080	-380 705
Charges de personnel	21	-113 024	-111 745
Charges externes		-82 771	-80 221
Impôts et taxes		-9 122	-9 211
Dotations / reprises amortissements		-13 033	-12 482
Dotations / reprises provisions et dépréciations		66	763
Autres produits d'exploitation	22	4 123	2 760
Autres charges d'exploitation	22	-3 166	-3 293
Résultat d'exploitation		18 305	12 162
% REX / CA		2,9%	2,0%
Produits financiers		410	522
Charges financières		-2 295	-3 015
Résultat financier	23	-1 885	-2 493
Résultat courant des sociétés intégrées		16 419	9 670
Produits exceptionnels		3 347	1 674
Charges exceptionnelles		-4 909	-6 387
Résultat exceptionnel	24	-1 562	-4 713
Impôts sur les résultats	25	-4 828	-539
Résultat net des sociétés intégrées		10 029	4 417
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 486	-3 082
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 543	1 336
dont Résultat part du Groupe		7 461	1 348
% RN / CA		1,2%	0,2%
dont intérêts minoritaires		82	-13
Résultat de base par action (en euros)	26		
Résultat net part du Groupe par action		2,58 €	0,46 €
Résultat dilué par action (en euros)	26		
Résultat net part du Groupe par action		2,58 €	0,46 €

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Total capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2018	4 490	22 510	-2 173	69 111	93 939	1	93 940
Résultat de la période	-	-	-	1 348	1 348	-13	1 335
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-1 411	-1 411	-28	-1 438
Écarts de conversion	-	-	-	-299	-299	-5	-304
Transaction sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	170	170
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	-226	-4	-230	-	-230
Palements en actions	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-5	-5	-	-5
Situation au 31 décembre 2018	4 490	22 510	-2 399	68 741	93 342	126	93 469
Mouvements 2019							
Résultat de la période	-	-	-	7 461	7 461	82	7 543
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-2 126	-2 126	-22	-2 148
Écarts de conversion	-	-	-	551	551	-	551
Transaction sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	48	48	777	826
Variation des actions propres	-	-	-235	-24	-259	-	-259
Palements en actions	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	4	4	-	4
Situation au 31 décembre 2019	4 490	22 510	-2 634	74 655	99 021	964	99 986

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net total consolidé		7 543	1 336
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- amortissements et provisions		13 117	17 454
- autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		976	673
- plus et moins-values de cession et autres		-169	-213
Marge brute d'autofinancement		21 466	19 249
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		-47	-58
Élimination de la variation des impôts différés		-854	-147
Variation du BFR lié à l'activité		9 983	-6 143
- dont variation des stocks et en-cours		-3 284	934
- dont variation des clients nets		2 259	2 105
- dont variation des fournisseurs		3 305	-7 856
- dont autres variations		7 703	-1 327
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		30 549	12 900
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-31 381	-21 549
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		852	730
Variation nette des actifs financiers non courants		311	418
Incidence sur la variation de périmètre		-3 449	-148
Autres flux liés aux opérations d'investissement		47	58
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-33 620	-20 491
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		-2 126	-1 411
Dividendes versés aux tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		-22	-28
Augmentations de capital en numéraire		-	-
Émissions d'emprunts	18	40 286	23 549
Remboursements d'emprunts	18	-24 696	-24 380
Rachats et reventes d'actions propres		2	453
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		13 445	-1 816
Incidence de la variation des taux de change		62	-48
Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie		10 435	-9 454
Trésorerie d'ouverture	13	16 829	26 284
Trésorerie de clôture	13	27 265	16 829
Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie		10 435	-9 454

Les équivalents de trésorerie s'élèvent à 1 384 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 656 K€ au 31 décembre 2018. La variation de trésorerie comprenant les équivalents de trésorerie est respectivement de 10 164 K€ en 2019 et de -10 543 K€ en 2018.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe HERIGE est centré sur l'univers du bâtiment, à travers trois domaines d'activité :

- le Négocio de matériaux : distribution de matériaux de construction pour le bâtiment et les travaux publics, au travers d'un réseau de points de vente spécialisés s'adressant à une clientèle de professionnels ou d'auto-constructeurs,
- l'industrie du Béton : Béton Prêt à l'Emploi et Béton Préfabriqué Industriel,
- la Menuiserie industrielle : fabrication de menuiseries extérieures (fenêtres et portes en PVC, aluminium, bois ou hybride), de fermetures (volets roulants, portails, portes de garage) et de structures bois (fermettes, charpentes traditionnelles et panneaux bois).

Les titres HERIGE sont cotés sur Euronext Growth.

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire du 10 mars 2020.

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

► PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés 2019 sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC 99-02 (modifiées par le règlement CRC 2005-10 et selon les règles et principes du plan comptable général complété par l'arrêté ministériel du 9 décembre 1986) tandis que les comptes annuels consolidés de 2018 avaient été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Les comptes 2018 ont été retraités conformément au règlement CRC 99-02 pour des raisons de comparabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

► PRINCIPALES SOURCES D'ESTIMATION

La présentation des états financiers consolidés conforme aux dispositions du règlement CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Ces dernières concernent les tests de valeur des écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour restructuration, les provisions pour autres passifs, les impôts différés ainsi que les paiements en actions.

3. INFORMATIONS SUR LA TRANSITION DES NORMES IFRS VERS LES NORMES FRANÇAISES

► CHANGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les impacts indiqués ci-dessous concernent les comptes de transition, soit les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

► PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

Amortissement des écarts d'acquisition

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à IAS 36. Dorénavant, en CRC 99-02, l'écart d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée, est amorti linéairement sur cette dernière.

L'écart d'acquisition du Négoce est amorti sur 20 ans à compter de l'exercice 2008. Cet exercice a été retenu car il correspond à l'année de la stabilité du montant des écarts d'acquisition suite à la fin d'un programme de croissance externe, et permet de respecter la notion de regroupement en une seule unité génératrice de trésorerie instaurée en 2016.

Néanmoins, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation n'est pas limitée (Béton, Menuiserie et Canada) ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Le passage des IFRS aux normes françaises a pour conséquence un impact sur les réserves de -12,8 M€, et un impact sur le résultat de +10,1 M€ qui est détaillé ci-après dans le tableau de rapprochement du résultat entre les deux normes.

Acquisitions de lots complémentaires d'une société déjà contrôlée

En IFRS, une telle acquisition est considérée comme une transaction unique entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires. En normes françaises, au contraire, les acquisitions postérieures à la prise de contrôle se traduisent par des acquisitions complémentaires. L'impact sur le montant des écarts d'acquisition s'élève à 1,6 M€.

Passage d'une mise en équivalence à une intégration globale suite à l'acquisition d'un lot complémentaire entraînant une prise de contrôle

En IFRS, le lot initial est réévalué à sa juste valeur (qui correspond au prix d'acquisition du 2^e lot). La comptabilisation du profit (ou de la perte) se fait en résultat. Le calcul du goodwill du second lot s'effectue de façon globale et rétroactive.

En normes françaises, la succession des opérations est préservée lors d'une prise de contrôle par étape : le calcul de l'écart d'acquisition s'effectue de façon séparée et non rétroactive. La prise de contrôle n'a pas d'impact sur le résultat. L'écart d'acquisition du premier lot est conservé et l'écart de réévaluation de ce dernier est comptabilisé en réserves consolidées.

Le passage des IFRS aux normes françaises a pour conséquence une diminution de l'écart d'acquisition de 3,9 M€.

Attribution aux salariés d'actions propres

En IFRS, ces actions en valeur nette sont déduites des capitaux propres jusqu'à leur cession.

En normes françaises, ces actions propres en valeur nette sont comptabilisées en "valeurs mobilières de placement". L'impact du passage aux normes françaises s'élève à -1,6 M€ sur la situation nette.

IFRIC 21

En IFRS, en application de l'IFRIC 21, les taxes dont une entreprise est redevable en vertu d'une loi ou d'un règlement, doivent être provisionnées au moment du fait générateur de la taxe telle que définie légalement.

Le règlement CRC 99-02 ne prévoit pas de retraitement spécifique sur la comptabilisation des taxes. L'impact du passage aux normes françaises s'élève à -0,5 M€ sur la situation nette.

Réévaluation des actifs immobilisés

Dans le cadre de la première application des IFRS et notamment de la norme IAS 36, le Groupe HERIGE avait effectué, en date du 1^{er} janvier 2014, une réévaluation des actifs immobilisés pour un montant de 7,4 M€ (avant impôts différés passifs).

Les réévaluations portaient uniquement sur les actifs corporels et in fine sur la partie immobilière.

Le règlement CRC 99-02 admet qu'une réévaluation libre peut être appliquée dans les seuls comptes consolidés si, et seulement si, la réévaluation est opérée conformément à l'article L123-18 du Code de commerce et qu'elle porte sur l'ensemble des actifs corporels et financiers ainsi que sur l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation.

Par conséquent, les réévaluations en question n'ont pas été maintenues lors du passage aux normes françaises pour un impact de -3,0 M€ sur les fonds propres.

Marges arrière sur stocks

Dans le cadre du reclassement en normes françaises des marges arrière de référencement en chiffre d'affaires et non plus en achats consommés comme le stipulait le référentiel IFRS, la valorisation des stocks ne doit pas, en application du référentiel CRC 99-02, tenir compte des marges arrière de référencement (impact de +0,7 M€ sur les fonds propres).

Provision pour engagement de retraite

Dans le cadre du maintien de l'application de la méthode préférentielle dans les comptes après le changement de référentiel, le Groupe a décidé d'appliquer la méthode du corridor. Cette méthode permet de ne comptabiliser au compte de résultat que les écarts actuariels qui varient à l'extérieur de la fourchette de -10 % à +10 % du montant des engagements.

L'impact du passage aux normes françaises est peu significatif sur l'exercice 2018.

► PRINCIPAUX RECLASSEMENTS

Certaines différences entre les IFRS et le règlement du CRC 99-02 sont sans incidence sur le résultat et les capitaux propres. Il s'agit notamment des différences de présentation suivantes :

Actifs et passifs courants et non courants

En IFRS, les éléments d'actif et de passif sont classés en « non courants » ou « courants ». Une telle distinction n'existe pas dans le règlement CRC 99-02. Ce reclassement concerne les emprunts et dettes financières (55,8 M€), les autres passifs (1,3 M€), les provisions pour risques et charges (1,1 M€), et les impôts différés actifs (0,9 M€).

IFRS 5

En IFRS, les activités détenues en vue de la vente et les activités abandonnées sont présentées distinctement au bilan (15,5 M€ sur la ligne "actifs destinés à être cédés" et 14,5 M€ sur la ligne "passifs destinés à être cédés") et au compte de résultat (-0,1 M€ sur la ligne "résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession").

Dans le référentiel français, les éléments d'actif, de passif et de résultat des entreprises en cours de cession à la clôture de l'exercice doivent être présentés conformément aux règles générales relatives à leur méthode de consolidation.

Méthode de la mise en équivalence

En IFRS, les joint-venture sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (c'est le cas de CH Béton qui est détenue à 50 % par 2 partenaires). En normes françaises, il n'y a pas de distinction entre les joint-venture et les joint opération : les entreprises contrôlées conjointement sont obligatoirement consolidées par intégration proportionnelle.

Affacturation

L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 avait conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées et assurées avec le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

L'analyse du contrat dans le cadre du référentiel français conduit à décomptabiliser l'ensemble des créances cédées. L'impact est de 6,3 M€.

PCC

En IFRS, les marges arrière liées au référencement sont considérées comme une réduction du prix d'achat et non pas comme des prestations de services. Elles sont donc comptabilisées en diminution des achats consommés. En normes françaises, ces prestations de services sont comptabilisées en chiffres d'affaires. L'impact est de 7,5 M€.

Production immobilisée et transferts de charges

Ces postes n'étaient pas isolés dans la présentation du compte de résultat en IFRS.

La production immobilisée (0,4 M€) était classée en achats consommés en IFRS, les transferts de charges (0,8 M€) étaient classés en autres produits et charges d'exploitation en IFRS.

Résultat courant et résultat exceptionnel

En normes françaises, il y a obligation de distinguer le résultat courant et le résultat exceptionnel. Cependant, le PCG ne fournit pas de définition précise du résultat exceptionnel. Il a été décidé de classer en résultat exceptionnel les opérations selon les critères définis par le Groupe et précisés en note 24.

Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition

En normes françaises, les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition doivent figurer sur une ligne distincte du compte de résultat en dessous de la ligne « résultat net des sociétés intégrées ». En IFRS, les dépréciations de ces derniers (1,8 M€) étaient comptabilisées en « autres charges et produits opérationnels non courants ».

Autres reclassements du compte de résultat

Les programmes de fidélisation (0,4 M€) étaient classés en chiffre d'affaires en IFRS et sont reclassés en charges externes en normes françaises. En IFRS les escomptes accordés (0,3 M€) étaient classés en chiffre d'affaires et les escomptes obtenus (0,2 M€) en achats consommés. En normes françaises les escomptes font partie du résultat financier.

Autres reclassements du bilan

Les programmes de fidélisation étaient classés en « produits constatés d'avance » en IFRS et sont reclassés en « fournisseurs » en normes françaises (1,7 M€).

Avances et acomptes et fournisseurs débiteurs

Dans la présentation des comptes en IFRS, les postes « avances et acomptes » et « fournisseurs débiteurs » étaient compris dans les autres créances. Dans la présentation des comptes en normes françaises, une rubrique propre leur est consacrée (reclassement de 20,8 M€).

Dettes fiscales et sociales

Dans la présentation des comptes en IFRS, les dettes fiscales et sociales étaient comprises dans les autres passifs courants. Dans la présentation des comptes en normes françaises, une rubrique propre leur est consacrée (reclassement de 19,5 M€).

► ÉTAT DE PASSAGE DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018 DES NORMES IFRS VERS LE RÈGLEMENT CRC 99-02

▷ ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

Éléments du bilan en normes IFRS	Exercice 2018 en normes IFRS	Neutralisation IFRS 5	Intégration proportionnelle CH Béton	Effet de périmètre	Total des reclassements (*)	Amortissement Goodwill	Passage MEE à l'acquisition d'un lot complémentaire	Acquisition de lot complémentaire d'une entreprise déjà contrôlée	Réévaluation des immobilisations	Correction ID antérieur	IFRIC 21	Actions propres destinées aux salariés	Marge arrière sur stocks	Total des retraitements	Exercice 2018 en normes françaises	Éléments du bilan en règles françaises
Actifs non courants	134 942	906	504	1 411	-828	(2 670)	(3 895)	1 647	(3 800)	(505)	-	-	19	(9 204)	126 319	Actif immobilisé
Écarts d'acquisition	37 489	154	451	605	-	(2 670)	(3 895)	1 647	-	-	-	-	-	(4 918)	33 175	Écarts d'acquisition
Immobilisations incorporelles	4 635	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 635	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	89 182	676	579	1 255	-	-	-	-	(4 382)	-	-	-	-	(4 382)	86 055	Immobilisations corporelles
Autres actifs financiers	2 536	-132	-	-132	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 454	Immobilisations financières
Participations dans des entreprises associées	526	-	-526	-526	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Titres mis en équivalence
Impôts différés Actif	574	208	-	208	-878	-	-	-	582	(505)	-	-	19	96	-	
Actifs courants	187 181	6 018	250	6 268	-5 484	-	-	-	-	-	-	1 672	945	2 617	190 584	Actif circulant
Stocks et en-cours	64 510	7 730	48	7 778	-	-	-	-	-	-	-	-	945	945	73 232	Stocks et en-cours
Clients et comptes rattachés	36 351	4 651	187	4 838	-6 312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 877	Clients
Autres créances	54 427	-7 106	-9	-7 115	-19 979	-	-	-	-	-	-	17	-	17	27 352	Avances et acomptes et fournisseurs débiteurs
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 893	744	24	767	-	-	-	-	-	-	-	1 656	-	1 656	34 316	Autres créances et comptes de régularisation
Actifs destinés à être cédés	15 529	-15 529	-	-15 529	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Total de l'actif	337 652	-8 604	754	-7 850	-6 312	(2 670)	(3 895)	1 647	(3 800)	(505)	0	1 672	964	(6 587)	316 903	Total de l'actif

(*) Les reclassements sont détaillés ci-après.

▷ DÉTAIL DES RECLASSEMENTS DE L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

Éléments du bilan en normes IFRS	Affecturage	Distinction courant / non courant	A&A Fournisseurs débiteurs	Total des reclassements	Éléments du bilan en règles françaises
Actifs non courants	-	-828	-	-828	Actif immobilisé
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	Écarts d'acquisition
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	Immobilisations corporelles
Autres actifs financiers	-	50	-	50	Immobilisations financières
Participations dans des entreprises associées	-	-	-	-	Titres mis en équivalence
Impôts différés Actif	-	-878	-	-878	
Actifs courants	-6 312	828	-	-5 484	Actif circulant
Stocks et en-cours	-	-	-	-	Stocks et en-cours
Clients et comptes rattachés	-6 312	-	-	-6 312	Clients
Autres créances	-	828	-20 806	-19 979	Avances et acomptes et fournisseurs débiteurs
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	Autres créances et comptes de régularisation
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Total de l'actif	-6 312	-	-	-6 312	Total de l'actif

▷ PASSIF DU BILAN CONSOLIDÉ

Éléments du bilan en normes IFRS	Exercice 2018 en normes IFRS	Neutralisation IFRS 5	Intégration proportionnelle CH Béton	Effet de périmètre	Total des reclassements (*)	Amortissement Goodwill	Passage MEE à l'acquisition d'un lot complémentaire	Acquisition de lot complémentaire d'une entreprise déjà contrôlée	Réévaluation des immobilisations	Correction ID antérieur	IFRIC 21	Actions propres destinées aux salariés	Marge arrière sur stocks	Total des retraitements	Exercice 2018 en normes françaises	Éléments du bilan en règles françaises
Capitaux propres (part du groupe)	100 346	-304	4	-300	-	(2 670)	(3 895)	1 647	(2 971)	(505)	(497)	1 536	651	(6 704)	93 342	Capitaux propres (part du groupe)
Capital	4 490	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 490	Capital
Réserves consolidées	108 738	-164	4	-160	-	(12 808)	(3 895)	1 647	(3 033)	(445)	(452)	(346)	657	(18 676)	89 902	Réserves consolidées
Actions auto détenues	-4 323	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 924	-	1 924	(2 399)	Actions auto détenues
Résultat part du Groupe	-8 559	-140	-	-140	-	10 138	-	-	62	(60)	(44)	(42)	(6)	10 047	1 348	Résultat part du Groupe
Intérêts minoritaires	140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(10)	-	(14)	126	Intérêts minoritaires
Passifs non courants	78 890	2 088	46	2 134	-55 999	-	-	-	(829)	-	(250)	158	314	(608)	24 418	Provisions
Impôts différés passifs	1 856	-	-	-	-	-	-	-	(829)	-	(250)	33	314	(732)	1 125	Impôts différés passifs
Provisions pour risques et charges	21 022	1 030	46	1 076	1 070	-	-	-	-	-	-	125	-	125	23 293	Provisions
Emprunts et dettes financières	55 799	-	-	-	-55 799	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs non courants	212	1 058	-	1 058	-1 270	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs courants	143 786	4 102	704	4 806	49 688	-	-	-	-	-	751	(14)	-	738	199 017	Dettes
Emprunts et dettes financières	44 021	2 122	430	2 553	49 488	-	-	-	-	-	-	-	-	-	96 061	Emprunts et dettes financières
Dettes fournisseurs	68 293	1 980	214	2 194	1 717	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 204	Fournisseurs
Provisions pour risques et charges	1 070	-	-	-	-1 070	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	30 402	-	59	59	-19 816	-	-	-	-	-	751	(14)	-	751	19 487	Dettes fiscales et sociales
Passifs destinés à être cédés	14 490	-14 490	-	-14 490	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autres dettes et comptes de régularisation
Total du passif	337 652	-8 604	754	-7 850	-6 312	(2 670)	(3 895)	1 647	(3 800)	(505)	-	1 670	965	(6 588)	316 903	Total du passif

(*) Les reclassements sont détaillés ci-après.

▷ DÉTAIL DES RECLASSEMENTS DU PASSIF DU BILAN CONSOLIDÉ

Éléments du bilan en normes IFRS	Affacturage	Distinction courant / non courant	Programme de fidélisation	Dettes fiscales et sociales	Total des reclassements	Éléments du bilan en règles françaises
Capitaux propres (part du groupe)	-	-	-	-	-	Capitaux propres (part du groupe)
Capital	-	-	-	-	-	Capital
Réserves consolidées	-	-	-	-	-	Réserves consolidées
Actions auto détenues	-	-	-	-	-	Actions auto détenues
Résultat part du Groupe	-	-	-	-	-	Résultat part du Groupe
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	Intérêts minoritaires
Passifs non courants	-	-55 999	-	-	-55 999	Provisions
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-	Impôts différés passifs
Provisions pour risques et charges	-	1 070	-	-	1 070	Provisions
Emprunts et dettes financières	-	-55 799	-	-	-55 799	-
Autres passifs non courants	-	-1 270	-	-	-1 270	-
Passifs courants	-6 312	55 999	-	-	49 688	Dettes
Emprunts et dettes financières	-6 312	55 799	-	-	49 488	Emprunts et dettes financières
Dettes fournisseurs	-	-	1 717	-	1 717	Fournisseurs
Provisions pour risques et charges	-	-1 070	-	-	-1 070	-
Autres passifs courants	-	-	-	19 487	19 487	Dettes fiscales et sociales
Autres passifs courants	-	1 270	-1 717	-19 487	-19 816	Autres dettes et comptes de régularisation
Passifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
Total du passif	-6 312	-	-	-	-6 312	Total du passif

► **ÉTAT DE PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018 DES NORMES IFRS VERS LE RÈGLEMENT CRC 99-02**

▷ **COMPTE DE RÉSULTAT**

Éléments du compte de résultat en normes IFRS	Exercice 2018 en normes IFRS	IFRS 5	Intégration proportionnelle CH Béton	Effet de périmètre	Total des reclassements (*)	Amortissement Goodwill	IFRIC 21	Marge arrière sur stocks	Réévaluation des immobilisations	Correction ID antérieur	Actions propres destinées aux salariés	Total retraitements	Exercice 2018 en normes françaises	Éléments du compte de résultat en règles françaises
Chiffres d'affaires	570 716	25 237	1 780	27 017	7 330	-	-	-	-	-	-	-	605 064	Chiffres d'affaires
Achats consommés	-354 028	-17 686	-866	-18 552	-8 082	-	-	-43	-	-	-	-43	-380 705	Production immobilisée et transferts de charges
Charges de personnel	-108 591	-3 079	-269	-3 347	-	-	-	-	-	-	194	194	-111 745	Achats consommés
Charges externes	-76 916	-3 108	-593	-3 700	410	-	-	-	-	-	-16	-16	-80 221	Charges de personnel
Impôts et taxes	-8 773	-355	-16	-372	-	-	-66	-	-	-	-	-66	-9 211	Charges externes
Dotations / Reprises amortissements et provisions	-11 760	29	-81	-52	-	-	-	-	93	-	-	93	-11 719	Impôts et taxes
Autres charges et produits d'exploitation	1 019	-845	19	-825	-791	-	-	-	-	-	65	65	-533	Dotations / Reprises amortissements et provisions
Résultat opérationnel courant	11 667	193	-24	169	99	-	-66	-43	93	-	243	227	12 162	Résultat d'exploitation
Autres charges et produits opérationnels	-18 003	69	-	69	6 497	11 436	-	-	-	-	-	11 436	-	
Résultat financier	-1 723	-252	-9	-260	-99	-	-	-	-	-	-410	-410	-2 493	Résultat financier
	-	-	-	-	-4 713	-	-	-	-	-	-	-	-4 713	Résultat exceptionnel
Impôts sur les résultats	-402	-229	1	-227	-	-	22	36	-31	-60	123	90	-539	Impôts sur les résultats
QP des sociétés mises en équivalence	-34	-	34	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	QP des sociétés mises en équivalence
	-	-	-	-	-1 784	-1 298	-	-	-	-	-	-1 298	-3 082	Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	-76	76	-	76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net consolidé	-8 571	-142	2	-139	0	10 138	-44	-6	62	-60	-44	10 045	1 336	Résultat de l'ensemble consolidé
dont Participations ne donnant pas le contrôle	-12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-12	Intérêts minoritaires
dont Résultat net - part du Groupe	-8 559	-142	2	-139	-	10 138	-44	-6	62	-60	-44	10 045	1 348	Résultat net - part du Groupe

(*) Les reclassements sont détaillés ci-après.

▷ **DÉTAIL DES RECLASSEMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Éléments du compte de résultat en normes IFRS	PCC	Résultat exceptionnel	Autres produits	Es-comptes	Programme de fidélisation	Total des reclassements	Éléments du compte de résultat en règles françaises
Chiffres d'affaires	7 464	-	-	277	-410	7 330	Chiffres d'affaires
	-	-	1 232	-	-	1 232	Production immobilisée et transferts de charges
Achats consommés	-7 464	-	-441	-178	-	-8 082	Achats consommés
Charges de personnel	-	-	-	-	-	-	Charges de personnel
Charges externes	-	-	-	-	410	410	Charges externes
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	Impôts et taxes
Dotations / Reprises amortissements et provisions	-	-	-	-	-	-	Dotations / Reprises amortissements et provisions
Autres charges et produits d'exploitation	-	-	-791	-	-	-791	Autres charges et produits d'exploitation
Résultat opérationnel courant	-	-	-	99	-	99	Résultat d'exploitation
Autres charges et produits opérationnels	-	6 497	-	-	-	6 497	
Résultat financier	-	-	-	-99	-	-99	Résultat financier
	-	-4 713	-	-	-	-4 713	Résultat exceptionnel
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	-	-	Impôts sur les résultats
QP des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	QP des sociétés mises en équivalence
	-	-1 784	-	-	-	-1 784	Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-	-	Résultat de l'ensemble consolidé
dont Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	Intérêts minoritaires
dont Résultat net - part du Groupe	-	-	-	-	-	-	Résultat net - part du Groupe

► **ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 DES NORMES IFRS VERS LE RÈGLEMENT CRC 99-02**

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Total capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation en IFRS	4 490	18 764	-4 937	92 377	110 694	8	110 702
Amortissement écart d'acquisition Négoce	-	-	-	-12 808	-12 808	-	-12 808
Annulation dépréciation écart d'acquisition Négoce	-	-	-	-	-	-	-
Effet de périmètre (IFRS 5 principalement)	-	-	-	-160	-160	-	-160
Passage MEE à IC suite à l'acquisition d'un lot complémentaire	-	-	-	-3 895	-3 895	-	-3 895
Lot complémentaire d'une entreprise déjà contrôlée	-	-	-	1 647	1 647	-	1 647
Réévaluation des actifs immobilisés	-	-	-	-3 033	-3 033	-	-3 033
Actions propres destinées aux salariés	-	-	2 764	-324	2 440	-	2 440
Reclassement	-	3 746	-	-3 746	-	-	-
Autres retraitements	-	-	-	-946	-946	-7	-953
Situation en normes françaises	4 490	22 510	-2 173	69 111	93 939	1	93 940

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Total capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation en IFRS	4 490	18 833	-4 324	81 347	100 346	140	100 486
Amortissement écart d'acquisition Négoce	-	-	-	-14 106	-14 106	-	-14 106
Annulation dépréciation écart d'acquisition Négoce	-	-	-	11 436	11 436	-	11 436
Effet de périmètre (IFRS 5 principalement)	-	-	-	-299	-299	-	-299
Passage MEE à IC suite à l'acquisition d'un lot complémentaire	-	-	-	-3 895	-3 895	-	-3 895
Lot complémentaire d'une entreprise déjà contrôlée	-	-	-	1 647	1 647	-	1 647
Réévaluation des actifs immobilisés	-	-	-	-2 972	-2 972	-	-2 972
Actions propres destinées aux salariés	-	-	1 925	-403	1 522	-	1 522
Reclassement	-	3 677	-	-3 677	-	-	-
Autres retraitements	-	-	-	-336	-336	-14	-350
Situation en normes françaises	4 490	22 510	-2 399	68 741	93 342	126	93 469

► **ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018 SELON LES NORMES IFRS VERS LE RÈGLEMENT CRC 99-02**

	Résultat Part du Groupe	Résultat des Minoritaires	Résultat net consolidé
Résultat 2018 en IFRS	-8 559	-12	-8 571
Amortissement écart d'acquisition Négoce	-1 298	-	-1 298
Annulation dépréciation écart d'acquisition Négoce	11 436	-	11 436
Effet de périmètre	-139	-	-139
Autres retraitements	-92	-	-93
Résultat 2018 en normes françaises	1 348	-12	1 336

4. PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

► MÉTHODE DE CONSOLIDATION

▷ INTÉGRATION GLOBALE

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle exclusif de droit et de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé. Elles ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession.

▷ INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration Proportionnelle.

▷ MISE EN ÉQUIVALENCE

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « Résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en en équivalence ».

► CONVERSION DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe HERIGE.

Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion ».

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

5. FAITS MARQUANTS

► MANAGEMENT

Éric ROUET, nouveau Directeur général de la branche Négoce, a intégré le Groupe le 3 juin 2019. À l'issue d'une première étape de retournement, il a engagé un plan moyen terme pour amener son périmètre au niveau de performance des références du secteur.

Gérard CHARRIER, ancien Directeur général et Secrétaire général du Groupe, a fait valoir ses droits à la retraite fin décembre 2018.

Dominique BEAUFRAND, Directeur des Ressources Humaines du Groupe, a quitté ses fonctions le 13 août 2019.

► GOUVERNANCE

Le Groupe a décidé de mettre en œuvre une étape supplémentaire dans la décentralisation de la responsabilité opérationnelle au profit de ses branches d'activité. Au cours du premier semestre de l'année écoulée, les tâches assurées

par le SACI (centre de services partagés) ont été redistribuées à ces dernières, à l'exception, à date, du service informatique. Le périmètre de la société de transport du Groupe, TBM, a été réparti entre les trois branches d'activité.

► ABOUTISSEMENT DE LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE ET RESTRUCTURATION DES DERNIÈRES ACTIVITÉS DÉFICITAIRES

La réflexion stratégique menée en 2018 par le Groupe a abouti à l'engagement d'une politique de croissance externe dans le domaine du Béton Prêt à l'Emploi. Celle-ci s'est traduite par une prise de participation majoritaire dans la société Béton du Poher (acquisition de 100% des titres en avril 2019 et cession de 30% en décembre 2019 à la société Quéguiner) et l'annonce d'un projet de rachat de six centrales à béton auprès du Groupe BHR.

La branche Négoce a fermé son site déficitaire de Laleu (La Rochelle) et son point de vente Bricorama de Saint-Aignan-sur-Cher (dans le contexte du rachat des franchises par ITM) et poursuit son plan d'apurement des derniers centres déficitaires.

La branche Menuiserie a inauguré en mars 2019 son nouveau siège social et son usine de Saint-Sauveur-des-Landes dédiée à la menuiserie AM-X est opérationnelle depuis la fin de l'année.

6. ÉCARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

Amortissement des écarts d'acquisition et perte de valeur

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Pour les besoins des tests de dépréciation, il convient de retenir le niveau pertinent d'affectation de l'écart d'acquisition au groupe d'actifs auquel il est géré et ses performances.

À la suite de la décision de publier les comptes selon les normes françaises à partir de l'exercice 2019, la Direction du Groupe en présence du Comité d'audit a validé :

- l'absence de remise en cause en normes françaises des secteurs opérationnels retenus en IFRS, qui constituent les entités de regroupement définies par le Groupe,
- l'amortissement des écarts d'acquisition de l'activité du Négoce sur une durée de 20 ans, conformément à la règle selon laquelle les écarts d'acquisition, dont la durée de vie est limitée, sont amortis linéairement. En l'occurrence, la disruption progressive des schémas de distribution nous conduit à penser que le modèle actuellement pratiqué sera lui aussi remis en question, sans échéance immédiate, mais à un horizon de 20 ans, ce qui justifie un amortissement sur cette même durée. De plus, aucun indice de perte de valeur complémentaire n'est identifiable sur le premier semestre 2019, à l'issue duquel l'activité Négoce dégage un résultat d'exploitation nettement supérieur à celui du budget,

- le maintien de tests de valeur sur les activités industrielles du Groupe, pour lesquelles la Direction a estimé une durée de vie illimitée des modèles de production, fondée sur la capacité du producteur à peser sur l'évolution des marchés par une politique de l'offre fondée sur une innovation active.

Les tests de valeur ont été réalisés au cours du deuxième semestre afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples critères financiers (chiffre d'affaires, résultat),
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à cinq ans établies par le service financier du Groupe.

Ces plans sont validés par la Direction. Les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

La valeur d'utilité des unités de regroupement est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe. Lorsque la valeur d'utilité des unités de regroupement se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « dotation aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations » du compte de résultat, afin de ramener la valeur nette et dépréciations comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le Groupe.

Les tableaux ci-dessous présentent les mouvements des écarts d'acquisition sur les exercices 2018 et 2019.

	Valeur brute	Amortissement / Perte de valeur	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2018	70 911	-34 947	35 964
Entrée de périmètre	-	-	-
Sortie de périmètre	342	-342	-
Variation de périmètre	738	-	738
Acquisition / Cession fonds de commerce	-494	170	-325
Autres (dont écart de conversion)	-167	46	-121
Dotations aux amortissements	-	-1 345	-1 345
Dotations aux dépréciations	-	-2 062	-2 062
Reprise sur dépréciations antérieures	-	325	325
Au 31 décembre 2018	71 330	-38 155	33 175
Entrée de périmètre	2 413	-	2 413
Sortie de périmètre	-2 010	2 010	-
Variation de périmètre	684	-	684
Acquisition / Cession fonds de commerce	-	-	-
Autres (dont écart de conversion)	308	-119	189
Dotations aux amortissements	-	-1 390	-1 390
Dotations aux dépréciations	-	-1 096	-1 096
Reprise sur dépréciations antérieures	-	-	-
Au 31 décembre 2019	72 725	-38 751	33 974

Le tableau ci-dessous présente la répartition des écarts d'acquisition par secteurs opérationnels avec indication des principales entités de regroupement auxquelles ils se rapportent.

	2019	2018	
Négoce	11 151	11 857	Une entité de regroupement
Menuiserie	4 533	4 533	Deux entités de regroupement (écarts d'acquisition situés sur l'activité Menuiserie-Fermeture)
Béton	16 304	13 891	Une entité de regroupement
Autres	1 987	2 894	Deux entités de regroupement (écarts d'acquisition principalement situés sur l'activité Canada)
Total Groupe	33 974	33 175	

Lors de la réalisation des tests de valeur sur l'exercice 2019, la valeur est calculée à partir d'une valorisation multicritères (multiples boursiers, DCF et multiples de place). L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un coût moyen du capital de 9,0 % pour l'UGT Béton et de 9,3 % pour l'UGT Canada. L'extrapolation des prévisions de la dernière année projetée à l'infini est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 %, identique à celui retenu pour l'exercice 2018.

Suite à ces évaluations, seul l'écart d'acquisition de l'UGT Canada a été déprécié pour un montant global de 1 096 K€. L'écart d'acquisition de l'UGT Négoce a été amorti pour un montant de 1 390 K€ (contre 1 298 K€ en 2018).

	2019	2018
Négoce	-1 390	-973 ⁽¹⁾
Menuiserie	-	-
Béton	-	-1 042 ⁽²⁾
Autres	-1 096	-1 067
Total Groupe	-2 486	-3 082

(1) dont -1 298 K€ de dotation aux amortissements et 325 K€ de reprise de dépréciations

(2) dont -995 K€ de dotation aux dépréciations et -47 K€ de dotation aux amortissements

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (coûts de développement de logiciels informatiques, logiciels, marques et licences) sont évaluées au coût d'acquisition, révisé périodiquement en cas de perte de valeur. Elles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- brevets et concessions : 8 ans,
- logiciels et licences informatiques : 2 à 5 ans,
- droit au bail : 20 ans.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles constituent des éléments susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur. Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Dans le cas où une marque constitue une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie, celle-ci n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES				
Au 1^{er} janvier 2018	16 344	1 831	76	18 251
Variation de périmètre	-	-	-	-
Investissements	222	204	605	1 031
Cessions et réductions diverses	-663	-53	-	-715
Écarts de conversion	-5	-1	-	-6
Reclassement	44	-	-44	-
Au 31 décembre 2018	15 941	1 982	637	18 560
Variation de périmètre	15	-	-	15
Investissements	622	145	1 379*	2 145
Cessions et réductions diverses	-79	-	-	-79
Écarts de conversion	12	-	-	12
Reclassement	610	-	-605	6
Au 31 décembre 2019	17 122	2 127	1 411	20 660
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 1^{er} janvier 2018	-13 148	-414	-	-13 562
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-954	-129	-	-1 082
Cessions et réductions diverses	661	53	-	714
Écarts de conversion	4	1	-	5
Reclassement	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	-13 436	-489	-	-13 925
Variation de périmètre	-10	-	-	-10
Dotations aux amortissements	-1 085	-169	-	-1 255
Cessions et réductions diverses	77	-	-	77
Écarts de conversion	-8	-	-	-8
Reclassement	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	-14 463	-658	-	-15 121
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 31 décembre 2018	2 505	1 493	637	4 635
Au 31 décembre 2019	2 659	1 469	1 411	5 539

* Les investissements de l'année comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours concernent des coûts de développement d'ERP.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains qui ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie infinie.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- constructions, agencements de construction, agencements de terrain : 10 à 30 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 12 ans,
- agencements de magasin : 3 à 10 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, qui inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Locations financières

Les contrats de location-financement portant sur des immobilisations corporelles sont immobilisés lorsque le Groupe supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement sont capitalisées à leur valeur actuelle correspondant aux montants des redevances à payer. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière. Le solde entre les redevances et les charges financières est inclus dans le poste « Dettes financières ». La charge financière est

comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du leasing. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de crédit-bail sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat.

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES					
Au 1^{er} janvier 2018	102 091	92 416	42 352	2 203	239 062
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Investissements	2 632	6 211	4 956	8 505	22 303
Cessions et réductions diverses	-320	-1 977	-2 131	-5	-4 432
Écarts de conversion	-72	-92	-49	-4	-217
Reclassement	467	525	53	-1 045	-
Au 31 décembre 2018	104 797	97 084	45 181	9 654	256 715
dont locations financements	9 568	4 335	-	-	13 903
Variation de périmètre	482	2 782	2 071	-	5 336
Investissements	2 438	12 886	4 978	9 657*	29 959
Cessions et réductions diverses	-1 101	-3 840	-2 744	-14	-7 699
Écarts de conversion	132	150	88	14	383
Reclassement	2 982	265	336	-3 589	-6
Au 31 décembre 2019	109 731	109 327	49 910	15 722	284 689
dont locations financements	9 568	4 335	-	-	13 903
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Au 1^{er} janvier 2018	-62 754	-67 144	-32 913	-	-162 810
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-3 978	-5 172	-2 869	-	-12 019
Cessions et réductions diverses	238	1 857	1 948	-	4 043
Écarts de conversion	16	79	32	-	126
Reclassement	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	-66 478	-70 381	-33 802	-	-170 660
dont locations financements	-5 742	-3 885	-	-	-9 627
Variation de périmètre	-321	-2 326	-1 196	-	-3 844
Dotations aux amortissements	-3 329	-5 538	-2 941	-	-11 808
Cessions et réductions diverses	906	3 722	2 672	-	7 300
Écarts de conversion	-33	-119	-57	-	-208
Reclassement	-18	17	-	-	-
Au 31 décembre 2019	-69 273	-74 623	-35 323	-	-179 219
dont locations financements	-5 939	-4 013	-	-	-9 952
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES					
Au 31 décembre 2018	38 319	26 703	11 379	9 654	86 055
dont locations financements	3 826	450	-	-	4 276
Au 31 décembre 2019	40 458	34 704	14 587	15 722	105 470
dont locations financements	3 629	322	-	-	3 951

* Les investissements de l'année comptabilisés en immobilisations corporelles en cours concernent principalement les coûts de l'usine AM-X à Saint-Sauveur-des-Landes.

9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Titres divers	Dépôts, prêts, cautionnements et autres	Total
Au 1^{er} janvier 2018	266	2 639	2 905
Variation de périmètre	-	-	-
Variation de l'exercice	-172	-280	-451
Au 31 décembre 2018	94	2 360	2 454
Variation de périmètre	2	-37	-35
Variation de l'exercice	-1	-159	-160
Au 31 décembre 2019	95	2 164	2 259

10. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés au montant le plus faible entre le coût historique et la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré-premier sorti (First-In-First-Out, FIFO), ou la méthode du coût moyen pondéré selon les activités.

Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les coûts directs et les frais de production correspondants.

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

	2019			2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières	13 529	-256	13 273	12 302	-422	11 880
Travaux en cours	680	-	680	670	-	670
Produits intermédiaires et finis	3 878	-82	3 796	3 498	-94	3 404
Marchandises	64 700	-5 699	59 001	63 202	-5 924	57 278
Total	82 787	-6 037	76 751	79 672	-6 440	73 232

Évolution de la dépréciation

Au 31 décembre 2018	-6 440
Variation de périmètre	-
Dotations	-3 970
Reprises ⁽¹⁾	4 389
Écarts de conversion	-16
Au 31 décembre 2019	-6 037

(1) Dont une reprise utilisée de 0,4 M€ sur les frais de restructuration, comptabilisée dans le poste "résultat exceptionnel".

11. CLIENTS

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite pour les créances douteuses, à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année de leur constatation.

Affacturation

Dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturation. Celui-ci permet au Groupe d'augmenter ses liquidités à court terme. Il se traduit par une cession sans recours pour les créances cédées et assurées.

Les créances cédées au Factor sont soldées quelles que soient les conditions prévues au contrat d'affacturation.

Le Factor s'est engagé à mettre à la disposition du Groupe une ligne de financement global d'un montant maximum de 85,0 M€.

	Solde total	Non échus	Échus		
			Moins de 120 jours	Entre 120 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients	35 824	25 702	6 026	1 159	2 937
Dépréciations clients	-3 067	-	-229	-161	-2 677
Clients nets 2019	32 757	25 702	5 797	998	259
<i>Rappel Clients nets 2018</i>	<i>34 877</i>	<i>23 946</i>	<i>9 369</i>	<i>745</i>	<i>817</i>

Évolution de la dépréciation

Au 31 décembre 2018	-2 971
Variation de périmètre	-8
Dotations / Reprises	-82
Écarts de conversion	-6
Au 31 décembre 2019	-3 067

Au 31 décembre 2019, les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturation et exclues du poste clients s'élèvent à :

	2019	2018
Créances cédées	61 326	63 554

12. AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
Avances et acomptes	71	149
Fournisseurs débiteurs	20 283	20 658
Créances fiscales et sociales	12 198	16 950
Impôts différés actifs	828	878
Créances diverses nettes	3 978	7 169
Charges constatées d'avance	2 629	2 354
Total	39 986	48 158

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour le bilan, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, des actions propres attribuées aux salariés, et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement (dont les actions propres attribuées aux salariés) figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

	2019	2018
Valeurs mobilières de placement	1 384	1 656
Disponibilités	43 547	32 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 931	34 316
Concours bancaires et escomptes	-16 282	-15 831
Trésorerie nette	28 649	18 485

► STOCK-OPTIONS

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés sans condition de performance. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché des actions à la date d'octroi. La levée des options est subordonnée à l'accomplissement de deux années de service. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Le nombre d'options en circulation est détaillé ci-après :

	2019	2018
	Nombre d'options	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	67 543	96 700
Octroyées	-	-
Exercées	-930	-19 857
Annulées	-10 800	-9 300
Au 31 décembre	55 813	67 543

	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Total
Type d'option	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	
Année de départ	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Année d'expiration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Prix d'exercice (€)	41,98	25,36	15,21	25,07	22,83	16,26	26,80	
Solde au 31 décembre 2018	9 300	15 300	3 143	8 000	10 500	8 800	12 500	67 543
Attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-	-	-930	-	-930
Annulées	-9 300	-	-	-	-	-	-1 500	-10 800
Solde au 31 décembre 2019	-	15 300	3 143	8 000	10 500	7 870	11 000	55 813

► ACTIONS GRATUITES

Des plans d'attribution d'actions gratuites ont également été mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés.

L'évolution du nombre d'actions gratuites sur la période est la suivante :

	Plan 2019	Plan 2018
	Mars 2019	Mai 2018
Nombre attribué à l'origine	5 000	5 000
Nombre en circulation en début d'exercice 2019	5 000	5 000
Nombre exercé en 2019	-	-4 950
Nombre annulé en 2019	-50	-50
Nombre en circulation en fin d'exercice 2019	4 950	-

14. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en "actifs immobilisés" (impôts différés actifs) et en "provisions pour risques" (impôts différés passifs).

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

	2019	2018
Impôts différés actifs	828	878
Impôts différés passifs	-259	-1 125
Total	568	-247

Au 31 décembre 2018	-247
Impôts imputés au compte de résultat	854
Impôts imputés directement en capitaux propres	-
Écarts de conversion	23
Variation de périmètre	-62
Au 31 décembre 2019	568

Au 31 décembre 2019, 0,6 M€ d'impôts différés actifs sont activés au titre des déficits reportables antérieurs en raison de perspectives économiques plus favorables. Le délai de récupération de ces impôts différés est estimé entre un et trois ans.

Le montant des déficits reportables non activés s'élève à 11,5 M€ au 31 décembre 2019 (à comparer à 15,3 M€ au 31 décembre 2018 conformément à l'utilisation des déficits par les sociétés bénéficiaires de 2,6 M€).

15. CAPITAL APPORTÉ

Lorsque la société ou ses filiales achètent leurs propres actions et ne les attribuent pas à leurs salariés, le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition, net de taxes, est déduit des capitaux propres dans le poste « actions autodétenues » jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte au titre de son capital et ne dispose pas de dettes gérées en tant que capital. Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles viennent en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

	Nombre d'actions	Dont nombre d'actions propres*	Actions ordinaires	Primes	Actions propres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2018	2 993 643	89 901	4 490	22 510	-2 173	24 828
Augmentation de capital						
Variation des actions propres		3 650			-226	-226
<i>Dont contrat de liquidité</i>		781			-16	-16
Au 31 décembre 2018	2 993 643	93 551⁽¹⁾	4 490	22 510	-2 399	24 602
Au 1 ^{er} janvier 2019	2 993 643	93 551	4 490	22 510	-2 399	24 602
Augmentation de capital						
Variation des actions propres		6 132			-235	-235
<i>Dont contrat de liquidité</i>		232			-4	-4
Au 31 décembre 2019	2 993 643	99 683⁽²⁾	4 490	22 510	-2 634	24 367

* Hors actions attribuées aux salariés qui sont classées dans les équivalents de trésorerie :

(1) dont contrat de liquidité : 1 773,

(2) dont contrat de liquidité : 2 005.

16. PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à la date de clôture vis-à-vis d'un tiers résultant d'événements passés, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la date de clôture.

Dans le cadre de son plan de réorganisation, le Groupe a repris 1,0 M€ sur la provision pour restructuration, dont 0,2 M€ sur les coûts salariaux, 0,6 M€ sur les loyers et 0,3 M€ sur les autres frais et a doté 0,1 M€ sur la provision sur des éléments salariaux.

	Engagements de retraite	Médailles du travail	Litiges	Restructuration	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2019	17 321	492	1 666	1 070	2 744	23 293
Dotations	-	37	652	164	317	1 170
Reprise de montants non utilisés	-	-	-345	-320	-163	-828
Reprise de montants utilisés	-	-20	-474	-699	-1 484	-2 677
Reclassement / change	-	-	11	2	-	13
Variation de périmètre	6	-	-	-	-	6
Avantages du personnel	1 078	-	-	-	-	1 078
Au 31 décembre 2019	18 405	508	1 510	218	1 413	22 054

17. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Conformément aux lois et pratiques en vigueur, HERIGE participe à des régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages à long terme. Les prestations versées dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, des fonds accumulés chez les gestionnaires indépendants ou les cotisations versées à des assureurs.

Le Groupe, basé essentiellement en France, est engagé par des régimes à prestations définies, qui se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la constitution de provisions. Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces régimes sont principalement des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les différentes entités françaises du Groupe dépendent de conventions collectives différentes. Celles-ci prévoient le versement d'indemnités au moment du départ à la retraite des salariés toujours présents dans l'entreprise, dont l'âge est considéré comme étant celui de la liquidation des droits du régime général de la Sécurité sociale. Cette allocation est déterminée comme étant égale à un pourcentage du dernier salaire d'activité (pourcentage déterminé selon l'ancienneté du salarié au moment de son départ).

Ces indemnités sont, de plus, soumises à des charges sociales qui varient selon la catégorie socioprofessionnelle.

Ces engagements de retraite sont calculés pour la clôture par un actuair indépendant. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur dans chaque société. Ces évaluations tiennent compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Ils sont comptabilisés au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des fonds de retraite. La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat d'exploitation et en résultat financier selon la nature du sous-jacent. Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en résultat d'exploitation selon la méthode du corridor.

► HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon des techniques actuarielles qui tiennent compte d'hypothèses de long terme. Les hypothèses principales utilisées par les actuaires indépendants sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des salaires pour les engagements sociaux évalués.

En Europe, le taux d'actualisation est déterminé en utilisant l'outil de l'actuaire du Groupe. Il est fondé sur une courbe analytique de taux de rendement attendu d'obligations d'entreprises privées de première catégorie, en relation avec la durée de la dette correspondante.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	0,75%	1,60%
Taux d'augmentation future des salaires :		
- cadres	3,50%	3,50%
- non cadres	3,00%	3,00%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques.

► SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le rapprochement des données au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Situation financière	2019	2018
Valeur actualisée de l'engagement	19 644	17 775
Juste valeur des actifs du régime	-478	-373
Coûts des services passés	-137	-
Gains actuariels non reconnus	-624	-81
Provisions comptabilisées au bilan	18 405	17 321

Les avantages du personnel relatifs à ces régimes s'élèvent à 19,6 millions d'euros.

La provision a varié de la manière suivante lors des deux derniers exercices :

Variation de la provision	2019	2018
Au 1 ^{er} janvier	17 321	16 642
Variation de périmètre	6	-
Charge imputée au compte de résultat	1 417	1 368
Cotisations versées	-337	-634
Transfert de salariés	-2	-55
Au 31 décembre	18 405	17 321

La charge relative aux provisions se décompose de la manière suivante :

Charge comptable	2019	2018
Coût d'une année d'ancienneté	1 125	1 091
Intérêts	289	277
Amortissements des écarts actuariels	3	-
Au 31 décembre	1 417	1 368

Les gains et pertes actuariels non reconnus en application de la méthode du corridor sont les suivants :

Montant des gains et pertes actuariels non reconnus	2019	2018
Au 1 ^{er} janvier	81	-
Montant actuariel non reconnu sur l'exercice	546	81
Amortissements des écarts actuariels	-3	-
Au 31 décembre	624	81

Les prestations versées par les différents régimes pour les dix prochaines années sont estimées comme suit :

Prestations estimées	
Prestations attendues sur 2020	480
Prestations attendues sur 2021	254
Prestations attendues sur 2022	605
Prestations attendues sur 2023	908
Prestations attendues sur 2024	872
Prestations attendues sur 2025-2029	7 722

18. EMPRUNTS

► VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE

	2019	2018
Dettes financières à l'ouverture	96 061	95 976
Nouveaux emprunts	40 286	23 549
Remboursement d'emprunts	-24 696	-24 484
Variation des découverts bancaires	196	1 048
Entrée de périmètre (Béton du Poher)	566	-
Autres variations (instruments financiers, crédit-bail, différence de change)	165	-28
Dettes financières à la clôture	112 579	96 061

► ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

	2019	2018
Emprunts obligataires	-	3 784
Emprunts bancaires	94 112	70 246
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	1 100	1 284
Emprunts et dettes financières diverses	1 085	4 916
Total des emprunts et dettes financières hors concours bancaires	96 297	80 230
Concours bancaires	16 282	15 831
Dettes financières brutes	112 579	96 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-44 931	-34 316
Dettes financières nettes	67 648	61 745

► ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	2018	Flux de trésorerie		Variation non cash		2019
		Souscription	Remboursement	Autres variations	Effet de change	
Emprunts obligataires	3 784	16	-3 800	-	-	-
Emprunts bancaires	70 246	40 257	-16 894	501	2	94 112
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	1 284	-	-185	-	-	1 100
Emprunts et dettes financières diverses	4 916	13	-3 817	-250	223	1 085
Dettes financières (hors concours bancaires)	80 230	40 286	-24 696	252	224	96 297

	2017	Flux de trésorerie		Variation non cash		2018
		Souscription	Remboursement	Autres variations	Effet de change	
Emprunts obligataires	10 662	28	-6 906	-	-	3 784
Emprunts bancaires	60 586	23 493	-13 833	-	-1	70 246
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	1 465	-	-180	-	-	1 284
Emprunts et dettes financières diverses	8 477	28	-3 461	-128	-	4 916
Dettes financières (hors concours bancaires)	81 189	23 549	-24 380	-128	-1	80 230

► ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

	2019	2018
À moins d'1 an	18 514	24 197
N+2	18 349	14 043
N+3	15 511	13 496
N+4	12 667	10 693
N+5	10 846	7 929
À plus de 5 ans	20 409	9 872
Total (hors concours bancaires)	96 297	80 230

► DÉCOMPOSITION DES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES ENTRE TAUX FIXE ET VARIABLE

	2019	2018
Emprunts à taux fixe	83 881	42 853
Emprunts à taux variable	12 415	37 377
Total (hors concours bancaires)	96 297	80 230

► RATIO D'ENDETTEMENT NET

	2019	2018
Dettes financières brutes	112 579	96 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-44 931	-34 316
Dettes financières nettes	67 648	61 745
Total des capitaux propres	99 986	93 469
Ratio d'endettement net	68 %	66 %

19. AUTRES DETTES

	2019	2018
Dettes fournisseurs	75 625	72 204
Avances et acomptes	820	899
Clients créditeurs	4 520	4 229
Dettes sociales	12 726	11 458
Dettes fiscales	6 476	8 029
Autres dettes	93	410
Dettes sur immobilisations	6 074	5 259
Produits constatés d'avance	454	468
Total	106 788	102 956

20. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités. Leurs résultats opérationnels sont revus par le Directoire du Groupe (principal décisionnaire opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces secteurs et ainsi permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources.

Les principaux indicateurs suivis sont le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation (REX), le BFR et l'endettement net.

Les informations présentées sont extraites du reporting interne du Groupe et les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions du règlement CRC 99-02 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont les suivants :

- Négoce de matériaux basé en métropole,
- Industrie du Béton,
- Menuiserie industrielle France,
- Autres, comprenant la holding du Groupe, le SACI, centre de services partagés ainsi que les activités dans les DOM et à l'international (Menuiserie industrielle au Canada), et les sociétés Cominex et Biplan (dissoute en 2019).

► RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

2019	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Élimination inter-secteurs	Groupe
Total ventes	350 410	103 203	140 468	59 330	-	653 410
Inter-secteurs	-794	-8 815	-12 651	-9 068	-	-31 329
Ventes	349 615	94 387	127 817	50 262	-	622 081
Résultat d'exploitation	6 953	5 129	4 220	2 056	-53	18 305
Produits financiers	86	10 326	360	726	-771	10 727
Charges financières	-705	-10 841	-784	-1 054	771	-12 612
Produits exceptionnels	1 026	1 686	171	783	-320	3 347
Charges exceptionnelles	-1 274	-1 699	-518	-1 718	300	-4 909
Impôt	-1 933	-845	-1 272	-779	-	-4 828
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 390	-	-	-1 096	-	-2 486
Résultat net	2 764	3 756	2 177	-1 080	-73	7 543

2018	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Élimination inter-secteurs	Groupe
Total ventes	352 465	86 951	145 697	56 187	-	641 300
Inter-secteurs	-2 165	-8 127	-14 610	-11 334	-	-36 236
Ventes	350 300	78 824	131 087	44 853	-	605 064
Résultat d'exploitation	3 935	2 663	4 536	1 017	11	12 162
Produits financiers	163	6 437	432	951	-7 460	522
Charges financières	-1 018	-558	-622	-1 944	1 127	-3 015
Produits exceptionnels	133	-	61	1 545	-66	1 674
Charges exceptionnelles	-3 302	-	-77	-3 017	9	-6 387
Impôt	172	-2 658	-953	2 899	-	-539
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-973	-1 042	-	-1 067	-	-3 082
Résultat net	-890	4 841	3 378	385	-6 379	1 336

► AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT VENTILÉS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

2019	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Groupe
Amortissements	-4 220	-3 476	-4 293	-1 044	-13 033
Amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 390	-	-	-1 096	-2 486
Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des créances clients	-71	66	-26	-50	-82
Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des stocks	-28	12	150	-65	69

2018	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Groupe
Amortissements	-4 224	-3 284	-3 879	-1 095	-12 482
Amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition	-973	-1 042	-	-1 067	-3 082
Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des créances clients	360	-16	-26	345	663
Dotations / reprises de provisions pour dépréciation des stocks	80	-9	235	-112	195

► ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS AINSI QUE LES ACQUISITIONS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

2019	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Élimination inter-secteurs	Groupe
Stocks	48 562	3 341	14 306	10 536	5	76 751
Autres actifs	62 887	54 565	81 542	112 364	-46 442	264 916
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total actifs	111 448	57 906	95 848	122 901	-46 437	341 667
Total dettes	93 744	55 826	70 120	45 041	-45 364	219 367
Total acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	5 987	5 318	19 904	1 601	-706	32 105

2018	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Élimination inter-secteurs	Groupe
Stocks	47 797	2 983	12 901	9 552	-	73 232
Autres actifs	64 700	58 126	75 367	122 141	-76 662	243 671
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total actifs	112 496	61 109	88 267	131 693	-76 662	316 903
Total dettes	96 527	52 750	61 944	63 457	-75 662	199 017
Total acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	5 396	3 934	13 168	835	-	23 334

21. CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été supprimé et remplacé par un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat.

PARTICIPATION, PLANS D'INTÉRESSEMENT ET PRIMES

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre de la participation, des intéressements et des primes. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail.

COÛTS MÉDICAUX

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre de coûts médicaux.

	2019	2018
Traitements et salaires	-76 345	-75 438
Charges sociales	-27 033	-26 936
Intérimaires	-4 847	-5 546
Intéressement et participation	-3 675	-2 734
Charges de retraite	-1 125	-1 091
Total Charges liées aux avantages du personnel	-113 024	-111 745

► EFFECTIF MOYEN (ETP - ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) SUR LA PÉRIODE

	2019	2018
Effectif ETP	2 389	2 405

22. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2019	2018
Indemnités assurances clients	368	312
Produits de cessions d'immobilisations	516	784
Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾	3 239	1 664
Total produits d'exploitation	4 123	2 760
Créances irrécouvrables	-906	-1 518
VNC des immobilisations corporelles cédées	-206	-308
Dotations aux provisions pour autres charges	-38	-563
Autres charges d'exploitation ⁽²⁾	-2 016	-904
Total charges d'exploitation	-3 166	-3 293
Autres produits et charges d'exploitation	956	-533

(1) Dont 0,9 M€ suite au litige URSSAF sur le taux de cotisation relatif aux accidents du travail et 1,3 M€ de reprise de provision sur contrôle URSSAF.

(2) Dont -1,4 M€ liés au contrôle Urssaf en lien avec la reprise de provision.

23. RÉSULTAT FINANCIER

	2019	2018
Dividendes	47	58
Produits de cessions de titres	-	139
Gains de change	6	17
Autres produits financiers	358	308
Produits financiers	410	522
Charges d'intérêts	-1 200	-1 387
Charges d'intérêts sur engagements retraite	-289	-279
VNC des titres cédés	-	-162
Pertes de change	-	-20
Autres charges financières	-807	-1 167
Charges financières	-2 295	-3 015
Résultat financier	-1 885	-2 493

24. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En normes françaises, il y a obligation de distinguer le résultat courant et le résultat exceptionnel. Cependant, le PCG ne fournit pas de définition précise du résultat exceptionnel.

Le Groupe comptabilise en résultat exceptionnel les éléments non récurrents et significatifs, et traite notamment les impacts des litiges d'une manière homogène par rapport à l'antériorité.

Le résultat exceptionnel comprend :

- les dépréciations des immobilisations incorporelles,
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	2019	2018
Cession d'immobilisations corporelles	15	16
Reprise de provisions non utilisées sur restructuration	320	350
Frais de restructuration	-1 797	-4 630
Autres charges	-100	-276
Moins-value de consolidation	-	-173
Résultat exceptionnel	-1 562	-4 713

Ces frais sont principalement liés à l'impact de la réorganisation des structures centrales du Groupe dans le contexte d'une décentralisation des services supports (-1,0 M€).

La décomposition du résultat exceptionnel par activité est la suivante :

	2019	2018
Résultat exceptionnel ventilé par activité		
Négoce	-247	-3 233
Menuiserie	-367	-8
Béton	-13	-
Autres	-934	-1 472
Total Groupe	-1 562	-4 713

25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2019	2018
Impôts courants	-5 682	-685
Impôts différés	854	146
Total Impôts	-4 828	-539

L'impôt sur le résultat du Groupe est différent de l'impôt théorique qui ressortirait du taux d'imposition réel applicable aux résultats des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

	2019	2018
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	7 543	1 336
Impôts courants et différés	-4 828	-539
Résultat avant impôts	12 371	1 875
Déficits des filiales n'ayant pas généré d'impôts différés	264	697
Reports déficitaires utilisés non reconnus précédemment	-2 686	-2 001
Crédit d'impôt recherche	-303	-339
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	-3 373
Différences permanentes	2 020	4 253
Résultat fiscal consolidé	11 666	1 112
IS au taux normal en vigueur	-3 906	-646

	2019	2018
IS au taux réduit	68	442
Contribution sociale	-140	-
Réductions d'impôts diverses	61	65
Autres	-663	-253
Impact changement de taux d'impôt	-249	-147
Total impôts de l'exercice	-4 829	-539

26. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société ne possède pas d'instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

► RÉSULTAT

	2019	2018
Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	7 461	1 348

► NOMBRE D' ACTIONS

	2019	2018
Nombre d'actions composant le capital	2 993 643	2 993 643
Actions propres retraitées en fonds propres	-99 683	-93 551
- dont actions attribuées aux opérations de croissance externe	-97 678	-91 778
- dont contrat liquidité	-2 005	-1 773
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 893 960	2 900 092
Effet de dilution	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat dilué	2 893 960	2 900 092

► RÉSULTAT PAR ACTION

En €	2019	2018
Résultat de base	2,58	0,46
Résultat dilué	2,58	0,46

27. DIVIDENDE PAR ACTION

	2019	2018
Nombre d'actions composant le capital	2 993 643	2 993 643
- dont actions propres au moment du paiement	158 742	172 344
Montant total du dividende versé (en €)	2 126 176	1 410 650
Dividende par action versé (en €)	0,75	0,50

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan donnés	2019	2018
Engagements liés au périmètre du Groupe	-	-
Engagements liés au financement	62 627	55 080
Engagements liés aux activités opérationnelles	-	-
Engagements de prise de participations	-	-
Garanties financières données (cautions, ...)	-	-
Autres engagements liés aux activités opérationnelles	-	-

29. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

► RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (HORS CHARGES SOCIALES)

	2019	2018
Rémunérations brutes et avantages en nature	1 540	1 373
- dont part fixe	1 066	1 255
- dont part variable	473	118
Indemnités de départ à la retraite	19	19
Indemnités de fin de contrat	187	154
Total	1 746	1 546

► TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les autres parties liées correspondent à des loyers d'un montant de 4,6 M€, facturés par des SCI à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations. Ces SCI sont détenues majoritairement par des actionnaires du Groupe, ainsi que par des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

30. TAUX DE CONVERSION

Taux en euros		Cours de clôture		Cours moyen annuel	
Pays	Unité monétaire	2019	2018	2019	2018
Canada	Dollar Canadien	0,685025	0,640820	0,673083	0,653509

31. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante					
HERIGE	85260	L'Herbergement			
Sociétés intégrées					
Négoce de matériaux de construction		Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt	
Négoce de matériaux de construction					
FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION	85260	L'Herbergement	IG	100,00	100,00
VM TRANSPORT	86580	Vouneuil-sous-Biard	IG	100,00	100,00
LNTP	44800	Saint-Herblain	IG	100,00	100,00
VM DISTRIBUTION	85260	L'Herbergement	IG	100,00	100,00
SNC VM DISTRIBUTION	85260	L'Herbergement	IG	100,00	100,00
SCI JACMI	85180	Château-d'Olonne	IG	100,00	100,00
Industrie du Béton					
EDYCEM	85260	L'Herbergement	IG	100,00	100,00
EDYCEM TRANSPORT	85600	Boufféré	IG	100,00	100,00
PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL)	85600	Saint-Georges-de-Montaigu	IG	100,00	100,00
EDYCEM BÉTON	85260	L'Herbergement	IG	100,00	100,00
BÉTON DU POHER	85260	L'Herbergement	IG	70,00	70,00
BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV)	85260	L'Herbergement	IG	60,00	60,00
CH BÉTON	49440	Candé	IP	50,00	50,00
BÉTON DES OLLONES	85340	Olonne-sur-mer	IG	75,00	75,00
Menuiserie industrielle					
FINANCIÈRE BLAVET	85260	L'Herbergement	IG	100,00	100,00
ATLANTEM INDUSTRIES	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
CIOB MOISAN	56120	Pleugriffet	IG	100,00	100,00
INCOBOIS	85600	Saint-Georges-de-Montaigu	IG	100,00	100,00
T.B.M.	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
SCI DUCLOS	22120	Hillion	IG	100,00	100,00
SCI SOFIMO	56120	Pleugriffet	IG	100,00	100,00
Autres					
SACI	85260	L'Herbergement	IG	100,00	100,00
ALCORA	44200	Nantes	IG	100,00	100,00
FENE-TECH Inc.		Amqui	IG	100,00	100,00
SAS COMINEX	44200	Nantes	IG	100,00	100,00
SEFIMAT	44200	Nantes	IG	100,00	100,00
VM GUADELOUPE	97122	Baie-Mahault	IG	100,00	100,00
BTP SERVICES	97420	Le Port	IG	100,00	100,00
SOREPRO	97491	Saint-Denis	IG	100,00	100,00

IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle

32. ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

► ACQUISITION DE SOCIÉTÉS

En date du 1^{er} avril 2019, la société EDYCEM Béton a acquis la totalité des parts de la société Béton du Poher pour un montant de 4,7 M€. En décembre 2019 elle a également cédé 30 % de ces actions pour un montant de 1,4 M€. L'écart d'acquisition dégagé par ces opérations est de 2,4 M€.

► CRÉATION DE SOCIÉTÉS

Sur le premier semestre 2019, deux sociétés ont été créées : VM Transport et EDYCEM Transport.

► FUSION DE SOCIÉTÉS

Au 1^{er} janvier 2019, la société VM Matériaux Canada a absorbé par voie de fusion les sociétés ATLANTEM Canada, Fene-Tech Inc. et Fenêtres Lapco Inc. La dénomination de la société absorbante a été modifiée, la société porte dorénavant le nom de Fene-Tech.

Au 31 août 2019, la société Sefimat Services a été fusionnée et absorbée par la société Sefimat, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Au 30 novembre 2019, les sociétés SCI Megnier Immo et SCI La Plaine ont été fusionnées et absorbées par la société VM Distribution, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Sociétés	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Total
Intégration globale					
Au 1 ^{er} janvier 2019	13	6	6	9	34
Nouvelles sociétés	1	2	-	-	3
Sociétés absorbées	-2	-	-	-4	-6
Sociétés sorties du périmètre	-	-	-	-2	-2
Changement d'information sectorielle	-6	-1	1	6	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	6	7	7	9	29
Intégration proportionnelle					
Au 1 ^{er} janvier 2019	-	1	-	-	1
Nouvelles sociétés	-	-	-	-	-
Sociétés absorbées	-	-	-	-	-
Sociétés sorties du périmètre	-	-	-	-	-
Changement d'information sectorielle	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	-	1	-	-	1
Total	6	8	7	9	30

33. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audité	EY				Groupe Y Boisseau			
	Montant		Répartition		Montant		Répartition	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés:								
HERIGE	46	54	27%	26%	46	54	26%	26%
Filiales intégrées globalement	127	149	73%	74%	127	149	72%	74%
Services autres que la certification des comptes:								
HERIGE	-	-	-	-	2	-	1%	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	1	-	1%	-
Total audit	173	202	100%	100%	176	202	100%	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total autres prestations	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Total honoraires	173	202	100%	100%	176	202	100%	100%

34. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Une crise sanitaire relative au Covid-19 a débuté en fin d'année 2019 en Asie, puis s'est propagée dans certains pays européens, avant d'atteindre la France en février. Pour y faire face, le groupe HERIGE a mis en œuvre toutes les mesures barrières nécessaires pour assurer la santé des salariés, celles des clients et partenaires.

À la date d'arrêt des comptes, l'impact sur l'exercice 2020 n'est pas estimable mais les scénarios envisagés sur la base des solutions déployées en Italie ou en Chine pour endiguer l'épidémie laissent présager des effets significatifs sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre lié notamment à un risque fort de l'arrêt partiel ou complet sur toutes les activités du groupe.

Cependant, et du fait d'une marge de manœuvre de trésorerie, de lignes de découverts bancaires suffisantes et de mesures d'organisation en télétravail possibles pour assurer un pilotage resserré de la trésorerie, l'impact estimé que pourrait avoir le Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation du Groupe.

COMPTES ANNUELS 2019 D'HERIGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

► ACTIF

En K€			2019	2018
	Brut	Amortissements	Net	Net
Actif immobilisé				
Concessions, brevets et droits similaires	6 302	5 719	583	352
Fonds commercial et droit au bail	6	6	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	40	-	40	86
Immobilisations incorporelles	6 348	5 725	623	438
Terrains	889	422	467	469
Constructions	3 176	2 557	619	699
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	445	393	52	68
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	5
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 535	3 397	1 138	1 241
Participations	54 367	7 005	47 362	46 465
Autres immobilisations financières	2 681	-	2 681	2 188
Immobilisations financières	57 048	7 005	50 043	48 653
Total actif immobilisé	67 931	16 127	51 804	50 332
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	19	-	19	-
Créances clients et comptes rattachés	300	-	300	3 085
Autres créances	25 694	-	25 694	50 352
Valeurs mobilières de placement	1 384	-	1 384	1 656
Disponibilités	41 036	-	41 036	29 545
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	119	-	119	421
Total	68 552	-	68 552	85 059
Écarts de conversion actif	-	-	-	-
Total général	136 483	16 127	120 356	135 391

► PASSIF

En K€	2019	2018
Capitaux propres		
Capital	4 490	4 490
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 510	22 510
Réserve légale	449	449
Réserves réglementées	541	541
Autres réserves	41 314	38 314
Report à nouveau	7 800	6 341
Résultat de l'exercice	5 346	6 585
Provisions réglementées	258	239
Capitaux propres	82 708	79 469
Provisions pour risques et charges	247	382
Dettes		
Autres emprunts obligataires	-	3 803
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 549	7 974
Emprunts et dettes financières divers	30 122	40 898
Sous-total	35 671	52 675
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	824	1 242
Dettes fiscales et sociales	798	1 317
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49	117
Autres dettes	59	189
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes	37 401	55 540
Écart de conversion passif	-	-
Total général	120 356	135 391

► COMPTE DE RÉSULTAT

En K€	2019	2018
Produits d'exploitation		
Montant net du chiffre d'affaires	5 996	6 986
Production immobilisée	31	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges	2 901	2 292
Total produits d'exploitation	8 928	9 278
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	4 675	4 550
Impôts, taxes et versements assimilés	216	226
Salaires et traitements	2 500	2 550
Charges sociales	990	1 137
Dotations aux amortissements	247	249
Dotations aux provisions	-	3
Autres charges	126	123
Total charges d'exploitation	8 754	8 838
Résultat d'exploitation	174	440
Produits financiers		
Produits financiers de participations	4 501	6 144
Autres intérêts et produits assimilés	550	768
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 263	5
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	-
Total produits financiers	7 316	6 917
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations, provisions	607	1 806
Intérêts et charges assimilés	654	1 110
Différences négatives de change	-	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	24
Total charges financières	1 261	2 941
Résultat financier	6 055	3 976
Résultat courant avant impôt	6 229	4 416
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	77
Sur opérations en capital	303	5
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	360	274
Total produits exceptionnels	663	356
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	961	1 658
Sur opérations en capital	422	173
Dotations aux amortissements et provisions	140	219
Total charges exceptionnelles	1 523	2 050
Résultat exceptionnel	-860	-1 694
Intéressement des salariés	148	137
Impôts sur les bénéfices	-125	-4 000
Résultat net	5 346	6 585

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les états financiers ci-après sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

► ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE a augmenté progressivement au cours de l'année. Au 31 décembre 2019, il s'établit à 29,70 € contre 23,50 € au 31 décembre 2018.

► PARTICIPATIONS

En juillet 2019, la société HERIGE a cédé à la société Financière Blavet 16 216 titres de la société TBM pour une valeur de 0,3 M€.

2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2016-07). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément au règlement ANC n° 2016-07, la société HERIGE applique, depuis le 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles comptables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en immobilisations. Les frais d'acquisition de titres de participation font l'objet d'un retraitement extracomptable.

► IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont composées essentiellement de logiciels amortis en linéaire sur trois à cinq ans.

► IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la nature et les conditions probables d'utilisation des biens.

Terrains		
Agencements et aménagements des terrains	10 ans	Linéaire
Constructions		
Constructions structure	30 ans	Linéaire
Constructions toiture	20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage		
Matériel et outillage industriels	3 à 5 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles		
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire

► PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité revues annuellement. Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Lorsque la quote-part de la société dans les capitaux propres des participations est négative et si la situation le justifie, les autres actifs sont dépréciés (comptes courants).

► ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions HERIGE autodétenues sont inscrites en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions de performance. Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique « valeurs mobilières de placement ». Lorsque la valeur de marché des actions devient inférieure à leur prix d'acquisition, une provision pour risque est enregistrée, du montant de la différence. Ces actions sont attribuées à des salariés du Groupe. Quand la provision enregistrée concerne des salariés des filiales d'HERIGE, elle est refacturée aux sociétés en question par le biais d'une convention de refacturation.

► CHARGE RELATIVE AUX PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La charge relative aux plans d'options et d'attributions d'actions de performance portant sur des actions HERIGE est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés.

Cette charge correspond :

- pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur,
- pour les plans d'attribution d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

Les plans de souscription d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

► CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

► OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit au bilan sous la rubrique « Écart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées en totalité sauf dans le cas où ces pertes sont compensées par des gains de change latents constatés sur des créances et dettes ou des engagements hors bilan exprimés dans les mêmes devises et dont les termes sont suffisamment proches.

► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

► CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Les créances de CICE pourront être utilisées pour le paiement des impôts de 2019 à 2021.

► INTÉGRATION FISCALE

HERIGE forme avec les filiales ci-dessous un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du code général des impôts (CGI) :

- SAS ATLANTEM Industries
- SAS CIOB Moisan
- SAS Financière VM Distribution
- SAS SACI
- SAS VM Distribution
- SAS T.B.M.
- SAS EDYCEM
- SAS Financière Blavet
- SAS EDYCEM Béton
- SAS Préfa des Pays de Loire
- SAS Sefimat
- SAS Incobois
- SAS Alcora
- SAS Cominex

HERIGE est redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées.

L'économie d'impôt résultant de l'écart entre la charge d'impôt du groupe fiscal et la charge d'impôt des sociétés bénéficiaires est comptabilisée en produits sur l'exercice.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

► ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BRUTES

	2018	Immobilisations acquises Reclassement	Immobilisations sorties	2019
Immobilisations incorporelles	6 020	328	-	6 348
Terrains et agencements	889	-	-	889
Constructions et agencements	3 172	4	-	3 176
Installations techniques, matériel et outillage	25	-	-	25
Autres immobilisations corporelles	444	2	-1	445
Immobilisations en cours	5	-	-5	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 535	6	-6	4 535
Total immobilisations	10 555	334	-6	10 883

► ÉTAT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2018	Dotations	Reprises	2019
Immobilisations incorporelles	5 582	143	-	5 725
Terrains et agencements	420	2	-	422
Constructions et agencements	2 473	84	-	2 557
Installations techniques, matériel et outillage	25	-	-	25
Autres immobilisations corporelles	376	18	-1	393
Immobilisations corporelles	3 294	104	-1	3 397
Total amortissements	8 876	247	-1	9 122

► ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES

	2018	Immobilisations acquises Reclassement	Immobilisations sorties	Reclassement	2019
Titres de participation	54 667	-	-300	-	54 367
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 424	152	-117	222	2 681
- dont actions propres	2 352	-	-	222	2 574
- dont actions propres contrat liquidité	46	62	-48	-	60
- dont autres créances immobilisées contrat liquidité	26	90	-69	-	47
Immobilisations financières	57 091	152	-417	222	57 048

Les actions propres et le contrat liquidité sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre		Prix moyen d'acquisition (€)	Cours au 31/12/2019 (€)	Montant (K€)		
	2018	2019			Total	Provision	Dépréciation
Actions propres autres (attribution des actions en opérations de croissance externe)	91 778	97 678	26,35	29,70	2 574	-	-
Actions propres contrat liquidité	1 773	2 005	30,08	29,70	60	-	-
Autres créances immobilisées contrat liquidité	-	-	-	-	47	-	-

► VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	2018	VMP acquises	VMP sorties	Reclassement	2019
Actions propres employés affectées plans déterminés ⁽¹⁾	614	-	-137	907	1 384
Actions disponibles pour employés ⁽¹⁾	1 311	-	-	-1 311	-
Valeurs mobilières de placement	1 925	-	-137	-404	1 384

(1) Actions détenues conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 mai 2016. Sur le plan de 2011, 9300 stock-options ont été résiliées et les actions détenues pour couvrir ce plan ont été réaffectées (transfert de 382 K€) et sur le plan 2017, 1500 actions ont été résiliées et réaffectées (transfert de 42 K€).

Les actions propres sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre		Prix moyen d'acquisition (€)	Cours au 31/12/2019 (€)	Montant (K€)		
	2018	2019			Total	Provision	Dépréciation
Actions propres employés affectées plans déterminés	27 443	60 763	22,78	29,70	1 384	166	-
Actions disponibles pour employés	45 100	-	-	29,70	-	-	-

Une provision pour risque de 166 K€ a été constatée pour couvrir les moins-values liées aux levées de stock-options et à l'attribution d'actions gratuites.

► ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	2018	2019	Ventilation		
			-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances clients	3 086	300	300	-	-
Autres créances	50 488	25 694	25 085	609	-
- dont personnel et comptes rattachés	5	2	2	-	-
- dont État - impôts et taxes ⁽¹⁾	9 770	4 374	3 765	609	-
- dont Groupe et associés	37 568	21 252	21 252	-	-
- dont débiteurs divers ⁽²⁾	3 145	66	66	-	-
Comptes de régularisation	421	119	119	-	-
Total	53 995	26 113	25 504	609	-

(1) Dont créance de CICE au titre de l'intégration fiscale non préfinancé : 2015 (13 K€ provenant des créances des sociétés fusionnées), 2016 (3 101 K€ dont 15 K€ provenant des créances des sociétés fusionnées), 2017 (609 K€ dont 17 K€ provenant des créances des sociétés fusionnées).

(2) Dont créance de CICE au titre de l'intégration fiscale en 2018 pour la partie préfinancée : 2015 (2 975 K€).

► INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017	4 490	22 510	41 545	5 511	210	74 266
Mouvements 2018						
Affectation résultat 2017	-	-	5 511	-5 511	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-1 411	-	-	-1 411
Résultat de l'exercice	-	-	-	6 585	-	6 585
Provisions réglementées	-	-	-	-	29	29
Situation au 31 décembre 2018	4 490	22 510	45 645	6 585	239	79 469

Mouvements 2019						
Affectation résultat 2018	-	-	6 585	-6 585	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-2 126	-	-	-2 126
Résultat de l'exercice	-	-	-	5 346	-	5 346
Provisions réglementées	-	-	-	-	19	19
Situation au 31 décembre 2019	4 490	22 510	50 104	5 346	258	82 708

► ÉTAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	2018	Dotations	Reclassement	Reprises utilisées	Reprises sans objet	2019
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires	239	32	-	-13	-	258
Sous-total	239	32	-	-13	-	258
Provisions pour risques et charges						
Sur valorisation des stock-options ⁽¹⁾	159	107	-	-100	-	166
Médailles du travail	8	-	-	-2	-	6
Divers	215	-	-	-140	-	75
Sous-total	382	107	-	-242	-	247
Dépréciations						
Titres de participation ⁽²⁾	8 202	607	-	-1 804	-	7 005
Immobilisations financières ⁽³⁾	237	-	83	-320	-	-
Actions disponibles pour employés ⁽¹⁾	269	-	-264	-5	-	-
Créances diverses ⁽⁴⁾	136	-	-	-136	-	-
Sous-total	8 844	607	-181	-2 265	-	7 005
Total provisions	9 465	746	-181	-2 520	-	7 510
Dotations et reprises d'exploitation	-	-	-	-4	-	-
Dotations et reprises financières	-	607	-	-2 263	-	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	139	-	-253	-	-

(1) Voir note « valeur mobilières de placement » ci-avant.

(2) Les mouvements sur les dépréciations des titres de participation de l'exercice concernent les titres : EDYCEM (-1 180 K€), Alcora (-624 K€), et Fene-Tech (607 K€).

(3) Voir note « état des immobilisations financières » ci-avant.

(4) Les mouvements sur les dépréciations des comptes courants de l'exercice concernent Alcora (-136 K€).

► ÉCHÉANCES DES DETTES

	2018	2019	Ventilation		
			-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	3 803	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 974	5 549	2 092	3 421	36
Autres emprunts ⁽²⁾	2 977	-	-	-	-
Groupe et associés	37 921	30 122	30 122	-	-
Dettes fournisseurs	1 242	824	824	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 317	798	798	-	-
Dettes sur immobilisations	117	49	49	-	-
Autres dettes	189	59	59	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-	-
Total	55 540	37 401	33 944	3 421	36

(1) Emprunt obligataire souscrit par les fonds Micado et remboursé en décembre 2019

(2) Mobilisation en 2018 des créances de CICE 2015 (2 975 K€) au titre de l'intégration fiscale remboursée en 2019.

Les emprunts et financements d'exploitation sont principalement fondés sur l'Euribor 3 mois majoré de marges bancaires.

Il n'existe plus de contrats de couverture depuis janvier 2016.

► TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Résultat net total	5 346	6 585
Élimination des amortissements et provisions	-1 390	1 954
Élimination des plus ou moins-values de cession	120	173
Marge brute d'autofinancement	4 076	8 712
Incidence de la variation du BFR	18 797	10 295
Flux net généré par l'activité	22 873	19 007
Total des investissements	-489	-1 717
Total des cessions	433	132
Variation nette des placements	137	587
Flux net de trésorerie provenant des investissements	81	-998
Dividendes versés	-2 126	-1 411
Émission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-9 190	-12 070
Cession (acquisition) d'actions propres	-133	-116
Flux net de trésorerie provenant du financement	-11 449	-13 597
Variation de trésorerie	11 505	4 412
Trésorerie d'ouverture	29 530	25 118
Trésorerie de clôture	41 035	29 530
Variation de trésorerie	11 505	4 412

► CHARGES ET PRODUITS - RÉGULARISATIONS - CHARGES À PAYER

	2019	2018
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières diverses	7	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658	979
Dettes fiscales et sociales	649	615
Dettes sur immobilisations	-	108
Autres dettes	20	150
Total charges à payer	1 334	1 866
Produits à recevoir		
Clients et comptes rattachés	75	266
Autres créances	73	38
Total produits à recevoir	148	304
Charges constatées d'avance	119	421
Produits constatés d'avance	-	-

► VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Compte résultat	Réintégrations	Déductions	Bases Total	Impôt
Résultat courant	6 229	665	-6 260	634	178
Résultat exceptionnel	-860	20	-17	-858	-241
Intéressement et participation	-148	-	-	-148	-41
Plus-values long terme	-	-	-	-	-
Produit lié à l'intégration fiscale	-	12	-	12	3
Déduction liée à l'intégration fiscale	-	-	-136	-136	-38
Total	5 221	696	-6 414	-496	-139
Contribution sociale					140
Impôt réel des filiales intégrées					5 151
Crédits d'impôt					-360
Montant total de l'impôt à payer					4 792
Montant de l'impôt reversé par les filiales intégrées					-4 917
Report en arrière du déficit d'ensemble					-
Autres (rappels d'impôt et réclamation contribution sur dividende)					-
Montant de l'impôt net comptable					-125

► SITUATION FISCALE LATENTE

Sur l'exercice 2019, il n'y pas de fiscalité latente, indépendamment de l'intégration fiscale.

► ENGAGEMENTS FINANCIERS

	2019	2018
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	-	-
Avais et cautions	59 468	52 289
Nantissements de titres de participation	-	-
Autres	-	-
Total	59 468	52 289
Engagements reçus		
Avais, cautions et garanties	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	-	-
Engagements réciproques		
Crédit-bail	-	-
Total	-	-
Autres engagements		
Montant des engagements en matière de retraite	731	850
Total	578	850

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais inscrits en engagements hors bilan, et sont évalués selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur.

L'estimation de ces engagements a été réalisée par un actuair indépendant, en fonction des hypothèses ci-dessous et en appliquant l'étalement des gains et pertes résultant des modifications d'hypothèse et/ou de la différence entre les résultats estimés et effectifs, selon la méthode du corridor.

	2019	2018
Taux d'actualisation	0,75 %	1,60 %
Taux d'augmentation future des salaires	-	-
Cadres	3,50 %	3,50 %
Non cadres	3,00 %	3,00 %

► COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

En 2019, la société HERIGE finance, en interne, 228,5 heures au titre des comptes personnels de formation (CPF) de six salariés.

► CRÉDIT-BAIL

Il n'y a plus de contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2019.

► PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	2019	2018
Produits		
Cessions d'immobilisations	300	-17
Reprise amortissements dérogatoires	14	15
Reprises de provisions pour risques et charges	239	165
Transferts de charges exceptionnelles	107	94
Boni rachat actions propres	3	22
Autres produits exceptionnels	-	77
Total	663	356
Charges		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	300	8
Mali sur rachat actions propres	122	165
Charges exceptionnelles diverses de restructuration	821	1 622
Dotations provisions pour risques et charges	107	175
Dotations amortissements dérogatoires	32	44
Amendes fiscales et pénales	19	-
Autres charges exceptionnelles	122	36
Total	1 523	2 050

► PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017
Date de l'Assemblée Générale	23/05/2008	20/05/2011	20/05/2011	20/05/2011	23/05/2014	23/05/2014	23/05/2014
Date du Directoire	10/01/2011	20/04/2012	10/06/2013	14/01/2014	30/01/2015	29/02/2016	25/01/2017
Nombre d'options attribuées aux mandataires	11 200	27 800	9 500	11 800	11 500	11 500	12 500
Nombre d'options attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou acquises	11 200	27 800	9 500	11 800	11 500	11 500	12 500
Point de départ d'exercice des options	10/01/2013	20/04/2014	10/06/2015	14/01/2016	30/01/2017	28/02/2018	25/01/2019
Date d'expiration	09/01/2019	19/04/2020	09/06/2021	13/01/2022	29/01/2023	27/02/2024	24/01/2025
Prix d'achat ou de souscription	41,98 €	25,36 €	15,21 €	25,07 €	22,83 €	16,26 €	26,80 €
Nombre d'options annulées ou résiliées	11 200	5 000	-	-	-	-	1 500
Nombre d'options levées	-	7 500	6 357	3 800	1 000	3 630	-
Nombre d'options restantes	-	15 300	3 143	8 000	10 500	7 870	11 000

► ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Date d'attribution	Mars 2019	Mai 2018
Nombre attribué à l'origine	5 000	5 000
Nombre annulé	50	50
Nombre après annulation	4 950	4 950
Période d'attribution	1 an	1 an
Période de conservation	1 an	1 an

► HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

Honoraires payés ou provisionnés au cours des exercices 2019 et 2018 (clôture le 31 décembre) :

	EY		Groupe Y BOISSEAU	
	2019	Montant 2018	2019	Répartition 2018
Audit				
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés	40	50	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	6	4	-	-
Sous-total	46	54	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Total	46	54	100 %	100 %

► INFORMATIONS SOCIALES

Effectif repartit par catégorie socioprofessionnelle

Inscrits	2019	2018
Etam	9	10
Cadres et assimilés	17	21
Total	26	31

Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

	2019	2018
Rémunération brute globale des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	787	1 108

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Une crise sanitaire relative au Covid-19 a débuté en fin d'année 2019 en Asie, puis s'est propagée dans certains pays européens, avant d'atteindre la France en février. Pour y faire face, le groupe HERIGE a mis en œuvre toutes les mesures barrières nécessaires pour assurer la santé des salariés, celles des clients et partenaires.

À la date d'arrêt des comptes, l'impact sur l'exercice 2020 n'est pas estimable mais les scénarios envisagés sur la base des solutions déployées en Italie ou en Chine pour endiguer l'épidémie laissent présager des effets significatifs sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre lié notamment à un risque fort de l'arrêt partiel ou complet sur toutes les activités du groupe.

Cependant, et du fait d'une marge de manœuvre de trésorerie, de lignes de découverts bancaires suffisantes et de mesures d'organisation en télétravail possibles pour assurer un pilotage resserré de la trésorerie, l'impact estimé que pourrait avoir le Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation du Groupe.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiale : société détenue à plus de 50 %

Participation : société détenue entre 10 % et 50 %

	Devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (% de contrôle)	Intégration fiscale	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
Filiales d'HERIGE												
SAS FINANCIÈRE BLAVET L'Herbergement	K€	6 140	8 594	100,00 %	A	12 429	12 429	-	57	887	2 503	3 021
SAS SACI L'Herbergement	K€	66	340	100,00 %	A	457	457	-	80	3 160	-20	1 445
SAS SEFIMAT Nantes	K€	4 894	-1 125	100,00 %	A	10 148	3 749	3 852	1 779	419	29	-
SAS FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION L'Herbergement	K€	5 360	-1 995	100,00 %	A	16 684	16 684	-	146	1 889	-886	-
SAS ALCORA Nantes	K€	26	-333	100,00 %	A	624	624	-	-	-	-61	-
SAS EDYCEM L'Herbergement	K€	6 500	-823	100,00 %	A	10 137	10 137	15 234	31	5 481	1 106	-
Participation d'HERIGE												
FENE-TECH Inc. Amqui - Québec	KCAD	11 702	-1 773	46,89 %	-	3 886 K€	3 279 K€	-	-	13 497	-282	-
Groupe intégré d'HERIGE												
Filiales d'EDYCEM												
SAS EDYCEM TRANSPORT Boufféré	K€	85	-2	100,00 %	-	85	85	-	-	401	-2	-
SAS EDYCEM BÉTON L'Herbergement	K€	153	6 391	100,00 %	A	9 837	9 837	-	14 398	70 042	2 208	-
SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL) Saint-Georges-de-Montaigu	K€	178	1 933	100,00 %	A	5 990	5 990	-	124	15 710	508	-
Filiales d'EDYCEM BÉTON												
SARL BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV) L'Herbergement	K€	365	525	60,00 %	-	219	219	-	-	2 954	85	-
SAS BÉTON DES OLLONNES Olonne-sur-mer	K€	45	878	75,00 %	-	818	818	-	-	4 388	173	-
SARL CH BÉTON Candé	K€	181	328	50,00 %	-	134	134	-	-	5 273	73	-
SAS BÉTON DU POHER L'Herbergement	K€	800	782	70,00 %	-	3 221	3 221	-	-	6 601	93	-
Filiales de FINANCIÈRE BLAVET												
SAS T.B.M. Noyal-Pontivy	K€	300	858	100,00 %	A	300	300	-	1 521	3 808	21	35
FENE-TECH Inc. Amqui - Québec	KCAD	11 702	-1 773	53,11 %	-	4 664 K€	3 713 K€	-	-	13 497	-282	-
SAS ATLANTEM INDUSTRIES Noyal-Pontivy	K€	627	28 746	100,00 %	A	12 538	12 538	-	18 935	127 656	3 182	-
Filiales d'ATLANTEM INDUSTRIES												
SCI DUCLOS Hillion	K€	8	433	99,80 %	-	8	8	-	-	315	-10	-
SCI SOFIMO Pleugriffet	K€	2	-33	99,00 %	-	198	198	-	-	2	-50	-
SAS CIOB MOISAN Pleugriffet	K€	313	898	100,00 %	A	4 581	1 281	-	-	3 470	-9	-
SAS INCOBOIS Saint-Georges-de-Montaigu	K€	1 078	-120	100,00 %	A	4 042	1 137	-	-	8 040	184	-

	Devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (% de contrôle)	Intégration fiscale	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
Filiales de FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION												
SAS VM DISTRIBUTION L'Herbergement	K€	5 973	34 822	100,00 %	A	11 613	11 613	-	18 529	298 630	3 867	-
SAS VM TRANSPORT Vouneuil-sous-Biard	K€	250	37	100,00 %	-	250	250	-	-	1 117	37	-
SAS LNTP Saint-Herblain	K€	600	487	100,00 %	-	5 554	2 926	-	629	47 591	418	-
Filiales de VM DISTRIBUTION												
SNC VM DISTRIBUTION L'Herbergement	K€	4	5 416	99,59 %	-	4	4	-	-	6 794	5 415	-
SCI JACMI Le Château-d'Olonne	K€	76	94	99,98 %	-	38	38	-	-	55	55	-
Filiales de SEFIMAT												
SAS SOREPRO Saint-Denis	K€	285	438	100,00 %	-	1 785	876	-	1 500	13 052	133	-
SAS VM GUADELOUPE Baie-Mahault	K€	50	734	100,00 %	-	50	50	-	230	3 408	94	-
SAS BTP SERVICES Le Port	K€	330	855	100,00 %	-	7 453	1 185	-	1 500	9 205	482	-
Filiales d'ALCORA												
COMINEX Nantes	K€	10	1 221	100,00 %	A	10	10	-	10	16 323	889	-

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €	Date d'arrêt	Durée de l'exercice	2015	2016	2017	2018	2019
			12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice							
Capital social			4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465
Nombre d'actions							
- ordinaires			2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
- à dividende prioritaire (sans droit de vote)			-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer							
- par conversion d'obligations			-	-	-	-	-
Opérations et résultat de l'exercice							
Chiffre d'affaires HT			7 109 271	6 953 415	6 758 140	6 986 599	5 996 549
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions			7 801 416	1 593 912	-2 713 126	4 676 019	3 694 356
Impôt sur les bénéfices			-1 930 219	-1 735 380	-2 761 229	-4 000 201	-124 702
Participation des salariés			-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions			9 497 294	6 684 849	1 043 507	2 276 214	993 463
Résultat net			900 543	-26 776	5 510 780	6 584 795	5 346 015
Résultat distribué ⁽¹⁾			-	1 496 822	1 496 822	2 245 232	-
Résultat par action							
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions			3,25	1,11	0,02	2,90	1,28
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions			0,30	-0,01	1,84	2,20	1,79
Dividende attribué			-	0,50	0,50	0,75	-
Personnel							
Effectif moyen des salariés			41	35	31	31	26
Masse salariale de l'exercice			2 488 310	2 239 768	2 516 402	2 550 288	2 500 584
Sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)			1 136 382	1 025 700	1 138 264	1 155 406	989 384

(1) Montant incluant les actions d'autodétention.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel contient l'ensemble des informations prévues aux articles L225-37-3 à L225-37-5 du Code de commerce, informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, à la rémunération des mandataires sociaux, ainsi qu'aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat ou d'Échange.

Ce rapport vous présente également nos observations sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec la Direction générale et la Direction financière et juridique du Groupe, puis revu et commenté avec le Comité d'audit et des risques. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 27 mars 2020.

► 1 - COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société HERIGE fonctionne sous la forme de société avec Directoire et Conseil de Surveillance depuis une décision des actionnaires du 5 juin 1998.

Le Conseil de Surveillance a adopté le code Middlednext comme référentiel de gouvernement d'entreprise, code publié le 17 décembre 2009 et révisé en septembre 2016, consultable sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

Conformément à la recommandation R19, le Conseil de Surveillance déclare avoir pris connaissance des points de vigilance qui figurent dans le code, et en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées : la société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019 par chaque membre du Directoire :

NOM, Prénom	Société	Fonction
CADUDAL Bruno	SA HERIGE	Membre du directoire
	SAS FINANCIERE BLAVET	Directeur général
	SAS ATLANTEM INDUSTRIES	Président
	SAS CIOB MOISAN	Président
	SAS INCOBOIS	Président
JAN Stéphane	SCI SOFIMO	Gérant
	FENE-TECH Inc.	Président
	SA HERIGE	Membre du directoire
MARION Alain	SA HERIGE	Président du Directoire
	SAS COMINEX	Président
	FENE-TECH Inc.	Vice-Président
	SA HERIGE	Membre du directoire
QUENEAU Philippe	SA HERIGE	Membre du directoire
	SAS EDYCEM	Directeur général
	SAS BÉTON DES OLNES	Président
	SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE	Président
	SARL BÉTON D'ILLE ET VILAINE	Gérant

Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Alain MARION dont il bénéficiait avec la société lors de sa nomination en qualité de Président du Directoire a été suspendu pour la durée de son mandat et de ses éventuels renouvellements. De la même manière, les contrats de travail dont bénéficiaient Messieurs Bruno CADUDAL et Philippe QUENEAU sur la sous-holding de leur branche d'activité respective (Menuiserie et Béton) ont été suspendus pour la durée du mandat social de Directeur général qu'ils détiennent dans cette société. Monsieur Stéphane JAN conserve en revanche son contrat de travail en qualité de Directeur administratif et financier du Groupe.

► 1.1 LE DIRECTOIRE

Composition et fonctionnement

Le Directoire est composé depuis le 22 mai 2018 de quatre membres : Monsieur Alain MARION, Président, et Messieurs Stéphane JAN, Bruno CADUDAL et Philippe QUENEAU. Il est nommé pour une durée de deux ans à l'issue de laquelle il est entièrement renouvelé. Le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre pour établir un rapport au Conseil de Surveillance, et aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite, sur convocation du Président.

En conformité de la recommandation R15 du code Middlednext, le Conseil n'a pas estimé opportun de mettre fin aux contrats de travail des membres du Directoire, eu égard à leur ancienneté en tant que salariés au sein du Groupe HERIGE pour Messieurs Alain MARION, Philippe QUENEAU et Bruno CADUDAL, ou du fait de l'exercice de fonctions effectives distinctes du mandat pour Monsieur Stéphane JAN, ainsi qu'en raison de la structure familiale et patrimoniale de l'entreprise dont la volonté est de pérenniser l'encadrement dirigeant.

POUVOIRS

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire doit requérir :

- l'approbation du Conseil de Surveillance notamment sur la stratégie, la politique de financement, les budgets d'exploitation et d'investissements annuels qu'il définit,
- l'autorisation du Conseil de Surveillance pour réaliser certaines opérations dès lors qu'elles dépassent un certain seuil, telles que les cessions ou acquisitions d'immeubles, les cessions ou prises de participation, les souscriptions d'emprunt ou les investissements non prévus au budget ainsi que les décisions affectant la propriété et l'usage des éléments incorporels et les décisions relatives aux cadres dirigeants de la société.

► 1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION

Le Conseil de Surveillance est composé, au 31 décembre 2019, de dix membres figurant dans le tableau ci-dessous.

NOM, Prénom, fonction	Membre indépendant	Année de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Comité d'audit	Comité des Rémunérations	Expérience et expertise apportée
ARDOUIN Guylène Membre représentant les salariés actionnaires	Non	2013	2022	Membre		Représentante des salariés actionnaires Connaissance métier Négoce
CAILLAUD Jérôme Vice-président	Non	2006	2022			Dirigeant d'entreprise Membre familial
CAILLAUD Laurent Membre	Non	2019	2022			Dirigeant d'entreprise - Expertise en immobilier Membre familial
CAILLAUD Sébastien Membre	Non	2014	2022	Membre		Dirigeant cabinet d'expertise comptable Membre familial
COUÉ Marie-Annick Membre représentant les salariés	Non	2018	2021			Représentante des salariés Connaissance métier Menuiserie
FILOCHE Catherine Membre	Oui	2017	2020	Présidente		Cadre d'entreprise Experte en finances et immobilier
ROBIN Daniel Président	Non	2017	2022		Membre	Ancien dirigeant du Groupe Membre familial – Connaissance métier Béton
ROBIN Olivier Membre	Non	1998	2022			Dirigeant d'entreprise Membre familial
ROBIN RAVENEAU Marie-Laure Membre	Non	2013	2022		Présidente	Cadre d'entreprise Membre familial
WEBER Caroline Membre	Oui	2015	2022	Membre		Experte en Finance, Stratégie Gouvernance

La durée du mandat est actuellement de trois exercices. Le Conseil réfléchit à un échelonnement des mandats, conformément à la recommandation R9 du code Middlednext.

Le Conseil de Surveillance compte cinq femmes parmi ses membres. Sans tenir compte des mandats des membres représentant les salariés d'une part, et représentant les salariés actionnaires d'autre part, les dispositions légales sur la représentativité équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils sont respectées.

Mesdames Caroline WEBER et Catherine FILOCHE sont, conformément à la recommandation R3, membres indépendants du Conseil. Elles remplissent les cinq critères d'indépendance au sens du code de gouvernance Middlednext.

Madame Marie-Annick COUÉ a été désignée membre du Conseil représentant les salariés par la délégation unique du personnel de la société, lors d'une réunion du 26 octobre 2018, conformément aux dispositions statutaires.

La majorité des membres a acquis des expériences différentes et complémentaires dans le monde de l'entreprise permettant d'avoir un Conseil pluridisciplinaire.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance, et les informations relatives à la biographie et à l'expérience des candidats à la nomination ou au renouvellement sont mises en ligne sur le site Internet de la société préalablement à l'Assemblée, conformément à la recommandation R8.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019 par chaque personne composant le Conseil de Surveillance

Nom	Société	Fonction
ARDOUIN Guylène	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
CAILLAUD Jérôme	SA HERIGE	Vice-président du Conseil de Surveillance
	SAS LBC DISTRIBUTION	Président
	SAS S.I.LUG	Président
	SAS LBC NAUTIC	Président
	SA PORT DE PLAISANCE PORNICHE LA BAULE	Représentant permanent personne morale Administrateur
	SARL LBC CHARTER	Gérant
	SARL IMMOBILIÈRE ST GEORGES	Co-gérant
	SCI CAS COMANDANT	Gérant
	SC FINANCIÈRE GLADEL	Gérant
	CAILLAUD Laurent	SA HERIGE
FONCIA VENDEE		Président
GLOB'IMMO		Président
SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME		Administrateur
SGDI		Administrateur
LS INVESTISSEMENTS		Gérant
CAMOB		Gérant
IMMOBILIERE DE NORMANDIE		Gérant
SA HERIGE		Membre du Conseil de Surveillance
SA ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL		Président Directeur général
COUÉ Marie-Annick	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	MAISONS DU MONDE	Secrétaire Général
	SCI KERMARIA	Co-gérante
	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS 8 OCTOBRE CONSEILS	Vice-Présidente
FILOCHE Catherine	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SC SOFIMALO	Gérante
ROBIN RAVENEAU Marie-Laure	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS 8 OCTOBRE CONSEILS	Vice-Présidente
	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SC SOFIMALO	Gérante

Nom	Société	Fonction
ROBIN Daniel	SA HERIGE	Président du Conseil de Surveillance
	SARL CONTACT PLUS	Gérant
	SC SOFIBAX	Gérant
	SCI ROLONNE	Gérant
	SCI DAMIRO	Gérant
ROBIN Olivier	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS MENUISERIES DU CENS	Président
	SAS ATELIER PEAU	Président
	SARL PROSTYL	Gérant
	SARL FINANCIÈRE ALKAID	Gérant
	SARL ALIOTH	Gérant
	SARL ATELIER SENAND	Gérant
	SARL IMMOBILIÈRE LES SABLES	Gérant
	SARL DESIDORS	Gérant
	SARL MAHE	Gérant
	SCI PHECDA	Gérant
	SC LOC	Gérant
	WEBER Caroline	SA HERIGE
MIDDLENEXT		Directrice générale
SOCIÉTÉ SERGE FERRARI		Administratrice
GL EVENTS		Administratrice
FONDATION CMA-CGM		Administratrice
EUROPEAN ISSUERS		Administratrice
LYON PÔLE BOURSE		Administratrice
OBSERVATOIRE DES PME-ETI COTÉES EN BOURSE		Administratrice
HAUT CONSEIL AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		Membre du collège
ASSOCIATION LEDO TANK		Présidente
SUKA		Gérante

MISSIONS DU CONSEIL

Les missions du Conseil de Surveillance sont celles dévolues par la loi et par les statuts de la société. Il a notamment pour mission principale le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire. À cet effet, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tous documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il nomme le Directoire, en désigne le Président et les éventuels Directeurs généraux et fixe leur rémunération. Il délivre les autorisations préalables à la conclusion de certaines opérations par le Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de la société. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En conformité avec la recommandation R7 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 27 mars 2020. Le règlement intérieur est consultable sur le site Internet de la société.

Conformément à la recommandation R1, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer. Une attention particulière est portée aux situations de conflits d'intérêts et le Conseil réfléchit à la mise en place de procédures spécifiques pour leur suivi et leur traitement.

Le Conseil met régulièrement à l'ordre du jour du Conseil la question de la succession des dirigeants afin de réfléchir aux solutions à mettre en place, en cas d'accident ou d'indisponibilité brutale.

Il n'est pas fixé un nombre minimal d'actions à détenir pour les membres du Conseil, les statuts de la société ayant supprimé cette obligation en mai 2010, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni à cinq reprises. Le taux de participation moyen constaté au cours de ces réunions a été de 86%. Par ailleurs, et conformément à la recommandation R5, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels, les orientations stratégiques du Groupe, sa

politique d'investissement et de développement, et délivré les autorisations nécessaires à certaines décisions du Directoire.

Conformément à la recommandation R4, et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyées. Ils sont également informés de tout événement affectant de manière significative la vie du Groupe et reçoivent les principaux communiqués de presse concernant HERIGE.

Les procès-verbaux des réunions de Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

Les membres du Conseil sont également invités chaque début d'année à s'exprimer, par le biais d'un questionnaire d'autoévaluation, sur le fonctionnement du Conseil, de ses comités, et sur la préparation de ses travaux au cours de l'exercice écoulé (recommandation R11).

CENSEURS

Les statuts de la société prévoient la possibilité pour le Conseil de Surveillance de nommer des censeurs pour une durée qu'il détermine lors de la nomination. Les censeurs prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul du quorum.

Il n'y a pas de poste de censeur en cours de mandat actuellement.

1.3 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Ce Comité a notamment pour mission :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- d'émettre des recommandations sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée Générale, dans les conditions définies par la réglementation,
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et de s'assurer de leur respect des conditions d'indépendance conformément à la réglementation,

- d'approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes,
- de rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes et de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière,
- d'informer sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

Les membres de ce Comité au 31 décembre 2019 sont Mesdames Catherine FILOCHE, Caroline WEBER et Guylène ARDOUIN et Monsieur Sébastien CAILLAUD. Depuis le 25 mai 2018, la présidence a été confiée à Madame Catherine FILOCHE, membre indépendant, conformément à la recommandation R6 du code Middlednext.

Messieurs François et Martial CAILLAUD sont également invités permanents.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2019, avec un taux moyen de présence de 87,5 %, pour examiner les arrêtés de comptes ainsi que les travaux liés à la maîtrise des risques et de contrôle interne.

Aucun service autre que la certification des comptes n'a été soumis à l'approbation du Comité.

Le Comité d'audit s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Des échanges nourris entre le Comité et les Commissaires ont eu lieu à l'occasion de l'établissement du rapport que ces derniers doivent établir au Comité d'audit.

Les recommandations du Comité ont été suivies par le Conseil de Surveillance.

2 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance est fondée sur l'allocation d'une rémunération dont la somme globale est fixée par l'Assemblée Générale et répartie entre ses membres à la discrétion du Conseil, selon le principe suivant : une partie fixe, avec un montant doublé pour les membres indépendants, et une partie variable en fonction de la présence des membres aux réunions du Conseil et des Comités spécialisés le cas échéant,

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Ce Comité a pour mission de revoir et de proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire et de certains responsables clés du Groupe. Ce Comité a également pour mission de proposer au Conseil de Surveillance la nomination et le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Il s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2019 pour statuer notamment sur les modes de rémunération fixe et variable des membres du directoire, sur le calcul des rémunérations variables des membres des Comités de Direction des branches, sur l'attribution d'actions gratuites, sur le recrutement des Directeurs généraux des branches Négoce et Béton ainsi que du nouveau Président du Directoire.

Au 31 décembre 2019, les membres du Comité des rémunérations sont Madame Marie-Laure RAVENEAU, Présidente du comité, et Monsieur Daniel ROBIN. Le Président du Directoire et le Responsable Innovation sociale et Expert Ressources Humaines assistent également aux réunions.

COMITÉS DE SURVEILLANCE DE BRANCHE

Des Comités de Surveillance ont été institués au sein des trois branches d'activité du Groupe : Négoce, Menuiserie et Béton. Ces Comités sont composés du Directoire et de membres actionnaires familiaux. Ils se réunissent au moins une fois par trimestre. Leur rôle est purement consultatif, ils émettent des avis sans voix délibérative. Les Comités de Surveillance permettent la remontée d'informations au niveau de la holding et s'assurent de la cohérence des choix stratégiques avec les résultats attendus et les équilibres financiers. L'ouverture de ces comités à des membres indépendants a été souhaitée par les actionnaires familiaux et sera effective au cours du premier semestre 2020.

conformément à la recommandation R10. La répartition peut également prendre en compte la réalisation de certaines missions spécifiques.

Le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoivent également une rémunération fixée lors de leur nomination et révisée annuellement en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Cette rémunération s'est élevée pour 2019 à 8 255 € pour le Président et à 13 770 € pour le Vice-Président.

Les montants perçus sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2019	Montants versés en 2018	
Guylène ARDOUIN	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	9 200	9 400
Pascal CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	8 200	8 400
Pascal CAILLAUD	Rémunération de Comité de Surveillance EDYCEM	800	600
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	8 000	8 200
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Vice-Président de Conseil de Surveillance HERIGE	13 770	16 040
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Comité de Surveillance Financière Blavet	400	400
Sébastien CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	9 000	15 400
Marie-Annick COUJE	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	800	-
Catherine FILOCHE	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	16 200	8 200
Daniel ROBIN	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	8 400	4 100
Daniel ROBIN	Rémunération de Président de Conseil de Surveillance	-*	-
Olivier ROBIN	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	8 400	8 400
Olivier ROBIN	Rémunération de Comité de Surveillance Financière VM Distribution	200	400
Olivier ROBIN	Rémunération de Président de Conseil de Surveillance HERIGE	8 255	23 351
Marie-Laure ROBIN RAVENEAU	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	7 800	8 200
Caroline WEBER	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	16 000	15 800
Total		115 425	126 891

* Monsieur Daniel ROBIN a renoncé à la perception de sa rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil pour l'exercice 2019.

Par ailleurs, Monsieur Daniel ROBIN a perçu indirectement, dans le cadre du contrat de prestations de services conclu entre la société HERIGE et la société CONTACT PLUS dans laquelle il est gérant, une somme annuelle de 60 000 € HT.

2.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La politique de rémunération du Directoire du Groupe HERIGE est alignée sur les valeurs de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux sont associés dans leurs rétributions au développement, à la rentabilité et à la pérennité du Groupe.

Lors de sa réunion du 1^{er} février 2019, le Comité des nominations et des rémunérations a validé les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire :

- Monsieur Alain MARION, Président du Directoire : le calcul retenu pour sa rémunération variable au titre de 2019 est identique à celui de l'année précédente, à savoir 60 % de 0,9 % du REX Groupe consolidé, taux passant à 1 % en cas de dépassement de 10 % de cet indicateur. Sa rémunération fixe a été portée à 18 000 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Monsieur Stéphane JAN est rémunéré au titre de son contrat de travail de Directeur administratif et financier Groupe. Sa rémunération variable au titre de 2019 est calculée sur la base de 40% de 0,9% du REX Groupe consolidé, taux passant à 1% en cas de dépassement de 10% de cet indicateur. Sa rémunération fixe est portée à 14 000€ à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Monsieur Bruno CADUDAL est rémunéré au titre de son mandat social de Directeur général de la branche Menuiserie. Sa rémunération variable au titre de 2019 est calculée sur la base de 1,14% du REX de la branche Menuiserie. Sa rémunération fixe est portée à 13 900€ à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Monsieur Philippe QUENEAU est rémunéré au titre de son mandat social de Directeur général de la branche Béton. Sa rémunération variable au titre de 2019 est calculée sur la base de 1,5% du REX de la branche Béton + 1% du REX de la branche BPE. Sa rémunération fixe est portée à 10 900€ à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les membres du Directoire bénéficient également de l'avantage en nature constitué par leur véhicule de fonction ainsi que des accords d'intéressement et de participation du Groupe.

Les différents éléments de rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice 2019 sont les suivants :

		Au titre de l'exercice 2018		Au titre de l'exercice 2019	
Alain MARION, Président du Directoire		Montant attribués	Montant attribués	Montants versés	Montants restants dus
Rémunération fixe	Rémunération fixe	211 785	220 500	220 500	-
	Avantages en nature	4 259	3 053	3 053	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	63 002	109 800	32 220	77 580
	Intéressement	15 750	20 200	-	20 200
Rémunération exceptionnelle		-	-	-	-
TOTAL		294 796	353 553	255 773	97 780
Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (1)		32 320	24 737		

La rémunération des autres membres du Directoire, au titre de leur fonction opérationnelle respective, a été la suivante pour l'année 2019 :

		Au titre de l'exercice 2018		Au titre de l'exercice 2019	
Stéphane Jan, Directeur administratif et financier Groupe		Montant attribués	Montant attribués	Montants versés	Montants restants dus
Rémunération fixe	Rémunération fixe	141 341	169 310	169 310	-
	Avantages en nature	4 133	4 133	4 133	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	50 000	73 200	21 480	51 720
	Intéressement	10 384	15 243	-	15 243
Rémunération exceptionnelle		-	-	-	-
TOTAL		205 858	261 886	194 923	66 963
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (1)		16 160	10 602	-	-

		Au titre de l'exercice 2018		Au titre de l'exercice 2019	
Bruno Cadudal, Directeur Général Branche Menuiserie		Montant attribués	Montant attribués	Montants versés	Montants restants dus
Rémunération fixe	Rémunération fixe	162 120	166 800	166 800	-
	Avantages en nature	4 475	4 524	4 524	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	53 000	47 880	9 918	37 962
	Intéressement	15 336	15 534	-	15 534
Rémunération exceptionnelle		-	-	-	-
TOTAL		234 931	234 738	181 242	53 496
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (1)		9 090	9 424	-	-

		Au titre de l'exercice 2018		Au titre de l'exercice 2019	
Philippe Queneau, Directeur Général Branche Béton		Montant attribués	Montant attribués	Montants versés	Montants restants dus
Rémunération fixe	Rémunération fixe	128 931	133 525	133 525	-
	Avantages en nature	5 172	5 439	5 439	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	65 931	129 607	42 934	86 673
	Intéressement	14 735	17 440	-	17 440
Rémunération exceptionnelle		-	-	-	-
TOTAL		214 769	286 011	181 898	104 113
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (1)		9 090	9 424	-	-

(1) Détaillées dans le tableau ci-après.

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Date Attribution effective	Période de conservation
Alain MARION	18 mars 2019	23,56	1 050	18 mars 2020	Jusqu'au 18 mars 2021
Philippe QUENEAU	18 mars 2019	23,56	400	18 mars 2020	Jusqu'au 18 mars 2021
Bruno CADUDAL	18 mars 2019	23,56	400	18 mars 2020	Jusqu'au 18 mars 2021
Stéphane JAN	18 mars 2019	23,56	450	18 mars 2020	Jusqu'au 18 mars 2021

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE

Monsieur Alain MARION a levé 930 options le 28 mai 2019 pour un montant de 15 121,80€ dans le cadre du plan attribué en février 2016.

Le Conseil de Surveillance du 27 mars 2020, statuant en application des articles L225-185 alinéa 4 et L225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, a fixé à 10% la quantité de titres issus de levées d'options ou d'attributions gratuites d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

3 - AUTRES INFORMATIONS

3.1 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention, intervenue directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale de la société n'a été conclue au cours de l'exercice 2019.

3.2 DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital n'est en cours de validité.

4 - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-5 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

4.1 STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2019

Actionnaires familiaux	64,80 %
Salariés	3,61 %
Autocontrôle	5,36 %
Public	26,22 %

4.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES ET ACCORDS RELATIFS AUX TRANSFERTS D'ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions, qui peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les frais de garde et de gestion liés à la détention des titres nominatifs sont à la charge de la société. Les frais de courtage dus sur les cessions de titres nominatifs sont les suivants :

- ordre transmis par Internet : 0,40% du montant brut de la transaction avec un minimum de 9€,
- ordre transmis par fax, courrier, téléphone :
 - montant brut de la transaction inférieur à 75 000€ : 0,60% avec un minimum de 9€,
 - montant brut de la transaction compris entre 75 000€ et 150 000€ : 0,50% avec un minimum de 9€,
 - montant brut de la transaction supérieur à 150 000€ : 0,40% avec un minimum de 9€.

4.3 PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

La société SOFIRO détient plus du 1/5^e du capital et plus du 1/4 des droits de vote, la société SOFICA détient plus des 3/20^e du capital et plus du 1/5^e des droits de vote, la société SICAT détient plus du 1/10^e du capital et des droits de vote de la société.

ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX, CORRESPONDANT À DES RÉMUNÉRATIONS, DES INDEMNITÉS OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS OU POSTÉRIEUREMENT À L'EXERCICE DE CELLES-CI.

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

3.3 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors qu'il justifie de sa qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris et conformément aux dispositions légales. La qualité d'actionnaire résulte de l'enregistrement comptable des titres :

- soit dans les comptes de titres nominatifs de la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées Générales (recommandation R12).

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des votes en Assemblée Générale et constaté que la majorité des minoritaires avait voté dans le sens des résolutions agréées par le Directoire.

4.4 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En plus des franchissements de seuils légaux, l'article 11 des statuts de la société prévoit que tout actionnaire détenant 1,5% au moins du capital est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement d'un multiple de ce pourcentage.

Au cours de l'exercice 2019, la société HVB a déclaré le 25 novembre 2019, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 23 septembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société et détenir à cette date 149 764 actions HERIGE représentant 5,003% du capital et 4,53% des droits de vote.

4.5 DROIT DE VOTE

Un droit de vote double est attribué depuis le 11 juin 2007 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

4.6 CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 26 juin 2002 au sein du groupe familial CAILLAUD-ROBIN agissant de concert. Ce pacte a fait l'objet d'un avis au Conseil des Marchés Financiers publié le 17 octobre 2003.

Par ailleurs, deux engagements collectifs de conservation d'actions ont été souscrits par les actionnaires familiaux en date du 29 novembre 2008 et du 28 février 2018, dans le cadre des dispositions des articles 885-1 bis et 787-B du CGI.

▷ 4.7 POUVOIRS DU DIRECTOIRE EN MATIÈRE DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale du 24 mai 2019 a autorisé le Directoire, pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée, conformément aux dispositions légales, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation en vigueur.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la société ne peut excéder 290 000 titres. Le nombre d'actions détenues ne peut également excéder 10 % du capital social.

Le prix d'achat maximal par la société de ses propres actions ne peut excéder 60 € par action, le montant global affecté à ce programme de rachat ne pouvant être supérieur à 17 400 000 €.

▷ 4.8 MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

L'article 17-5 des statuts de la société prévoit la nomination, lorsque les conditions légales sont réunies, d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les candidats à la nomination sont désignés par le Conseil de Surveillance du fonds commun de placement des salariés du Groupe HERIGE. L'Assemblée Générale du 24 mai 2019 a renouvelé le mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de Madame Guylène ARDOUIN pour une période de trois exercices.

L'article 17-6 des statuts de la société prévoit, lorsque les conditions légales sont réunies, la désignation par le Comité d'entreprise de la société d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, pour une durée de trois années. Madame Marie-Annick COUÉ a été désignée à cette fonction par la DUP HERIGE lors d'une réunion tenue le 26 octobre 2018.

► 5 - OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

▷ 5.1 LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Tout au long de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion. Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice 2019. Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

▷ 5.2 LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toute information nécessaire. Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 120 356 358,57 € et un résultat de 5 346 014,69 €.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de 7 542 812 €, dont part du Groupe 7 460 855 €, n'ont soulevé aucune remarque particulière.

▷ 5.3 RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale annuelle et en approuve les termes.

Nous vous précisons que, conformément à l'article L225-235 du Code de commerce, nos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint au rapport de gestion du Directoire, leurs observations sur le présent rapport.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

► RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

► INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 « Référentiel comptable » et 3 « Informations sur la transition des normes IFRS vers les normes françaises » de l'annexe des comptes consolidés relatives au changement de référentiel comptable intervenu sur l'exercice 2019.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 3 « Informations sur la transition des normes IFRS vers les normes françaises » de l'annexe aux comptes consolidés expose les impacts liés au changement de référentiel et les retraitements opérés sur les comptes 2018. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à vérifier le caractère

exhaustif des retraitements comptables opérés et le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction, et à apprécier que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur ces sujets.

- Votre société a procédé à un test de perte de valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à apprécier que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée de ces sujets.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 27 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La Roche-sur-Yon et Nantes
Le 24 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

GROUPE Y – BOISSEAU
Jean-François MAREC

ERNST & YOUNG Audit
Willy Rocher

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

► RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

► INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, VMP » du paragraphe 2 de l'annexe des comptes annuels « Principes et méthodes comptables » présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation, conduisant à la constitution éventuelle d'une dépréciation.

Nous avons apprécié la pertinence des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

► INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous

a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-4 du Code de commerce.

► **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L225-37-4 du Code de commerce.

► **AUTRES INFORMATIONS**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche-sur-Yon et Nantes
Le 24 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

GRUPE Y – BOISSEAU
Jean-François MAREC

ERNST & YOUNG Audit
Willy Rocher

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

► CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce.

► CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Avances en comptes courants

Votre société a bénéficié, au cours de l'exercice 2019, d'avances en comptes courants consenties par des membres du Conseil de Surveillance et des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 %. Ces avances ont été rémunérées par des intérêts au taux de 1,32 % l'an.

	Encours au 31 décembre 2019 (€)	Dont charge d'intérêts de l'exercice (€)
Société SOFIRO, actionnaire	0,-	142,-
Société HVB, actionnaire	0,-	72,-
Société SICAT, actionnaire	63 413,-	826,-

2 - Convention de prestations de services signée avec la société CONTACT PLUS SARL

Personne concernée : M. Daniel Robin, membre du Conseil de Surveillance, puis président du Conseil de Surveillance d'HERIGE SA, et gérant de CONTACT PLUS SARL

Votre société a conclu en décembre 2017 avec la société CONTACT PLUS SARL une convention de « prestations de conseil, prospection et de veille ». Cette convention prévoit une rémunération forfaitaire de 8 000 € HT par mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pendant 10 mois, puis 5 000 € HT pour les 18 mois suivants.

Charge de l'exercice 2019 € 60 000,-

La Roche-sur-Yon et Nantes
Le 24 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
Jean-François MAREC

ERNST & YOUNG Audit
Willy ROCHER

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

IDENTITÉ

Dénomination sociale:

HERIGE

Date de création de la société:

1941

Nationalité:

Française

Forme juridique:

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Siège social:

Route de la Roche-sur-Yon,
85260 L'HERBERGEMENT

Registre du Commerce et des Sociétés:

545 550 162 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Code APE:

7010Z

Durée:

La société prendrait fin en 2058 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (extrait):

La société a pour objet en France et dans tous pays directement ou indirectement :

- le commerce, la fabrication, la mise en œuvre et le transport de tous matériaux et fournitures se rapportant au bâtiment, aux travaux publics et à l'environnement,
- l'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères,
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus exposées.

Exercice social:

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Capital et caractéristiques (au 31 décembre 2019):

Le capital est de 4 490 464,50 €.

Il est divisé en 2 993 643 actions d'une valeur nominale de 1,50 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Introduction en Bourse:

Le 17 mai 1990.
Marché Euronext Growth Paris depuis le 25 juillet 2018.

Codes Boursiers:

ISIN : FR0000066540
Reuters : ALHRG.PA
Bloomberg : ALHRG.FP
Code mnémonique : ALHRG

Appartenance aux indices:

CAC SMALL, CAC MID & SMALL, CAC ALL TRADABLE, ENTERNEXT@PEA-PME 150, Gaïa (Index Éligible PEA - PME)

Répartition statutaire des bénéfices:

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Responsable de l'information:

Monsieur Alain MARION

Tél. 02.51.08.08.08

Les documents et renseignements relatifs à la société sont mis à la disposition des actionnaires et du public au siège social ainsi que sur le site internet du Groupe (espace investisseurs) : www.groupe-herige.fr

Fait à L'HERBERGEMENT, le 24 avril 2020

Le Président du Directoire,

Alain MARION

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président du Conseil de Surveillance:

Daniel ROBIN

Vice-président:

Jérôme CAILLAUD

Membres du Conseil de Surveillance:

Mesdames Guylène ARDOUIN, Marie-Annick COUÉ, Catherine FILOCHE, Marie-Laure ROBIN RAVENEAU et Caroline WEBER.

Messieurs Laurent CAILLAUD, Sébastien CAILLAUD et Olivier ROBIN.

DIRECTOIRE

Président du Directoire:

Alain MARION

Membres du Directoire:

Bruno CADUDAL, Stéphane JAN, Philippe QUENEAU.

CONTRÔLE

Commissaires aux comptes titulaires:

ERNST & YOUNG Audit

Tour First

La Défense FR

1-2, place des Saisons

92037 PARIS

Groupe Y BOISSEAU

52, rue Jacques-Yves Cousteau

85000 LA ROCHE-SUR-YON

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

RÉSOLUTIONS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 MAI 2020

► PREMIÈRE RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- des rapports du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des Commissaires aux comptes prévus aux articles L225-68 et L225-235 du Code de commerce,

approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant apparaître un bénéfice de 5 346 014,69 €.

► DEUXIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI, s'élevant à 12 661 €, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 4 220 €.

► TROISIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

► QUATRIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 7 542 812 € (dont part du Groupe 7 460 855 €).

► CINQUIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 5 346 014,69 €, après ajout du report à nouveau antérieur de 7 799 930,77 €, soit 13 145 945,46 € de la manière suivante :

- affectation à la réserve facultative 1 500 000,00 €
- le solde au poste « Report à nouveau », 11 645 945,46 €

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	
	Par action	Global ⁽¹⁾
2016	0,50 €	1 496 821,50 €
2017	0,50 €	1 496 821,50 €
2018	0,75 €	2 245 232,25 €

(1) Montant incluant les actions d'autodétention

► SIXIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu par les articles L225-88 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'y est mentionnée.

► SEPTIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 96 600 € le montant de la rémunération à allouer au Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2019.

► HUITIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Catherine FILOCHE, demeurant 5, rue Octave Feuillet à NANTES (44) pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

► NEUVIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale autorise le Directoire, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et à celles du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la société dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 290 000 titres. Le nombre des actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra également excéder 10 % du capital social. Le prix d'achat maximal par la société de ses propres actions ne pourra excéder 50 € par action, le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pouvant être supérieur à 14 500 000 €.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et effectuer toutes formalités nécessaires à son exécution. Cette autorisation annule et remplace celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2019.

► DIXIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par celle-ci, conformément à l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée au Directoire aux termes de la résolution précédente.

Conformément à la réglementation en vigueur, les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par périodes de 24 mois.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire pour constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

► ONZIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, en application des articles L225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société (et/ou des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale décide :

- que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Directoire le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où les options de souscription ou d'achat d'actions seront consenties. Il ne pourra également être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société pour les options d'achat,
- que ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le Directoire procédera dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue,

- qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie :
 - moins de 20 séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital,
 - dans le délai de dix séances de bourse précédant la date à laquelle les comptes consolidés annuels et intermédiaires, ou à défaut les comptes annuels et semestriels, sont rendus publics, ainsi que le jour de la publication,
 - dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information privilégiée et la date à laquelle cette information est rendue publique.

- que le Directoire fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée de ces options ne pourra excéder une période de dix ans à compter de leur date d'attribution,

- que le Directoire pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises ou souscrites, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer dans les limites précédemment définies, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Directoire constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

► DOUZIÈME RÉSOLUTION - RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier les articles 10, 18, 20, 20 bis, 22 et 23 des statuts afin de les mettre en harmonie avec la législation en vigueur, et notamment la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 et la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019.

Article 10 – Information sur l'actionariat (nouvelle rédaction)

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément à l'article L228-2 du Code de commerce, contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires habilités, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, dans les conditions définies par la législation en vigueur.

Article 18 – Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Un point 4 est ajouté en fin d'article, rédigé comme suit :

4. Le Conseil de Surveillance peut également prendre par consultation écrite les décisions relevant des attributions propres du conseil limitativement prévues par la loi, conformément à l'article L225-82 du Code de commerce, ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département. Le choix de ce mode de consultation sera fait par le Président du Conseil selon les modalités définies dans le règlement intérieur.

Le reste de l'article sans changement.

Article 20 – Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Dans la première phrase, les termes « *jetons de présence* » sont remplacés par « *rémunération de leur activité* ».

Le reste de l'article sans changement.

Article 20 bis – Censeurs

Dans le cinquième paragraphe, les termes « *aux jetons de présence* » sont remplacés par « *au titre de la rémunération de l'activité des membres du conseil* ».

Le reste de l'article sans changement.

Article 22 – Commissaires aux comptes

La première phrase de l'article est supprimée et remplacée par :

« *L'Assemblée Générale des actionnaires procède, s'il y a lieu, à la nomination d'un ou de plusieurs Commissaires aux comptes, dans les conditions définies par la législation en vigueur* ».

Le reste de l'article sans changement.

Article 23 – Assemblées Générales

Dans le deuxième paragraphe, le mot « *troisième* » est remplacé par « *deuxième* ».

Le reste de l'article sans changement.

► TREIZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 14 des statuts relatif à la durée du Directoire, comme suit :

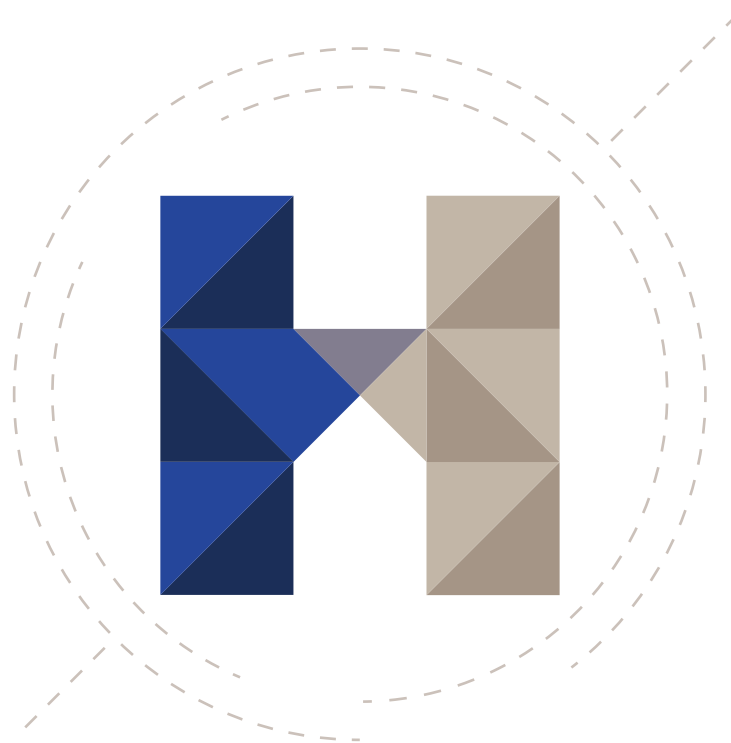
Article 14 – Durée du Directoire

Dans la première phrase, le mot « *deux* » est remplacé par « *quatre* ».

Le reste de l'article sans changement.

► QUATORZIÈME RÉOLUTION - RÉOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.



HERIGE
ENTREPRENEURS D'AVENIR

Route de La Roche-sur-Yon - BP 7
85260 L'HERBERGEMENT - FRANCE

contact@groupe-herige.fr
www.groupe-herige.fr